L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1604 - VENDREDI 13 NOVEMBRE 2020 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



En plein reconfinement

L'importance des réseaux sociaux pour les agriculteurs



Les exploitants agricoles n'ont pas attendu la crise sanitaire pour faire un bon usage des réseaux sociaux et des médias du numérique. Néanmoins, les contraintes -aujourd'hui renouvelées- du confinement mettent en relief l'audience importante de certains adeptes de Twitter, Facebook ou Youtube. Ils ont su en faire une force.

Page 14

Côte d'Or

› Agriculture péri-urbaine

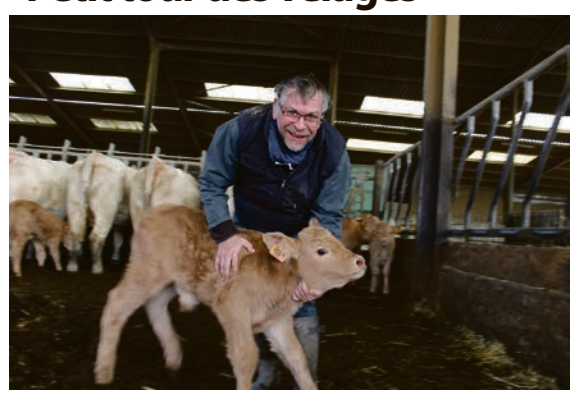
Pas toujours simple...



Nièvre

› Elevage bovin

Petit tour des vêlages



Yonne

› Produits locaux

AgriLocal vise la restauration collective



Encarts : Promodis Foire aux pièces d'usure Sureau Agriculture sur certains cantons. Promodis Foire aux pièces d'usure Europagri sur certains cantons





Sommaire

Côte d'Or
04 • Agriculture périurbaine : Bien calculer son coup
05 • Chasse : C'est bien reparti
06 • Productions végétales : Alors, ces levées ?

Nièvre
07 • Élevage bovin : Les vêlages sont lancés
08 • Cuma : Une Cuma départementale active et innovante dans la Nièvre
09 • Portes ouvertes : Un bâtiment économe en paille

Yonne
10 • Agrilocal 89 : Garantir la relation entre les producteurs et la restauration collective
11 • Anefa: Zoom sur la Semaine de l'agriculture
12 • Les Jardins de la Croisière : Le bon bilan du chantier d'insertion
13 • Œnotourisme : À la découverte des vignobles, à vélo électrique

Région et ailleurs
14 • Médias : Une présence numérique essentielle pendant le confinement
15 • Qualité de vie : Agri'Sport, tout en douceur

Filières
16 • Élevage Herd Book Charolais : « Nous remettre en question pour répondre aux enjeux »
17 • Le soja se développe en France
18 • Handicap et installation
19 • Cultures Désherbage du pois d'hiver : Campagne 2020-2021 Nord-Est
20 • Vie quotidienne

Infos Services
21 • Analyses et tendances
22-23 • Petites annonces
24-26 • Annonces légales
27 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Photovoltaïque

La présidente de région monte au créneau

Dans un courrier adressé le 3 novembre au Premier ministre, Marie-Guite Dufay, présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté, s'alarme des menaces pesant sur le financement du photovoltaïque.

Marie-Guite Dufay, présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté, a décidé de soutenir les exploitants agricoles qui ont investi dans le photovoltaïque. Elle a adressé en ce sens une lettre au Premier ministre, Jean Castex, le 3 novembre. Il faut dire que le gouvernement, dans le cadre de son Projet de loi de finances (PLF) 2021, s'apprête à remettre en cause, de manière rétroactive, des contrats photovoltaïques dont il est responsable, conclus il y a plus de dix ans sur la base de coûts réels à l'époque, dans un but d'économies. Pour Marie-Guite Dufay *« cette mesure, telle qu'elle est envisagée, constitue une rupture de confiance grave dans la parole et l'engagement de l'État, ainsi qu'une rupture de croyance dans l'innovation de filières émergentes et propres »*. Elle s'étonne d'autant plus de cette mesure qu'à ses yeux « *ce gouvernement a fait des énergies renouvelables une composante essentielle de la transition énergétique et du mix énergétique français de demain. Il a fait de la filière solaire photovoltaïque une filière primordiale pour atteindre les objectifs de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et de la neutralité carbone.* »

De fortes ambitions régionales

« En région Bourgogne Franche-Comté », poursuit-elle, *« nous comptons fortement sur le recours à cette énergie et ambitionnons une capacité de production de 3 800 MW en 2030 et 10 800 MW en 2050. »* La présidente insiste sur le fait qu'en tant qu'élue d'une région fortement agricole, elle peut témoigner de *« l'intérêt stratégique des investissements photovoltaïques sur les toitures des exploitations. En misant sur ce type d'investissement, les agriculteurs se dotent de revenus complémentaires à ceux de leurs productions, bienvenus, face à la crise structurelle qu'ils traversent. Aussi, la remise en cause des contrats passés, telle qu'imaginée dans le PLF, me semble à la fois grave et incompréhensible (…) Au nom de l'agriculture, au nom de la transition énergétique, et au nom de l'éthique et du respect, je vous demande instamment, monsieur le Premier ministre, de revenir sur cette proposition.* » Marie-Guite Dufay a également profité de ces circonstances pour réclamer que soit traduite rapidement, la décision du gouvernement de relèvement du seuil de puissance des appels d'offres nationaux de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) en ce qui concerne les toitures solaires. Une décision pour laquelle aucun décret n'est encore paru...

BERTY ROBERT

Grippe aviaire 215 000 volailles abattues aux Pays-Bas

Les autorités néerlandaises ont annoncé, le 5 novembre, qu'elles allaient procéder à l'abattage de 215 000 volailles dans la province du Gueldre, en particulier dans deux élevages de la ville de Puiflijk : un élevage de 100 000 poules pondeuses où le virus a été détecté et un autre de 115 000 poules d'élevage se situant à proximité. Les Pays-Bas ont également annoncé la mise en place d'une interdiction du transport pour les exploitations avicoles dans un rayon de 10 km autour de la zone touchée. Les exploitations présentes au sein de ce périmètre sont examinées et testées pour l'influenza aviaire. Un foyer de H5N8 avait été découvert le 29 octobre, dans la province du Gueldre, chez des oiseaux parents de volailles de chair. Des volailles avaient déjà été abattues. En France, 46 départements ont été placés sous surveillance renforcée avec l'obligation de confiner les volailles et/ou mettre des filets de protection.

la météo présentée par Dijon Céréales

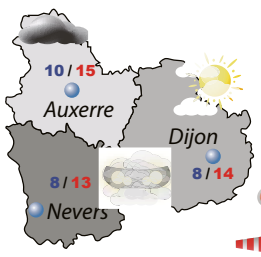
DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 13 Novembre

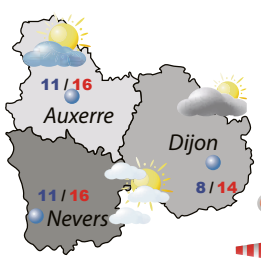


Nuageux
Le temps reste sec, mais il faudra compter sur la présence de nombreux nuages.

T° mini : 9 à 11°C
T° maxi : 13 à 16°C
Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Saint Brice
Soleil : 07h57 - 17h14
Lune : 05h11 - 16h40

Samedi 14 Novembre

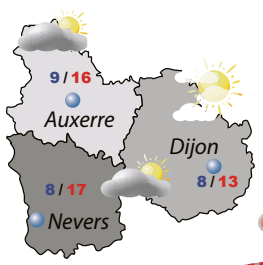


Mitigé
Nous retrouverons un ciel mitigé sur le département avec une alternance entre champs nuageux et périodes de soleil.

T° mini : 10 à 12°C
T° maxi : 14 à 17°C
Vents : Sud 10 km/h

Saint Sidoine
Soleil : 07h58 - 17h13
Lune : 06h36 - 17h06

Dimanche 15 Novembre



Variable
Le temps s'annonce variable avec un partage entre soleil et nuages.

T° mini : 8 à 10°C
T° maxi : 14 à 17°C
Vents : Sud 20 km/h

Saint Albert
Soleil : 08h00 - 17h12
Lune : 08h03 - 17h37

Prévisions à 7 jours

Lundi 16 Novembre au Mercredi 18 Novembre
ensoleillé / ensoleillé / ensoleillé
Vents : Sud-Est à 10 km/h
T° mini : 10 à 12°C T° maxi : 14 à 16°C

Du Jeudi 19 Novembre au Dimanche 22 Novembre
couvert / ensoleillé / ensoleillé / ensoleillé
Vents : Nord-Est à 20 km/h
T° mini : 1 à 3°C T° maxi : 10 à 12°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Tendances

Comment la Covid modifie notre consommation

La crise sanitaire liée à la Covid-19 va laisser des traces. Loin d'être terminée, elle bouleverse le quotidien des Français. Quel impact a-t-elle réellement créé sur la consommation alimentaire dans le pays? C'est la question sur laquelle s'est penchée FranceAgriMer dans une étude publiée fin septembre.



Selon l'étude de FranceAgriMer, lors du premier confinement, les transferts de la consommation vers le domicile ont bénéficié à la grande distribution, qui a enregistré entre le 17 mars et le 10 mai une hausse de 9% de son chiffre d'affaires sur le segment de produits de grande consommation et frais en libre-service. Qu'en sera-t-il de la période de reconfinement ?

En mars, le confinement consécutif à la propagation du coronavirus a bouleversé les habitudes des Français, notamment en termes de consommation. Alors que la crise sanitaire n'a pas dit son dernier mot, FranceAgriMer s'est attaché à rassembler des informations permettant de décrypter les comportements des consommateurs ces derniers mois. Ceux-ci sont un premier indicateur de nouvelles tendances, qui seront probablement amenées à évoluer encore avec la nouvelle période de confinement dans laquelle nous sommes entrés, au moins jusqu'au 1er décembre. La Covid-19 constitue-t-elle une parenthèse, un accélérateur ou un élément de rupture des tendances ? Le pouvoir d'achat est l'une des préoccupations majeures des Français en cette période. Les effets du confinement ont pesé sur l'économie et les revenus, ce qui a pu entraîner certains à modifier leurs choix alimentaires. La fermeture des points de restauration, mais aussi l'arrêt temporaire des marchés de plein vent, ont entraîné les consommateurs vers de nouveaux lieux de vente.

Fréquence d'achats en baisse, panier en hausse

«Ces transferts de la consommation vers le domicile ont bénéficié à la grande distribution, qui enregistre pendant le confinement (du 17 mars au 10 mai) une hausse de 9% de son chiffre d'affaires sur le segment de Produits de grande consommation et frais en libre-service (PGC FLS) par rapport à la période équivalente l'an dernier», révèle l'étude. Durant le premier confinement, sous l'effet des restrictions de sorties, la fréquence d'achats est en baisse mais le panier global, lui, est en hausse. La baisse de fréquentation dans les grandes surfaces s'explique notamment par le fait que les consommateurs se sont dirigés plus facilement vers des petits commerces plus près de chez eux ou ont fait leurs courses par le biais de drives ou eu recours à la livraison à domicile. La parenthèse du confinement a donc redistribué les cartes et débouché sur de nouveaux lieux d'approvisionnement… Mais elle a aussi été l'occasion pour nombre de Français de se mettre aux fourneaux. Les pains et autres viennoiseries ont été plébiscités. Mais *«le retour de la pratique culinaire des Français ne va pas jusqu'à plébisciter les viandes qu'ils ont de moins en moins l'habitude de cuisiner en temps normal. Ainsi, si les achats du poulet sont en hausse de 36% en avril par rapport au même mois de 2019 (…), ceux de pintade, de lapin et de canard sont en baisse. De la même manière, sur les viandes fraîches, la viande hachée (principalement de bœuf) progresse énormément par rapport à l'année dernière (+ 34% en avril), mais ce n'est pas le cas des viandes de veau ni ovine (- 13%)»*, souligne FranceAgriMer.

Retrouver la vie d'avant

Dans ce contexte, la crise a-t-elle provoqué une rupture dans les habitudes de consommation ? Difficile de trancher. Selon l'étude, un tiers des Français souhaiteraient retrouver *«la vie telle qu'elle était avant»*. Dans une enquête d'Opinionway pour Max Havelaar, 69% des sondés considèrent que la crise économique et sanitaire actuelle illustre le fait qu'il faut changer nos modes de consommation et les rendre plus responsables (locaux, bio, équitables, sans emballage, etc.). L'évolution des achats de produits biologiques, durant la période de confinement, montre déjà cette prise de conscience. Pour autant, ceci pourrait également s'expliquer par les ruptures importantes sur certains produits, qui auraient incité les consommateurs *«à acheter dans le même lieu de vente des références plus qualitatives»*. Il faut aussi compter avec la montée en puissance du locavorisme. La tendance phare de ces derniers mois est l'attrait des produits made in France, ou de proximité. Une enquête de Kantar WP montre que 92% des répondants déclarent privilégier les produits d'origine France et 87% disent essayer d'acheter des produits locaux aussi souvent que possible. Si l'épidémie a renforcé le rôle prépondérant de la santé dans l'alimentation, elle a aussi redonné du poids aux préoccupations écologiques des consommateurs. *«Pour 40% des Français interrogés en juin par BVA, la crise du coronavirus rend la lutte contre le changement climatique plus urgente. Au début de l'épidémie, en mars, ils n'étaient que 21% à le dire»*. Acheter local ou français arrive donc en tête des bonnes résolutions des consommateurs. Pour 89% des répondants à l'enquête d'Opinionway pour Max Havelaar, acheter français serait également *«une expression de solidarité avec les producteurs mis en difficulté pendant la crise»*.

Accélération des prix

Néanmoins, le *«consommer mieux»* a un coût. Et les contraintes liées à la crise sanitaire ont eu tendance à enflammer les prix. Cette question est un sujet d'interrogation récurrent pour les ménages, les filières et les pouvoirs publics. L'Insee a annoncé, sur un an, une inflation de 1,3% sur les produits de grande consommation vendus en grande distribution au mois d'avril. Sur l'alimentaire, l'Insee constate même une forte accélération des prix (+ 3,7% sur un an, + 1,8% sur un mois), en particulier sur les produits frais (fruits, légumes et produits de la mer, + 17,8% au total sur un an et + 11,9% sur un mois). Les consommateurs se sont tournés vers des circuits de proximité ou des magasins spécialisés, affichant généralement des prix supérieurs à la moyenne. Mais ces nouveaux modes de consommation interrogent sur la capacité des consommateurs à faire perdurer leur volonté d'aller vers plus de qualitatif. Les Français sont repartis pour quatre semaines minimum de confinement afin d'enrailler la propagation du virus. Les tendances de consommation à venir, et les prises de conscience, devront être analysées *«en prenant en compte l'ensemble des facteurs qui pourront influencer leurs choix et leurs comportements alimentaires : la situation sanitaire, les possibles aménagements du mode de vie (davantage de télétravail, moins de convivialité autour de repas, temps disponible en semaine et en week-end…), sans oublier la contrainte budgétaire engendrée par la situation économique»*.

AMANDINE PRIOLET

▸ Brèves

Commerce Julien Denormandie lance une bannière pour mettre en avant les produits frais et locaux

Dans une interview accordée au Journal du dimanche le 8 novembre, le ministre de l'Agriculture Julien Denormandie annonce le lancement d'une bannière intitulée *«Plus près de vous et de vos goûts»*, qui *«permettra de repérer tout de suite si c'est frais ou local»*, et que les distributeurs s'engagent à mettre en avant. Sous cette bannière, qui n'est pas un label, précise le cabinet du ministre, se retrouveront une grande diversité de produits bruts ou de première transformation. La dimension locale est vue au sens très large, incluant notamment les différents signes d'origine ou de qualité et globalement tout produit pouvant justifier d'une origine France. La charte a été signée officiellement par les distributeurs le 9 novembre, pour une durée d'un an renouvelable. *«Lorsqu'on en a la possibilité, il faut favoriser les produits frais et les produits locaux. L'acte de consommation permet de soutenir les agriculteurs et les éleveurs»*, justifie Julien Denormandie. Par ailleurs, le ministre a assuré que *«les marques de distributeurs n'utiliseront plus la mention «Transformé en France» ou « Elaboré en France» si les ingrédients ne proviennent pas de notre territoire»*.

Banques Le directeur du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne à la tête du comité régional des banques

Le Comité des banques de la Fédération bancaire française (FBF) Bourgogne-Franche-Comté a porté le directeur général du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, Emmanuel Vey, à sa présidence pour un mandat de deux ans. Il succède à Jean-Pierre Deramecourt, de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté. Le Comité régional FBF Bourgogne-Franche-Comté rassemble les banques établies sur ses huit départements. Il est le relai dans la région des positions et des actions de la FB, l'organisation professionnelle qui représente l'ensemble des banques françaises et étrangères installées en France. Dans notre région, ces banques représentent 11 000 salariés.



Agriculture périurbaine

Bien calculer son coup

Un exploitant agricole de Quetigny liste les avantages et les inconvénients de travailler dans un environnement très citadin.

Ah, les beaux paysages, le chant des oiseaux et le calme de la campagne… Cette belle image n'est pas toujours associée au quotidien des agriculteurs. C'est notamment le cas de Gilles Lambert, l'un des deux associés de la Ferme de la Noge. Ce producteur céréalier exploite des terres dans les zones les plus urbanisées et fréquentées du département, entre les villes de Dijon, Quetigny et Chevigny-Saint-Sauveur. Les habitations y poussent à vitesse grand V. Les voitures, Gilles Lambert les voit défiler chaque jour par centaines, voire milliers. « *Dans de telles conditions, mieux vaut raisonner ses déplacements pour aller travailler dans les champs. Sortir les machines à 8 heures ou 17 heures, il faut très vite l'oublier* », confie le Côte-d'orien installé depuis 1984 à Quetigny. Gilles Lambert privilégie les heures « *les moins pleines* » : « *le milieu de journée est un peu plus propice pour la circulation, il y a aussi un peu moins de problèmes si nous partons très tôt ou si nous rentrons très tard. Il faut bien calculer son coup à chaque fois… On s'y habitue avec le temps, mais rien n'est facile pour autant* ».

Adaptation du matériel

Les automobilistes de la ville sont-ils trop impatients ? « *J'ai l'habitude de me ranger sur un côté quand la file de voitures devient trop importante derrière moi. Je le fais dès que j'en ai la possibilité. Pour l'anecdote, beaucoup de personnes mettent leurs warnings pour me remercier, c'est assez courtois* », répond Gilles Lambert, « *concernant les humeurs des plus pressés et des plus stressés, j'ai appris à faire abstraction… De toute façon, je me concentre avant tout sur ma route, sur ce qu'il y a en face de moi, c'est déjà assez compliqué comme ça ! En effet, les obstacles se multiplient depuis plusieurs années, je pense notamment aux rétrécissements des chaussées et à l'élévation de certains trottoirs qui compliquent sérieusement la circulation d'engins agricoles* ». En plus de ses déplacements, l'exploitant est contraint d'adapter son matériel à son environnement : « *cette réduction des voies limite les possibilités, c'est certain, je ne peux pas faire n'importe quoi. Il faut respecter une certaine largeur de matériel pour pouvoir passer à certains endroits. Pour information, j'envisage de changer de moissonneuse : les futurs empattements ne devront pas dépasser trois mètres si je veux continuer mon activité… Un autre exemple : je travaillais dans le passé avec un ensemble herse-semoir, j'avais acheté une remorque pose à terre pour le déplacer. Les contraintes étaient devenues bien trop nombreuses, à tel point que j'ai revendu la structure, pour lui préférer un semoir individuel repliable* ».

Des incivilités

Gilles Lambert cite bien d'autres problématiques : « *certaines de nos habitudes quotidiennes se retrouvent modifiées avec le développement de l'urbanisation. Quand l'axe Dijon - Dole a été créé, bon nombre de chemins agricoles ont été coupés et il a fallu se réadapter pour accéder aux parcelles. D'autres exemples : ce n'est peut-être pas spécifique à l'agriculture périurbaine mais il arrive que des gens traversent les champs en voiture, sans se préoccuper des conséquences pour la culture en place. Il m'est aussi arrivé de ne pas pouvoir passer dans mes chemins en tracteur ou avec la moissonneuse, car il y avait des voitures stationnées. Des incivilités ? Oui bien sûr, il y en a, des canettes de bière ou des dépôts sauvages en bout de champ, je commence à connaître. Une année, une ensileuse d'une entreprise avait été incendiée durant la nuit : l'entreprise avait été contrainte de mettre les clés sous la porte à cause de ce sinistre qui lui avait coûté très cher… Avec la proximité de la ville, nous retrouvons assez souvent du plastique, transporté par le vent. Les exemples ne manquent pas* ». Malgré ce contexte particulier, Gilles Lambert travaille dans ses champs « *tout à fait convenablement* » : « *le travail se fait comme tout le monde, fort heureusement. Nous avons juste deux ou trois attentions supplémentaires à avoir. Je pense ici à la poussière que nous pouvons générer avec notre activité… Pour déranger le moins possible les riverains, notamment au niveau du bruit, j'interviens la plupart du temps en journée, en évitant le soir et la nuit. Je me consacre aux terres les plus éloignées à d'autres moments de la journée* ». Le producteur céréalier est parfois questionné sur son métier par des randonneurs : « *je prends le temps de répondre à chaque fois que cela est possible. Le fait que je sois en bio depuis 1998 passe plutôt bien* ».



Gilles Lambert évoque notamment la complexité des déplacements.

Atouts commerciaux

Gilles Lambert termine son analyse en relevant deux atouts de l'agriculture périurbaine : « *le premier qui me vient à l'esprit concerne la proximité des entreprises. Il est vrai qu'en ville, nous avons tout sur place, c'est pratique quand nous avons besoin de fournitures. Vous me direz, aujourd'hui avec internet, tout le monde peut avoir accès à tout, en peu de temps… Le plus gros avantage d'un travail agricole dans un univers très citadin est sans aucun doute la proximité d'un bassin de consommation. Pour le coup, celui qui est autour de moi est très important. Je me suis lancé dans les légumes et la vente directe à la ferme depuis bien longtemps : mon activité ne serait sans doute pas la même si mon exploitation était située loin de tout* ».

AG

De très bons légumes

La ferme de la Noge, située au 58, boulevard de la Croix Saint-Martin à Quetigny, ouvre les portes de son magasin au public le vendredi de 16 heures à 19 heures et le samedi de 8 h 30 à 12 h 30. En hiver, Gilles Lambert, son associé Alexandre Bréjean et leurs trois salariés proposent toute sorte de courges, du céleri, des poireaux, des choux, de la mâche, des betteraves crues et cuites ou encore des patates douces. Leurs serres permettent de proposer du pourpier, du persil, des côtes de bette, de la roquette… Contact : 06 82 39 60 45, contactfermedelanoge@gmail.com



► *Formations*

17/11 – Châtillon S/S Rédiger son DUER
Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

20/11 et 01/12 Initiation à l'utilisation des plantes médicinales et huiles essentielles
Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

24/11 à Châtillon S/S Je reste pro du semis direct
Contact : Mathilde Matrat, CA21 - 03 80 91 06 76 - mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

27-28/11 + 09/02/2021 et temps à distance - secteur Pouilly en Auxois Découvrir les pratiques manuelles
Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

8-9/12 à Beaune et 10-11/12 à Châtillon Initiation au calendrier lunaire
Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

Retrouvez l'ensemble de notre offre de formations sur : https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/formations/

Jeunes agriculteurs

Tout beaux, tout chauds

Le calendrier 2021 des JA de Côte-d'Or est arrivé, 1 000 exemplaires sont disponibles depuis plusieurs jours à Bretenière. Les personnes intéressées peuvent passer commande auprès du réseau. Les JA ayant participé à l'opération peuvent également effectuer la réservation. Une somme minimum de cinq euros est demandée pour chaque calendrier, ce montant correspondant au coût de production du produit.

Renseignements : 03 80 68 67 70 ou page Facebook « *Jeunes Agriculteurs Côte d'Or* ».



Chasse

C'est bien reparti

Le reconfinement n'aura impacté l'activité cynégétique qu'un seul week-end.

Dans notre édition du 30 octobre, la commission *« dégâts de gibier »* de la FDSEA mettait le monde de la chasse devant ses responsabilités en l'invitant à réguler *« sans attendre »* les importantes populations de sangliers. Comble de malchance, cette date de publication correspondait à la première journée du reconfinement, prononcé l'avant-veille par Emmanuel Macron. La chasse, comme bien d'autres activités, se retrouvait ainsi au point mort. Le monde agricole exprimait une forte inquiétude pour l'état de ses prairies et de ses grandes cultures, quelques jours après les semis.

Un arrêté le 4 novembre

La FDSEA de Côte-d'Or avait anticipé ce type de restrictions depuis plusieurs semaines : la FNSEA et l'administration avaient été alertées sur les conséquences *« désastreuses »* que pourrait avoir une éventuelle suspension de la chasse. La FNSEA est intervenue auprès du gouvernement, l'invitant à *« maintenir toutes les capacités de régulation des espèces occasionnant des dommages »*. Des discussions ont également été engagées avec le préfet pour maintenir la régulation des populations de gibier dans le respect, bien sûr, des règles sanitaires. Avec la pression de la Fédération départementale des chasseurs de Côte-d'Or, un arrêté préfectoral a été publié le 4 novembre. Celui-ci autorise la chasse en battue ou à l'affût des trois espèces soumises à plan de chasse (cerf élaphe, chevreuil, sanglier) durant le confinement.


La chasse en battue est autorisée à titre dérogatoire.

« Une bonne chose »

La commission de la FDSEA salue bien évidemment cet arrêté du 4 novembre, sans lequel les dégâts dans les parcelles agricoles auraient été encore plus conséquents. *« Il fallait prendre cet arrêté, il est dans l'intérêt de tout le monde »*, souligne Thierry Besançon, président, *« ce n'est pas un privilège qui a été accordé aux chasseurs, loin de là. Comme tous les ans, un plan de chasse avait été validé par arrêté préfectoral au mois de mai et il fallait tout faire pour le réaliser et éviter au maximum les dégâts »*. Thierry Besançon profite de l'occasion pour aborder la fixation des barèmes d'indemnisation : *« une commission s'est tenue le 5 novembre en présence de la DDT, de la Fédération des chasseurs et de nous-mêmes. Ce rendez-vous s'est consacré aux récoltes d'été ainsi qu'aux fourrages. En pratique, une commission nationale d'indemnisations définit une fourchette de prix par production et nous devons trouver un juste prix à l'échelle départementale. Les négociations sont toujours difficiles, notamment pour les prairies et les cultures de remplacement »*.
Les prix arrêtés lors de la commission (en euros/q). Blé n° 2 : 16,40, blé n° 1 : 17,40, blé panifiable supérieur : 18,90, blé améliorant : 22,40, orge brassicole d'hiver : 15,50, orge brassicole de printemps : 16, orge de mouture 14,40, avoine noire ou blanche 16,40, avoine nue : présentation d'un contrat, seigle 15,90, colza : 37,20, pois protéagineux 19,90, pois protéagineux alimentaires : présentation d'un contrat, féveroles : 24,90, triticale 15,50, foin : 12,85, luzerne foin : 14,50, trèfle foin : 14,50, paille : 2,61. Pour les cultures bios : fournir la facture de vente (sinon le prix est celui de la culture conventionnelle + 20 %). Pour le pois alimentaire : fournir le contrat de production à la Fédération des chasseurs, (le barème du pois fourrager sera appliqué dans le cas contraire).

Des cabanes restent fermées

Les chasseurs doivent respecter un certain nombre de consignes, à retrouver notamment sur le site fdc21.com. Toutes les cabanes doivent par exemple rester fermées. Aucun repas en commun, avant, pendant et après la chasse n'est autorisé. Les mesures liées à la lutte contre le coronavirus doivent impérativement être respectées : port du masque, distances de rigueur et mesures barrières obligatoires quand plusieurs personnes sont regroupées.

AG

Coronavirus

Le témoignage d'un jeune agriculteur

Un trentenaire revient sur sa contamination et celle de ses parents, survenues il y a un peu plus d'un mois.

Pour celles et ceux qui en douteraient encore, le coronavirus circule partout, y compris dans nos campagnes. Un jeune exploitant agricole de Côte-d'Or accepte de partager avec nous sa récente expérience. Début octobre, ce trentenaire ressent un mal de tête et des courbatures au cou. *« C'était un samedi soir, une sorte de fatigue générale apparaît assez subitement, mais cela ne m'inquiète pas plus que cela dans un premier temps. En effet, je sortais d'une semaine assez difficile, exigeante sur le plan physique »*, commente le JA. La nuit qui suit est particulièrement agitée : *« je me suis réveillé à plusieurs reprises avec des gros coups de chaud, comme si j'étais dans un état grippal. J'ai commencé à penser au Covid, sans trop y penser »*.

Ça ne s'arrange pas

La journée du dimanche et la nuit suivante ne sont pas de nature à rassurer le jeune producteur, qui constate une anomalie de son odorat le lundi matin, en arrivant sur son exploitation : *« je ne sentais plus l'odeur de mes animaux. Là, ça a fait tilt… C'était clairement les symptômes du coronavirus. J'ai appelé l'hôpital, mon rendez-vous était pris le lendemain. Sur place, je présente ma carte Vitale et on me fait asseoir sur un fauteuil, un test virologique se fait alors par voie nasale. Je repars cinq minutes plus tard. Le résultat tombe le lendemain, le mercredi après-midi. J'étais bien positif… Une personne de l'assurance maladie me contacte dans la foulée et m'informe que je suis contagieux durant une semaine après l'apparition des premiers symptômes. J'ai vu large en ne voyant plus personne durant une semaine entière à partir de cette annonce »*.

Lors d'un apéro

Le JA apprend que l'un de ses amis avait rencontré les mêmes symptômes 24 heures avant lui : *« celui-ci est allé faire un test le lundi, le résultat était positif aussi. La semaine précédente, j'étais allé boire un verre chez cette personne… Nous étions tous les deux et n'avions pas forcément respecté la distanciation sociale d'un mètre. J'y repense aussi : nous avions mangé des cacahouètes en mettant tous les deux nos mains dans un récipient, à tour de rôle… La contamination est très certainement partie de là. Le doute était quasiment levé quand mon ami a appris l'existence d'un foyer dans son cadre professionnel, il venait tout juste de contracter le Covid »*. L'exploitant agricole n'aura été *« vraiment malade »* que deux journées : *« j'ai été rapidement remis d'aplomb. Le goût et l'odorat ont tout de même mis du temps à revenir, je dirais bien deux semaines. Je n'ai pas stressé, ce n'est pas dans mon tempérament. Toutefois, je reconnais avoir eu un peu peur pour mon père, qui a également contracté le virus. J'avais travaillé avec lui les jours avant mon diagnostic… Je suis à l'origine de sa contamination, il n'y a aucun doute. Il a une soixantaine d'années. Ses symptômes ont été les mêmes que les miens, mais il a beaucoup plus accusé le coup. Il a beaucoup toussé et était beaucoup plus fatigué, je n'avais jamais vu mon père dans un tel état. Aujourd'hui, tout est rentré dans l'ordre, il a retrouvé le goût après trois semaines d'attente, quand même. Mon père avait à son tour contaminé ma mère qui, fort heureusement, n'a pas été malade bien longtemps. Environ deux jours, comme moi »*.

Une autre vision

Un homme averti en vaut deux. Ce Côte-d'orien qui accepte de témoigner pour Terres de Bourgogne se dit désormais *« beaucoup plus attentif »* aux mesures de protection sanitaire, et notamment au respect des gestes barrière : *« je les respectais déjà avant, mais il y avait un laisser-aller avec les autres personnes de ma génération. À tort, puisque les personnes les plus fragiles peuvent rapidement en payer les frais. Comme pour tout : si nous ne sommes pas directement confrontés à un problème donné, nous ne l'appréhendons pas tous aussi sérieusement. Aujourd'hui, le masque et la distanciation sociale sont légion dans mon quotidien. Un grand effort collectif permettra de vaincre ce virus. Vivement que cette maladie disparaisse, une fois pour de bon »*.

AG

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

Productions végétales

Alors, ces levées ?

Cinq agriculteurs décrivent l'évolution de leurs grandes cultures depuis les semis.


La majorité des semis d'automne s'est déroulée durant la deuxième décade d'octobre.

Un bon départ, c'est déjà ça. Les levées semblent tout à fait correctes sur l'ensemble du département, même en colza dans la plupart des cas. Petit tour d'horizon en Côte-d'Or, avec plusieurs commentaires sur la pression d'insectes.

Sylvain Fleury (Labergement-lès-Seurre) : *« Les céréales ont vraiment très bien levé, c'est une réussite, heureusement qu'il est tombé 120 mm de pluie au début du mois d'octobre. Maintenant, le revers de la médaille, ce sont ces limaces qui se font de plus en plus nombreuses. La vigilance est de mise car elles sont susceptibles de ravager une parcelle entière si nous n'intervenons pas au moment opportun. Nous sommes aussi très attentifs aux cicadelles et aux pucerons, nous en avons aperçu très récemment. Une diminution des températures est à souhaiter pour limiter leur pression. Les pucerons sont devenus une énorme problématique ici, depuis l'interdiction du Gaucho ».*

Matthieu Duthu (Froideville) : *« Les levées sont belles et réussies, pourvu que cela continue ainsi. Pour ma part, j'ai semé le blé et l'orge à partir du 17 octobre en direct, sans toucher aux champs. Il n'y a pas de pression insectes pour le moment, mais il faudra rester vigilant dès le moindre retour du soleil. L'an dernier, il faut le rappeler, nous n'avons pas été aussi concernés par les pucerons que la plaine dijonnaise. Tout roule également pour le colza, semé en août. Il ne faut pas s'enflammer pour autant car nos derniers colzas étaient très beaux en sortie d'hiver, avant qu'ils ne soient sérieusement impactés par le gel du mois de mars ».*

Cédric Perrot (Forléans) : *« Pour l'instant tout va plutôt bien. En céréales d'automne, j'ai uniquement du blé et du triticale que j'ai semés un peu plus tard que d'habitude. Les champs ont tous bien levé. J'ai aussi du ray-grass qui est tout aussi joli. Seul le trèfle, semé en direct, est un peu moins prometteur, avec la présence de nombreuses mauvaises herbes. J'avais eu un peu peur avec l'humidité que nous avons eue ces dernières semaines, mais le travail s'est finalement bien fait, j'ai labouré les trois quarts des parcelles. En ce qui concerne les pucerons, je n'ai rien vu pour l'instant. Je ne sais pas si les exploitants qui ont semé de bonne heure ont des problèmes. Je fais partie d'un Geda mais j'ai bien peu d'échos, puisque nous ne pouvons pas nous réunir ».*

Baptiste Colson (Moloy) : *« Les semis de céréales se sont déroulés dans de bonnes conditions, malgré la météo d'octobre. Aujourd'hui, le blé et l'orge d'hiver ont tous les deux levé, d'une manière rapide et homogène. Même nos 50 ha que nous avons faits en direct présentent très bien. Le désherbage devrait lui aussi s'effectuer dans de bonnes conditions, les sols étant humides. L'heure est actuellement à la surveillance des cicadelles et des pucerons, ils sont bien présents, il faut être vigilants. Le colza ? Nous en avons semé 20 ha, au lieu de 130 il y a encore peu de temps. C'est la bonne surprise aujourd'hui : il est propre et régulier. Nous l'avons associé avec de la féverole, du sarrasin, des lentilles, du lin et du trèfle, c'est la première fois que nous mettons autant de plantes dans le mélange. Pourquoi ce choix ? Nous sommes partis du principe que si le colza était cramé en début d'hiver, soit par les insectes, soit par le sec, nous aurions un couvert déjà en place, prêt à repartir en culture de printemps ».*

Joffrey Delaire (Sainte-Colombe-sur-Seine) : *« Le blé, l'orge d'hiver, le triticale et le seigle ont été tous les quatre semés en l'espace d'une semaine, les fenêtres de tir sont décidément de plus en plus courtes au fil des années. Ces cultures ont très bien levé, avec une certaine homogénéité. Les dernières pluies et le vent n'ont pas été propices aux vols de pucerons et de cicadelles, mais nous restons très méfiants aux moindres rayons de soleil, car il y avait eu des dégâts, l'année dernière dans le secteur, dans des parcelles qui n'avaient pas été traitées. Du colza a aussi été semé en août : force est de constater qu'il y en a nettement moins dans le secteur. On trouve de tout aujourd'hui : du beau, du beaucoup moins beau et une partie qui a mal levé. Les altises sont bien là. Même si leur virulence semble un peu moindre, une grande vigilance s'impose là aussi car certains de nos colzas ont déjà été impactés par leurs piqûres ».*

PROPOS RECUEILLIS PAR AG

Reproducteurs charolais

Mieux que rien

Les portes ouvertes de l'Auxois-sud ont été l'occasion de vendre une quinzaine d'animaux.

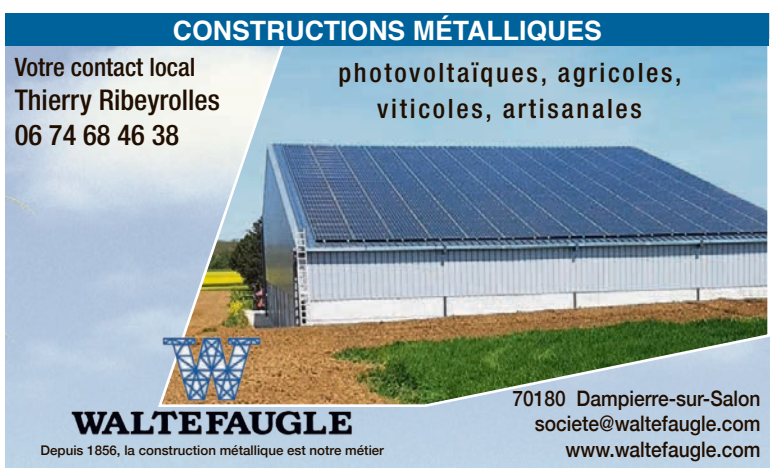
Emmanuel Macron l'a bien stipulé dans son allocution avant le reconfinement : le monde agricole peut continuer de travailler. Cette précision, tellement évidente voire inutile de prime abord a tout de même eu son importance, notamment pour le comice agricole de Pouilly-en-Auxois. Ce dernier organisait des portes ouvertes le 31 octobre, au surlendemain de cette intervention présidentielle. Le rendez-vous a donc été maintenu dans les 18 exploitations inscrites à l'évènement. Les acheteurs ont pu se déplacer avec une simple attestation de déplacement, pour motif professionnel. Les élevages participants leur ont encore une fois réservé le meilleur accueil, dans le strict respect des gestes barrières.


L'un des reproducteurs, vendu le 31 octobre.

Nombreux lots

Quarante visites et quinze ventes ont été enregistrées lors de cette journée. Un bilan *« pas si mauvais »* dans un tel contexte. *« Nous allons nous en contenter »*, commente Éric Bize, le président du comice, *« il est vrai que cette situation sanitaire et les annonces d'Emmanuel Macron ont bien plombé l'atmosphère, moins de deux jours avant notre rendez-vous. Un certain nombre de visiteurs ne se sont probablement pas déplacés. Décidément, notre organisation de 2020 aura connu de nombreux retournements de situation. Dans un premier temps, il était question d'annuler notre concours, puis de le maintenir, puis de le remplacer par des portes ouvertes, le tout avec beaucoup d'incertitudes… Nous nous en sommes finalement sortis, plusieurs d'entre nous ont pu diffuser leur génétique ».* À l'issue d'un tirage au sort, le comice agricole pollien a attribué la somme de 150 euros (en chèque ou en bons d'aliments) à cinq acheteurs. Quinze élevages acheteurs et/ou simples visiteurs ont été récompensés par des lots d'une valeur de 50 euros, offerts par les généreux sponsors de l'évènement.

AG



Élevage bovin

Les vêlages sont lancés

Hubert de Vassal est polyculteur-éleveur sur la commune de Mars-sur-Allier et sur le domaine du château de Villard à Sainte-Parize-Chatel. Il nous a ouvert les portes de son exploitation à l'heure des premières naissances.



Hubert de Vassal tient dans ses mains l'un des premiers veaux limousins de l'année.

Focus

Le Château de Villard est classé au titre des monuments historiques à la fois pour les bâtiments mais aussi pour les 42 ha du domaine historique. L'édifice se trouvant en réalité dans le berceau de la race charolaise. Pour la petite histoire : Roger de Bouillé (grand-oncle d'Hubert de Vassal) a été président de la Société d'agriculture de la Nièvre, de la caisse régionale du Crédit Agricole, vice-président du Herd-Book charolais que son grand-père Charles de Bouillé avait cofondé avec une dizaine d'éleveurs au milieu du XIX^{ème} siècle. Roger de Bouillé a participé à l'évolution de la race charolaise.

Les vêlages ont débuté chez Hubert de Vassal, polyculteur éleveur sur la commune de Mars-sur-Allier et Saint-Parize-le-Châtel sur le domaine du Château de Villard. Installé en 2005, l'exploitant de 52 ans est à la tête d'un atelier bovin de 65 vaches charolaises et 55 limousines. Sur l'ensemble des deux exploitations, ce dernier est à la tête de 200 ha dont 35 ha de cultures qu'il conduit avec un salarié. Pour l'éleveur, les deux races sont complémentaires : *« Pour les vêlages l'avantage c'est que les limousines font naître des veaux de 40 kg qui sont des petits chevreuils avec une vivacité fabuleuse. Il n'y a donc pas photo sur le gain obtenu sur les frais vétérinaires et la charge de travail. D'un autre côté les charolaises sont plus résistantes aux aléas climatiques comme les sécheresses. Elles ont un énorme rumen qui leur permet d'accumuler même du mauvais fourrage, on peut toujours en tirer quelque chose. Ce qui n'est pas le cas des limousines »* explique Hubert de Vassal. Dans son système de production, ce dernier a choisi d'être en vêlage précoce (à partir du 15 octobre) avec une reproduction en totalité en monte naturelle. *« Cette stratégie me permet d'être débarrassé au plus vite. De plus de septembre à octobre, j'ai pour habitude de travailler autour des bâtiments car c'est une période qui est peu chargée. Je peux donc faire des travaux tout en surveillant mes bêtes. C'est le cas cette année où je suis actuellement en train de concevoir un parc de contention avec un quai de chargement. Ainsi l'objectif est d'avoir terminé au moins 80 % des mises bas au 31 janvier »* précise-t-il. Il ajoute : *« Du point de vue économique, le vêlage précoce me permet de vendre rapidement mes broutards et mes laitonnes juste après le sevrage, ce qui permet de faire un peu de trésorerie. De toute manière, je n'ai pas la capacité de stocker des animaux pour faire du broutard repoussé par exemple »*.



Hubert de Vassal a opté pour le vêlage précoce à la fois pour le confort de travail mais aussi pour pouvoir vendre ses broutards le plus tôt possible.



L'éleveur mise sur le confort de travail avec la construction d'un parc de contention avec un quai de chargement.

Une année compliquée pour le commerce des animaux

Même en s'y prenant de bonne heure dans la saison, il est difficile en ce moment de connaître le bon moment pour vendre ses animaux en particulier les broutards. Hubert de Vassal en a fait les frais et a même noté un changement de stratégie de la part du marché : *« Nous avons d'un côté les cours qui sont très bas et de l'autre des Italiens qui demandent désormais des bêtes plus maigres. Habituellement, les éleveurs nivernais étaient habitués à avoir des broutards de 420 kg payés. Aujourd'hui, les Italiens payent des broutards à 350 kg maximum. C'est donc un changement de paradigme car je suis obligé de changer mon prix d'objectif. Initialement, je l'avais fixé à 1 100 euros à la vente à partir de la cotation du marché de la Sicafome, et de mes poids moyens. Aujourd'hui, mon prix d'objectif c'est 950 euros, mais j'ai mis du temps à le comprendre. D'habitude, je vends des broutards au mois de juillet mais les cours étaient tellement bas que je n'en ai pas vendu. L'année prochaine, je pense que je commercialiserais mes animaux en juin car c'est à ce moment-là que vous avez un pic. Sur le broutard limousin, je valorise mes bêtes à 2,50 € sans problème »* estime-t-il.

Calculette en mains, l'éleveur pense que la mauvaise conjoncture sur le broutard charolais lui a fait perde 9 000 euros de chiffre d'affaires sur les 120 000 euros réalisés à l'année, soit une perte de 7,5 %. Pour essayer de faire des économies, Hubert de Vassal s'est lancé dans un projet de récupération d'eau de pluie. *« C'est un investissement mais qui va me faire économiser sur le long terme les 5 000 euros que je dépense habituellement pour l'eau »* explique-t-il. À long terme, cet éleveur estime que la profession doit être capable de se regrouper pour proposer aux consommateurs des produits de qualité dans un segment plus haut de gamme en misant sur le circuit court. *« Nous devons à tout prix changer de modèle pour ne pas disparaître »* conclut-il.

THÉOPHILE MERCIER



Cuma

Une Cuma départementale active et innovante dans la Nièvre

La Cuma Terr'eau est une Cuma départementale de plus de 350 adhérents qui réalise différentes activités : le compostage de fumier, le déchiquetage de bois en plaquette (utilisé en litière ou commercialisés pour le chauffage), la collecte des effluents viti-vinicole ainsi que, depuis peu, le toastage de protéagineux. Deux salariés sont maintenant embauchés à temps plein pour réaliser ces travaux. Des tournées sont organisées pour chaque activité dans l'ensemble du département et zones limitrophes, avec l'aide d'une animatrice de la Fédération des Cuma de la Nièvre.


Le coût de l'activité en 2019 s'élevait à 110 euros/ha soit environ 50€/tonne

En 2019 et après 3 ans de réflexion, la Cuma s'est lancée dans la nouvelle activité de toastage mobile de protéagineux. Le toastage est intéressant en alimentation animale pour la féverole, le pois, le soja et le lupin notamment. Il permet de détruire les facteurs anti nutritionnels présents dans les graines de protéagineux et d'augmenter leurs teneurs en protéines assimilables. Des analyses réalisées sur des graines de soja toastées par la machine de la Cuma et non toastée valident les augmentations de PDIN et de PDIE attendues. Ce processus peut intéresser des éleveurs bovins, caprins, ovins, porcins ou de volailles. Le toasteur mobile de la marque MECMAR est monté sur remorque et équipé d'un groupe électrogène qui le rend complètement autonome. Avec un débit d'environ 2t/heure, il s'agit d'un outil performant et disponible pour des éleveurs en recherche d'autonomie alimentaire. Le coût de l'activité en 2019 s'élevait à 110 euros/ha soit environ 50€/tonne. Différentes démonstrations étaient prévues sur l'année 2020 et seront reportées en 2021 compte tenu du contexte sanitaire actuel.

La CUMA reste toujours ouverte à de nouveaux adhérents, pour le toastage comme pour le compostage et le déchiquetage. L'assemblée générale qui se tiendra en fin d'année sera l'occasion pour le conseil d'administration, les adhérents et les salariés de se retrouver, de faire le point sur l'année écoulée et de discuter de futurs projets.

Pour plus d'informations ou pour devenir adhérent, n'hésitez pas à contacter la Cuma à cuma.terreau58@cuma.fr ou au 06 08 81 82 85.

Hervé Mouron,
président de la Cuma Terr'eau

Élevage

Le concours de Nevers a résisté au coronavirus


Pour sa première participation, Corentin Albert remporte le prix d'honneur femelle de l'année avec Royalgala.


Jean-Christian Raymond s'adjuge le prix d'honneur mâle de l'année avec Rodrigue.

Organisé juste avant le second confinement, le concours de la Société d'Agriculture s'est déroulé le samedi 25 octobre à la Ferme du Marault. Cette année près de 200 animaux ont été engagés sur l'un des derniers concours de l'année. Le prix d'honneur laitonne a cette année été attribué à Corentin Albert. L'éleveur de Saint-Parize-le-Chatel participait pour la première fois à ce concours. Côté mâle, Jean-Christian Raymond s'adjuge le prix d'honneur mâle de l'année. Ce prix vient conclure une année riche en succès pour lui après son premier prix au salon de l'agriculture à Paris en février dernier.

Théophile Mercier

Les principaux prix

Prix d'honneur mâle de l'année : SCEA Jean-Christian Raymond avec Rodrigue .(Decize) a
Trophée de Bouillé : SCEA Melaye Sennepin-Prain avec Papillon (Celle-sur-Nièvre)
Prix Ajec : Lemaitre Perre-Jean avec Rodéo (Decize)
Prix d'honneur femelle de l'année : Corentin Albert avec Royalgala (St Parize-le-Châtel)

Terres de Bourgogne
agribourgogne.fr

Portes ouvertes

Un bâtiment économe en paille

La Chambre d'agriculture a organisé le jeudi 29 octobre une porte ouverte chez Claude Blaise, naisseur-engraisseur de Salers à La Nocle-Maulaix. En 2018, il s'est lancé dans la construction d'un bâtiment d'élevage qui lui permet à la fois d'économiser de la paille mais aussi de gagner en confort de travail.



Vue aérienne du bâtiment de Claude Blaise. 900 panneaux photovoltaïques y sont installés pour une puissance de 250 kW crête. Un bâtiment construit en 2018 avec SAS 58 Solaire de la Chambre d'agriculture.



Claude Blaise a détaillé la conduite de son exploitation et l'historique de son projet de bâtiment.

Claude Blaise, éleveur de Salers et de Charolaises s'est lancé en 2018 dans un projet de bâtiment d'élevage avec la Chambre d'agriculture. Il fait partie du tout premier projet de la SAS 58 Solaire. Un projet clefs en main et sur mesure qu'il ne regrette pas. Un bâtiment de 96 mètres de long par 27 mètres de large et 12 mètres de haut. La couverture est en bac acier et le couloir de distribution pour les bêtes est couvert en fibrociment. Le premier intérêt de ce projet se trouve sur le toit. 900 panneaux photovoltaïques y sont installés pour une puissance de 250 kW crête. Claude Blaise revend l'énergie produite à 12,9 centimes.

« Dans le business plan, nous avons un retour sur investissement d'ici 15 ans qui permet de couvrir les frais liés à l'investissement des panneaux et la construction du bâtiment » précise l'éleveur.

À l'intérieur, le confort des animaux a été la priorité de Claude Blaise au moment de la construction. Cette exigence passe dans un premier temps par des puits de lumière réalisée à l'aide de panneaux translucides qui donnent selon l'éleveur un côté plus chaleureux pour les bêtes. *« Nous avons souhaité également un bardage en bois plutôt qu'en métal afin que le bâtiment se fonde davantage dans le paysage »* précise Claude Blaise.

« Nous avons un confort de travail »

Ce qui frappe lorsque l'on pénètre dans le bâtiment c'est l'espace de travail disponible. Les 3 000 m² destinés à l'élevage sont entièrement bétonnés ce qui permet à Claude Blaise et son fils d'avoir un environnement plus propre et d'être au sec pour travailler. C'est un bâtiment qui peut accueillir jusqu'à 250 animaux dans des box de 6x12 mètres, soit 20 broutards de 400 kg par case. *« L'avantage de ces box c'est qu'ils sont entièrement cloisonnés, il n'y a donc pas de contacts entre les bêtes d'une aire paillée à l'autre. Sur le plan sanitaire, je trouve que c'est mieux comme ça »* estime l'éleveur. L'autre avantage de ce bâtiment c'est la manière avec laquelle il a été conçu pour l'élevage. Une pente à 6 % couplée d'une marche de 25 centimètres permet de nourrir les bêtes par l'extérieur du bâtiment et de réaliser toute la contention, les prophylaxies et le déplacement d'un lot par l'allée centrale.

« Je trouve ce principe intéressant et plus facile. Je fais un raclage environ deux fois par semaine et il nous faut 2 kg de paille par animal. En fait, on paille peut-être plus souvent mais avec un besoin en marchandise qui a diminué. Ce qui est pratique c'est que nous ne sommes pas obligés de déplacer les animaux pour racler la paille et le fumier. Les animaux ne sont pas stressés le bien-être animal est préservé. De plus, nous sommes au sec pour donner à manger » estime Claude Blaise. Au total, c'est un investissement de 200 000 euros pour l'aménagement intérieur. Dans les années à venir l'éleveur envisage d'installer un racleur mécanique pour retirer son fumier.

Théophile Mercier

Contact : Perrine Raverat, conseillère bâtiment à la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Tél. 06 31 14 61 82



Une pente à 6 % couplée d'une marche de 25 centimètres permet de nourrir les bêtes par l'extérieur du bâtiment.

▶ En bref

Covid 19 Fermeture des bureaux au GDS

Les recommandations du gouvernement nous amènent à prendre la décision de confiner nos bureaux.
Depuis le 29 octobre, nos bureaux sont fermés au public.
L'ensemble de l'équipe se tiendra à disposition par téléphone ou mail pour assurer vos besoins.
Jusqu'à nouvel ordre, l'ensemble des rendez-vous extérieurs, ainsi que les réunions (cantonales, Conseil d'administration, Assemblée générale) ne pourront être assurés.
Nous ne doutons pas que vous comprendrez aisément la décision de mettre en place ces mesures.

Rodolphe Morizot,
directeur du GDS



Agrilocal 89

Garantir la relation entre les producteurs et la restauration collective

Développé dans l'Yonne à l'initiative du Conseil départemental, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Agrilocal 89 met en relation des producteurs locaux et des acheteurs de la restauration collective, principalement des collèges du département.



Les producteurs locaux et les acheteurs de la restauration collective peuvent s'inscrire sur Agrilocal 89 depuis septembre.

Lancé officiellement en septembre 2020 à l'initiative du Conseil départemental de l'Yonne, Agrilocal 89 est une plateforme en ligne qui met en relation les producteurs locaux et les acheteurs de la restauration collective, en priorité les collèges. Un site développé au niveau national avec la Drôme comme précurseur.

Sur ce projet, la Chambre d'agriculture de l'Yonne est partenaire, « *pour faire la promotion auprès des producteurs* », indique Déborah Colard, conseillère à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. À l'heure actuelle, une vingtaine de producteurs icaunais sont inscrits sur le site.

Les producteurs renseignent les critères de leurs produits

Alors, comment fonctionne Agrilocal 89 ? « *Les producteurs indiquent les produits qu'ils ont et définissent le rayon de livraison où ils peuvent livrer. Lorsqu'un collège se trouve dans le rayon concerné et demande un produit que propose le producteur, ce dernier reçoit un mail et/ou un SMS et fait une proposition de prix. Plusieurs producteurs peuvent répondre à une même offre. C'est ensuite au collège de sélectionner le producteur avec lequel il veut travailler, en fonction des critères des produits souhaités* », explique Déborah Colard.

Les critères des produits sont donc renseignés par les producteurs : produits bios, sous label rouge, certifiés produits fermiers, exploitations certifiées HVE3… Quant aux conditions d'entrée pour les producteurs ? « *Pour approvisionner la restauration collective, il faut respecter la réglementation sanitaire. Il faut notamment avoir des systèmes de livraison adéquats, notamment en termes de froid et du respect des températures* », poursuit Déborah Colard. « *Aussi, la loi Égalim impose qu'il y ait sur le site 50 % de produits sous signe officiel de qualité, dont 20 % de bio* ».

Ouvrir l'accès aux lycées, Ehpad et cantines locales

Sur Agrilocal 89, ce sont les producteurs qui font des propositions de prix. Cependant, les tarifs ne sont pas visibles publiquement. « *Seuls les collèges qui font une demande reçoivent une proposition de prix de la part des producteurs. C'est aux collèges d'accepter ou de refuser* », précise Déborah Colard. Les facturations sont également directement faites en ligne.

Si aujourd'hui 27 collèges et une commune sont inscrits sur Agrilocal 89, l'idée est que les lycées s'inscrivent aussi. De même que les Ehpad et les cantines locales. « *Mais un particulier ne peut pas commander sur la plateforme. Il peut néanmoins passer par un drive fermier ou par J'veux du local 89. Agrilocal 89 est vraiment pour les professionnels* », assure la conseillère de la Chambre d'agriculture. « *L'objectif du Conseil départemental est que tous les professionnels passent par Agrilocal 89 pour faire leurs commandes de produits. Aujourd'hui, on est dans une phase où il faut motiver les professionnels à s'inscrire et à passer des commandes. Et pour nous, à la Chambre d'agriculture, notre but est de motiver les producteurs à s'inscrire pour pouvoir répondre à la demande* ».

CHRISTOPHER LEVÉ



Rendez-vous Le Showroom des producteurs le 25 novembre à Tonnerre

Le 25 novembre aura lieu le showroom des producteurs, au marché couvert de Tonnerre (sous réserve d'une contre-indication par la préfecture de l'Yonne, en lien avec la crise sanitaire et le confinement, ndlr). « *Cet événement, c'est pour mettre en relation des producteurs avec des acheteurs de la restauration collective (établissements scolaires et de santé) mais aussi des grossistes et des cuisines centrales* », explique Déborah Colard. « *L'objectif est que les producteurs montrent ce qu'ils ont comme produits et qu'ils puissent échanger avec les acheteurs, qu'ils apprennent à se connaître* ». À cette occasion, un focus sera fait sur Agrilocal 89 pour inciter ces acheteurs et les producteurs à s'inscrire sur la plateforme, pour que les transactions futures se fassent pas le site. Les agriculteurs qui souhaitent avoir un stand au showroom peuvent contacter la Chambre d'agriculture et Déborah Colard au 03 86 94 22 19. « *L'objectif est d'avoir une vingtaine de producteurs avec des familles de produits différents* », annonce-t-elle.

Le showroom des producteurs aura lieu le 25 novembre à Tonnerre, avec un zoom sur Agrilocal 89.



Anefa

Zoom sur la Semaine de l'agriculture

Du 2 au 6 novembre, l'Anefa a organisé la Semaine de l'agriculture. Dans l'Yonne, deux informations collectives ont eu lieu pour montrer aux demandeurs d'emploi les métiers agricoles et viticoles disponibles dans le département, et les formations pour y accéder.

Cette semaine était celle de l'agriculture. Partout en France, l'Anefa était sur le terrain pour faire la promotion des métiers de l'agriculture et de la viticulture que l'on peut trouver en fonction des régions et des départements. « *L'objectif est d'organiser, auprès des prescripteurs et des demandeurs d'emploi, des visites et des informations collectives pour montrer la réalité des métiers agricoles et viticoles des territoires* », précise France Lahutte, animatrice Anefa.

Dans l'Yonne, deux informations collectives ont eu lieu la semaine dernière : le mercredi 4 novembre au pôle emploi de Joigny et le jeudi 5 novembre au pôle emploi d'Auxerre. Deux visites d'exploitation étaient également programmées mais ont dû être annulées à cause de la crise sanitaire et du confinement : le lundi 2 novembre à Auxerre et le jeudi 5 novembre à Tonnerre.



Frédéric Bellat est venu présenter les différentes formations proposées par le CFPPA d'Auxerre La Brosse.

Les formations agricoles et viticoles présentées

Cette semaine de l'agriculture était aussi l'occasion de présenter les formations pour accéder aux métiers agricoles et viticoles. Lors de l'information collective du jeudi 5 novembre, Frédéric Bellat, directeur du CFPPA d'Auxerre La Brosse était présent. Il a notamment fait un zoom sur la formation taille de la vigne qui débute le 16 novembre prochain. Une formation de 350 heures dont une bonne partie en entreprise.

La formation tractoriste a aussi été abordée lors de la diffusion d'une vidéo avec un témoignage d'une femme qui a suivi cette formation au CFPPA et qui a été formée au domaine Barat, situé à Milly.

France Lahutte (à droite) a fait la démonstration du fonctionnement d'une baissette utilisée pour le travail dans la vigne.

Lors d'un moment d'échanges, France Lahutte a pris le temps de faire une démonstration du fonctionnement d'une baissette, un outil utilisé dans la vigne après la période de la taille.

Ces rendez-vous avaient également pour but de recruter. Une embauche a d'ailleurs été réalisée lors de l'information collective de Joigny, avec un domaine viticole du jovinien.

L'Anefa va poursuivre ces prochaines semaines son travail avec des actions dématérialisées sur les réseaux sociaux, afin de continuer de promouvoir l'agriculture, ses métiers et ses formations, en s'adaptant au contexte actuel.

CHRISTOPHER LEVÉ



INTERVIEW

DANS LA VIE,
IL Y A DES PAUSES QUE L'ON NE CHOISIT PAS.

***Rencontre avec Daniel Collay**, Président de Groupama Paris Val de Loire.*

Face à une année 2020 si particulière, Groupama Paris Val de Loire est resté fortement mobilisé auprès de ses sociétaires.

GROUPAMA,
1er assureur de toutes les agricultures.

COMMENT CELA S'EST-IL TRADUIT CONCRÈTEMENT ?

« Dès la mise en place du premier confinement au mois de mars, nous avons mobilisé l'ensemble du réseau commercial pour prendre contact avec le plus grand nombre de nos sociétaires. Ces appels, près de 140 000, avaient pour but de les informer des différents moyens de contacts disponibles (téléphone, mail, espace clients, appli mobile « Groupama et Moi »…) et de les rassurer sur le maintien de l'ensemble de nos services et de la disponibilité des collaborateurs, en télétravail, pour gérer toutes les situations à distance. »

SUR LES ASPECTS ÉCONOMIQUES ?

« Au-delà de notre participation au Fonds National de Solidarité, nous avons mené différentes actions pour soutenir nos sociétaires. Ainsi, nous avons accordé des reports pour le paiement des cotisations mais aussi, dans certains cas, des réductions de cotisations sur les activités les plus impactées par la crise.
Avec les Caisses Locales, nous avons conduit l'opération « Chèques Solidaires » dont l'objectif était d'offrir à nos sociétaires des bons d'achat qu'ils pouvaient aller consommer auprès d'assurés professionnels tels que les restaurants, les fleuristes… Cette opération nous a permis d'accompagner les commerces de proximité de notre Caisse Régionale pour près de 500 000 euros.
Par ailleurs, nous avons contribué à alimenter le fonds de soutien aux entreprises « REVICENTRE ».
Enfin, différentes actions, dont nous sommes très fiers, ont été menées par les élus de nos Caisses Locales telles que la mise à disposition de repas pour les soignants ou le don de masques pour le personnel médical. »

ET CONCERNANT SPÉCIFIQUEMENT LA FILIÈRE AGRICOLE ?

« Nous avons décidé avec l'ensemble des autres caisses régionales de mettre en place une réduction de 2 mois sur les cotisations des tracteurs pour l'ensemble de nos sociétaires. Nous avons, également, largement communiqué auprès de nos sociétaires pour les accompagner sur la mise en place de mesures de prévention liées à la crise sanitaire.
Enfin, nous avons mis en place des prêts, constituant des avances de trésorerie, pour les viticulteurs, les plus impactés par la crise sanitaire.
Sur un autre sujet, je voudrais rappeler l'importance et l'utilité de l'Assurance Récoltes dans une année climatique perturbée, qui confirme une tendance à la multiplication des évènements climatiques ces dernières années. En 2020, Groupama Paris Val de Loire va verser près de 65 millions d'euros au titre des sinistres. On voit bien l'intérêt de pérenniser ce dispositif assurantiel indispensable à la protection des exploitations agricoles, sous réserve de pouvoir l'équilibrer. »

TOUTES CES MESURES DOIVENT REPRÉSENTER DES SOMMES CONSÉQUENTES ?

« Ce sont des sommes très importantes qui représentent plus d'une année normale de résultats. Mais notre devoir d'assureur mutualiste et solidaire nous oblige à apporter un soutien responsable à nos sociétaires. Tous ces accompagnements qu'ils soient humains, par l'intermédiaire de la mobilisation de tous les collaborateurs de la Caisse Régionale, ou qu'ils soient financiers, par la mise en place des différentes actions décrites précédemment, constituent notre contribution auprès de l'ensemble de nos sociétaires pour leur apporter une aide précieuse afin de mieux affronter les impacts financiers liés à cette crise sanitaire avec les impacts économiques que l'on connaît. »

ET MAINTENANT, AVEC LA NOUVELLE PÉRIODE DE CONFINEMENT ?

« Nous allons poursuivre nos actions pour que chacun puisse construire sa vie en confiance aux côtés de Groupama Paris Val de Loire. »

C'est notre engagement d'assureur mutualiste.

Groupama PARIS VAL DE LOIRE

▸Agenda

25/11 Showroom des producteurs

Le mercredi 25 novembre aura lieu le showroom des producteurs, au marché couvert de Tonnerre, organisé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne. L'occasion de mettre en relation les producteurs et les acheteurs de la restauration collective. A cette occasion, un focus sera fait sur Agrilocal 89 pour inciter les acheteurs et les producteurs à s'inscrire sur la plateforme. Les producteurs qui souhaitent avoir un stand au showroom peuvent contacter Déborah Colard, conseillère à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 03 86 94 22 19.

▸Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Initiation à l'homéopathie avec un module à distance

Le 19 novembre, à Auxerre.
Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18 ou à c.bonin@yonne.chambagri.fr.

Homéopathie Perfectionnement avec un module à distance

Le 20 novembre, à Auxerre.
Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18 ou à c.bonin@yonne.chambagri.fr.

Les Jardins de la Croisière

Le bon bilan du chantier d'insertion



Les Jardins de la Croisière sont un chantier d'insertion situé à Sens. En 2019, les Jardins de la Croisière comptent 62,5% de sorties dynamiques.

Le mardi 27 octobre s'est tenue l'assemblée générale des Jardins de la Croisière. L'occasion de faire le bilan de l'année 2019, la troisième année du plan de développement 2017-2021. Un bilan positif avec un taux de 62,5% de sorties dynamiques.

L'assemblée générale des Jardins de la Croisière a eu lieu le mardi 27 octobre. Durant ce rendez-vous, Michel Jouan, président du chantier d'insertion, a fait le bilan de l'année 2019, *«qui s'inscrit comme la troisième année de notre plan de développement 2017-2021. Ce plan doit nous permettre de réaliser un «changement d'échelle» et une réorganisation profonde de nos pratiques»*, indique-t-il.

Alors, en quoi consiste ce plan ? *«Il s'agit de consolider nos deux activités économiques afin de faire face aux baisses des subventions publiques et de retrouver un équilibre financier sain et d'assurer la pérennité de l'association. C'est aussi de maintenir nos bons résultats en termes de sorties vers l'emploi, ce qui est notre finalité. Enfin, c'est améliorer nos locaux et donc les conditions de travail des salariés en insertion et de l'équipe de permanents»*, détaille Michel Jouan. *«2019 nous donne satisfaction à la fois sur nos résultats d'insertion et sur le développement de nos activités. Pour l'insertion, notre travail de partenariat avec les nombreux dispositifs sociaux, les partenaires de l'emploi et les entreprises a permis d'atteindre 62,5% de sorties dynamiques»*.

Des surfaces de production en hausse

Quant aux activités économiques ? *«Nous poursuivons un développement important avec une hausse de 14% des chiffres d'affaires. Nous avons augmenté les surfaces de production (+ 1.4 ha) et nos surfaces de tunnels»*, continue Michel Jouan. *«Nous avons également trouvé de nouveaux chantiers verts, avec plus de 300 interventions en 2019. Enfin, nous avons obtenu un résultat comptable exceptionnel de 99 018 € qui vient à nouveau consolider nos finances et notre trésorerie»*.

En 2020, de nouveaux objectifs ont été fixés dans le plan de développement afin de poursuivre la démarche de *«changement d'échelle»* : le développement des légumes bio, le développement des chantiers verts, le renforcement des compétences des permanents, le renforcement des fonds propres, le développement de nouveaux projet et la volonté de trouver des financements complémentaires et mettre en œuvre le troisième bâtiment, actuellement en cours de réalisation.

Et malgré la situation sanitaire, qui a impacté l'organisation du travail en équipe, les deux activités économiques (production de légumes et chantiers verts) se poursuivent.

CHRISTOPHER LEVÉ

2019, en chiffres

Les Jardins de la Croisière, c'est en 2019 :

- **80 salariés en CDDI (contrat à durée déterminée d'insertion),**
- **62,5% de sorties dynamiques, 30 personnes (dont 3 mineurs) en TIG (travail d'intérêt général),**
- **261 chantiers verts réalisés,**
- **1 824 paniers préparés,**
- **110 marchés réalisés,**
- **et une 24e saison de production.**



Œnotourisme

À la découverte des vignobles, à vélo électrique

Depuis début juillet, Grégory Millet, gérant de Cycle Divin, organise des excursions à vélo électrique dans les vignobles icaunais. Avec la volonté de faire découvrir l'histoire des vignes du département, le métier de vigneron et les différents vins que l'on peut trouver dans le secteur. Le tout en alliant la passion du vin et du vélo.



Une activité possible dans le Chablisien, l'Auxerrois ou le Vézelien, jusqu'à 12 personnes en simultané.

C'est à Vincelottes que nous rencontrons Grégory Millet. Depuis le mois de juillet, celui qui est arrivé il y a quatre ans dans l'Yonne a lancé Cycle Divin, une activité d'œnotourisme qui consiste à faire découvrir les vignobles icaunais à vélo électrique. *« Le but est simple : leur faire découvrir durant le premier quart d'heure la prise en main du vélo électrique. Puis partir au plus près des vignobles, à la découverte du monde du vin. On va parler de l'histoire de la création des vignobles, des appellations, du travail des vignerons et des différents vins »*, explique Grégory Millet. *« Et on fait également une petite dégustation en plein cœur des vignes, pour découvrir les vins qui sont proposés dans la région. À la fin du parcours, on s'arrête dans un domaine pour découvrir un domaine viticole, l'approche d'un vigneron et déguster voire acheter des vins ».*

Allier la passion du vélo et du vin

C'est dans les vignobles du Chablisien, de l'Auxerrois et du Vézelien que cela se passe. *« Les excursions sont accompagnées d'un guide, en l'occurrence moi, qui a vingt ans d'expérience dans le milieu du vin »*, poursuit-il. *« J'ai travaillé dans différents domaines et maisons de vin, et dans différents secteurs viticoles : mâconnais, beaujolais, vallée du Rhône, le Jura et en Bourgogne. J'ai aussi passé une dizaine d'années dans les côtes de Beaune ».* Avant d'atterrir dans l'Yonne. Alors, comment Cycle Divin a vu le jour ? *« En arrivant dans l'Yonne, j'ai voulu changer de carrière, tout en restant dans le milieu du vin. Mais en me diversifiant et en me lançant dans un projet qui m'était propre »*, raconte Grégory Millet. *« Je suis initialement parti dans le commerce. J'ai monté une petite activité d'achat-revente en vin, que j'ai stoppé. Puis je me suis lancé dans le milieu du tourisme ».*

En 2017, ce dernier commence à se lancer dans la construction de son projet en faisant diverses formations comme *« Terroirs et dégustation »*, un diplôme universitaire à Dijon, qui lui permet d'enrichir ses connaissances.

À l'origine, Grégory Millet souhaite faire découvrir les vignobles en bus. *« Mais ce n'était pas trop mon truc. Je voulais coïncider mon projet avec ma seconde passion : le vélo »*. Il lui faut donc passer un diplôme d'éducateur sportif, qu'il a récemment obtenu, pour lancer son activité.

Quant au choix du vélo électrique ? *« Il y a pas mal de dénivelés dans le département, cela me permet donc d'ouvrir mon activité à un plus large public »*, répond-il.

Un caveau en projet

Si son activité est pour l'heure suspendue à cause du confinement, Grégory Millet a connu des débuts satisfaisants. *« Mes retours sont très positifs, c'est encourageant. Je n'offre pas que du vélo. C'est un ensemble de choses que je propose. Ce n'est pas de la compétition mais du loisir. On prend le temps de découvrir les paysages, de discuter et d'apprendre »*, assure-t-il.

Avec quels projets futurs ? *« Il est prévu que j'investisse dans un petit bâtiment à Vincelottes où je pourrais faire ma petite boutique d'accueil, de présentation mais aussi de vente de vins. Car par la suite, mon but est d'avoir mon petit caveau où je pourrais faire mes propres dégustations avec les vins de mes différents vignerons partenaires. Cela pourrait se mettre en place assez rapidement »*, confie Grégory Millet.

Pour l'aider à démarrer son activité, ce dernier va prochainement mettre en place un financement participatif pour l'achat de vélos électriques, qu'il louait jusqu'à présent. *« C'est un investissement assez conséquent, soit 3 000 € pièce. Il m'en faut 12. Ce sont des vélos tracking, à mi-chemin entre vélo de route et VTT. C'est idéal pour les différents types de circuits que je propose »*, conclut Grégory Millet.

CHRISTOPHER LEVÉ

Site internet : www.cycledivin.fr.



Depuis juillet, Grégory Millet propose des excursions à la découverte des vignobles icaunais, à vélo électrique.

Comment choisir son excursion ?

Plusieurs parcours proposés par Cycle Divin sont possibles, mais comment choisir celui qui vous correspond le plus ? *« Tous mes parcours sont mis en place en fonction des clients. J'ai plusieurs circuits créés. J'adapte mon parcours et le choix du domaine à visiter en fonction des clients, de leur niveau sportif et de leur sensibilité aux vins »*, détaille Grégory Millet. *« Ceux qui veulent davantage de blancs, choisiront Chablis. Ceux qui veulent goûter un peu tout choisiront plutôt l'Auxerrois où l'on a une multitude de vins : rouges, blancs, rosés, et une multitude de cépages. Ceux qui choisiront Vézelay, c'est surtout pour le patrimoine, car les vignes sont plus rares dans ce secteur ».*

Ainsi, deux formules en demi-journée sont accessibles. *« Une à 49 € qui offre aux visiteurs le plaisir de découvrir le vignoble, de déguster dans le vignoble (un circuit d'environ 20 km), et une formule à 69 € qui offre en plus une dégustation dans un vignoble ».* Une formule journée à 159 € (repas inclus et visite de deux domaines) est également possible. *« Le circuit sera beaucoup plus grand, on va manger le midi et le soir (pique-nique local ou restaurant, en fonction du temps) et on visite un second domaine. Il y a aussi plus de connaissances à apprendre sur les vignes et le travail des vignerons ».*



Fendt 900 Vario : Ready for more.

Êtes-vous prêt pour plus ? Sans aucun doute, le nouveau Fendt 900 Vario, l'est ! Plus efficace, plus d'adhérence, plus polyvalent, plus de sécurité et de confort, et plus intelligent, il saura vous convaincre à tous les niveaux.
Des technologies futuristes vous permettent d'être prêt à relever les défis quotidiens.
Maintenant et à l'avenir, les nouvelles solutions de connectivité intelligentes font de lui un partenaire érudit.
Découvrez les détails qui font la différence.

BOUCHERON SAS
89 Lézinnes 03 86 75 63 22
21 Vénarey-les-Laumes 03 80 97 01 50
et son agent :
BSA
89 Cussy les Forges 03 86 33 11 24

ETS DE BRUIN
89 Cerisiers 03 86 96 20 08
89 Charny 03 86 63 09 13
58 Chateauneuf Val de Bargis 03 86 59 31 26
et ses agents :
OUANNE AGRI 89 Ouanne 03 86 47 65 87
AGRITECH 18 St. Germain du Puy 02 48 30 84 11

AGCO Your Agriculture Company
Fendt is a global brand of AGCO. fendt.com

Plus d'information sur fendt.com

Médias

Une présence numérique essentielle pendant le confinement

Vidéos, messages sur les réseaux sociaux... de nombreux agriculteurs de la région sont très actifs sur les médias numériques. Leur activité a pris une dimension particulière avec la crise sanitaire et les confinements qui l'accompagnent. Leur priorité reste de défendre et de valoriser leur métier et leurs pratiques. Une dimension encore plus importante actuellement.



France AgriTwittos rassemble des agriculteurs utilisateurs de Twitter. L'Icaunais Brice Veaulin en est le vice-président.

On le sait, internet et les réseaux sociaux ont permis le développement de nouveaux modes de communication. C'est parfois pour le pire, mais ces outils sont aussi, lorsqu'ils sont utilisés de manière intelligente, de formidables vecteurs. Beaucoup d'agriculteurs s'en sont emparés ces dernières années, souvent de manière très créative, générant un sillage de personnes qui suivent leurs videos, leurs photos ou les textes qu'ils publient. Ils y décrivent souvent leur quotidien mais les utilisent aussi pour défendre une profession qui subit de nombreuses attaques, elles aussi propagées par les réseaux sociaux. La crise sanitaire qui bouleverse nos vies depuis près d'un an, maintenant, et qui nous contraint à un reconfinement donne un relief particulier à l'action de ces agriculteurs. En Bourgogne Franche-Comté, certains sont très actifs. C'est le cas, notamment de Brice Veaulin. Céréalier dans l'Yonne (180 ha), il utilise beaucoup Twitter comme une fenêtre sur son quotidien.

«Donner sa vision du métier»

Ces derniers temps, par exemple, il y évoquait les semis car, pour lui, la communication agricole sur les réseaux sociaux est d'abord affaire de saisons : *«Communiquer sur les réseaux sociaux, c'est, pour un agriculteur, la traduction de la volonté de donner sa vision de son métier. C'est le moyen d'interagir avec des articles de presse, de donner notre avis. Pour moi, le confinement, au printemps, a fourni l'opportunité d'avoir l'attention de gens qui étaient plus disponibles. On pouvait montrer notre quotidien et il y a eu pas mal d'agriculteurs qui, à ce moment-là, ont pris le pli et ont régulièrement fait des posts ou des petites vidéos»*. Durant le premier confinement il a constaté que ses posts avaient été plus suivis. Brice Veaulin est le vice-président de l'association nationale France AgriTwittos qui rassemble des agriculteurs usagers de Twitter. Beaucoup d'entre-eux, chaque jour, expliquaient ce qu'était leur quotidien et ils le font encore aujourd'hui. *«Au niveau de l'association»*, poursuit Brice Veaulin, *«on avait mis, au printemps, un lien qui s'appelait «Fenêtre ouverte» et grâce à lui, on a obtenu beaucoup de visibilité. On a senti qu'au-delà du cercle des agriculteurs, beaucoup de gens se retrouvaient sensibilisés. Le Covid a conduit beaucoup de personnes à s'interroger sur la provenance de ce qu'ils mangent, sur la manière dont c'est fabriqué, alors qu'habituellement, dans leur quotidien, ils ne s'étaient jamais posés ce genre de questions. On a aussi bien vu qu'une fois le confinement levé, beaucoup ont oublié les drives fermiers ou autres systèmes de commercialisation de produits agricoles de proximité... Mais quand le public a du temps à nous consacrer, la communication qu'on peut faire sur ces réseaux est précieuse et a un impact plutôt positif»*. France AgriTwittos a pour vocation de communiquer positivement sur toute l'agriculture française et de montrer ce qui est fait. Elle revendique d'en parler sereinement, de manière apolitique et asyndicale, afin d'avoir un maximum d'audience.

«Ne pas mettre en valeur ceux qui vous critiquent»

«Moi», explique son vice-président, *«je fais rarement des vidéos, je suis plus à l'aise avec un clavier, par écrit. Je fais un peu un travail d'éditorialiste en rebondissant sur des articles de presse, tous les jours. Souvent, les réseaux sociaux sont utilisés de manière négative, nous on prend le contre-pied : on utilise Twitter de manière positive. Je communique aussi un peu sur Facebook et Instagram mais je n'ai pas la même visibilité. Pour moi, Twitter est un moyen de communication tellement puissant, et quand on le maîtrise bien, on sait comment rédiger un post pour qu'il fonctionne bien. C'est intéressant de voir la visibilité que l'on peut donner à un message posté sur ce réseau»*. Brice Veaulin le reconnaît : il est un gros utilisateur de Twitter. Il estime être présent sur le réseau en moyenne 5 heures par jour. Mais il s'impose une règle de base : ne jamais prendre le post d'une personne contradictoire pour la mettre en valeur. *«Plus on va sur des post de personnes opposées par principe aux agriculteurs, plus on les met en valeur. Il faut être conscient de cela et ne pas entrer dans leur jeu. Sinon, c'est comme faire entrer le loup dans la bergerie. Nous, on veut montrer une réalité objective. Si on utilise des désherbants, c'est parce qu'il y a des raisons précises. C'est pour sécuriser une récolte. Communiquer de cette manière, c'est aussi lutter contre l'instrumentalisation de ces questions qui peut être faite par des gens qui ne sont pas directement concernés, des politiques, par exemple. Cela sert aussi à expliquer, de manière très concrète pourquoi on laboure un dimanche. C'est parce qu'il a beaucoup plu dans la semaine et que ces conditions n'ont pas permis un travail de la terre correct. Notre métier, c'est s'adapter aux conditions météo et cela, beaucoup de gens le perdent de vue. Les réseaux nous aident à le rappeler. Plus on sera nombreux à faire des post sur nos agricultures, et à expliquer nos quotidiens, plus ça aura d'impact...»*



Dans la Nièvre, Julie Cadiot utilise Facebook pour maintenir un lien avec la société. Chaque événement de la ferme est prétexte à une publication. Le confinement a renforcé l'écho de ses posts.

«Entretenir un lien»

Agricultrice à Challuy, près de Nevers, Julie Cadiot, installée en Gaec avec ses parents, s'est mise à la communication sur les réseaux sociaux au moment de son installation, il y a presque deux ans. Elle estime que, comparé à certains agriculteurs youtubeurs, ses interventions sont relativement modestes. Néanmoins, elle a constaté qu'avec la crise sanitaire, elles prenaient une autre dimension : *«J'ai remarqué que, pendant le premier confinement, mes post faisaient beaucoup plus réagir qu'en temps normal. Beaucoup plus de personnes se sont mises à me suivre et à commander des produits, par le biais d'internet»*. Julie Cadiot produit des œufs, de la volaille ainsi que des caissettes de viande, une fois par mois. Elle est aussi présente sur les marchés. Chaque semaine, elle publie les endroits où elle se trouve et les produits qu'elle propose. *«J'ai fait aussi des publications lorsque les vêlages commencent ou quand je reçois des poussins, quand je suis dans les semis, à chaque fois qu'un petit événement sympa se produit sur l'exploitation... C'est une manière d'entretenir le lien avec les gens. J'essaye de faire une publication par semaine, au moins. Je trouve important que les consommateurs voient vraiment ce qu'on produit et comment on le produit»*.

BERTY ROBERT

«Montrer notre manière de travailler»

Anna Boucard est agricultrice dans le Doubs, à Bournois, près de Montbéliard, au sein du Gaec de la Motte, avec son mari, en polyculture-élevage. Il produisent du lait pour l'emmental grand cru Label rouge et font aussi du porc. Anna publie régulièrement des vidéos. ***«Confinement ou pas»,*** **souligne-t-elle,** ***"je continue de communiquer mais je mets en avant l'importance de manger «local» et français. Lors du confinement du printemps dernier, j'avais fait des montages de photos sur ma page Facebook, qui ont été beaucoup partagés. C'était important de montrer de quelle manière on travaillait. Actuellement, sur Facebook, je propose des idées de recette qui utilisent de l'emmental. Personnellement, je ne suis pas du tout issue du milieu agricole, je l'ai découvert avec mon mari. Je me dit que cette méconnaissance, c'est aussi celle de beaucoup de consommateurs et en faisant des vidéos sur internet, je contribue à mieux le faire connaître. On explique tout ce qu'on fait, de manière attrayante et les gens peuvent réagir. C'est aussi une réaction au fait qu'on est toujours jugés et critiqués par des gens qui, souvent, ne savent pas de quoi ils parlent. Moi je veux être porteuse d'un message d'information mais toujours positif»*. **Son but est aussi d'apporter des réponses aux nombreuses questions que chacun se pose sur l'agriculture :** ***«j'explique très directement notre façon de travailler. Sur le colza, par exemple, j'ai fait une vidéos où je précise qu'on travaille avec un technicien, qu'on ne met pas les produits qu'on veut, mais qu'on agit en fonction de conseils précis. J'ai fait une vidéos sur la chaux que l'on met dans les terrain, elle a fait 45 000 vues ! Les vidéos, je les fais quand j'en ai envie. Cela concerne parfois des choses toutes simples, comme le fait de donner à boire aux veaux, ou le fait de choisir leurs noms. Les gens réagissent et participent. C'est une manière de créer du lien»*. **La page Facebook d'Anna Boucard compte plus de 3 000 abonnés.** ***«On me suit aussi depuis l'étranger : le Canada, le Maroc, l'Algérie...»*** **Faire des vidéo demande du temps :** ***«il faut être rigoureux sur les vidéos qui veulent expliquer la technique. On doit toucher le public sans dire d'âneries. Je fais aussi des vidéos qui représentent plutôt une ambiance de travail à différents moments de l'année»*.**

Qualité de vie

Agri'Sport, tout en douceur



Florian Martin supervise Agri'Sport pour l'Asept. Il compte créer de nouveaux groupes.

Faire du sport, de manière adaptée, peut être une vraie bulle d'oxygène pour de nombreux exploitants agricoles. L'Association santé, éducation et prévention sur les territoires (Asept) de Besançon souhaite améliorer leur vie en leur permettant de sortir de l'isolement et de combattre le stress qui, potentiellement, peut conduire au burn out.

L'Association santé, éducation et prévention sur les territoires (Asept) -dont les bureaux se situent à la MSA de Franche-Comté à Besançon- développe trois pôles, dont le service Animation territoriale.

En son sein, Florian Martin se penche plus particulièrement sur le volet Agri'Sport qu'il supervise. Cet engagement fait suite à une enquête *«Stress et burn out des exploitants agricoles»* menée en partenariat avec le laboratoire de psychologie de l'Université de Franche- Comté. *«Deux points en ressortent clairement,* souligne Florian Martin : *la charge de travail et le manque de temps qui conduisent au stress et au burn out ; l'isolement est aussi un autre facteur»*. L'Asept considère que le sport permet de rompre l'isolement. Un cadre est défini. *«Les groupes se constituent - il y en a cinq en Franche-Comté actuellement ; ils sont principalement composés d'agriculteurs qui sont au coeur de cette démarche ; bien entendu, ils doivent être adhérents à la MSA. Ils choisissent les thématiques, le lieu proche de leurs exploitations et se calent sur un horaire régulier pour une trentaine de séances»*.

Exercices adaptés

L'Asept, de son côté, se charge de trouver un animateur Activité physique adaptée (Apa). Lors d'une première réunion conjointe, les voeux sont émis afin que l'Apa prépare des exercices adaptés aux demandes. De plus, un questionnaire est rempli pour mesurer son estime de soi et le stress ; une partie physique permet de se rendre compte de la souplesse des uns et des autres. De quoi effrayer d'éventuels postulants. *«Qu'ils se rassurent,* souligne Florian Martin, *cela ne dure vraiment pas longtemps»*. Lors de la dernière séance, un bilan est réalisé pour analyser les progrès des uns et des autres. Actuellement des groupes sont engagés dans le stretching ou le pilates (de la gymnastique douce qui se pratique sur un tapis avec ou sans accessoires ou à l'aide d'appareils).

N'oublions pas que les maîtres-mots sont la prévention des risques professionnels physiques et des risques psychosociaux. L'ambition est de maintenir ou d'améliorer la qualité de vie des exploitants agricoles.

DOMINIQUE GOUHENANT

Notes : https://www.asept.org/nos-actions-at/activite-physique-adaptee/agrisport.html



▸ Brèves

Technique Sessions numériques gratuites proposées par Arvalis

Arvalis organise des sessions numériques gratuites accessible depuis son PC, smartphone ou sa tablette. Rendez-vous incontournables pour mener à bien ses cultures, les réunions techniques régionales d'Arvalis sont, cette année, exceptionnellement organisées sous un format numérique. Les webinaires Arvalis vous seront proposés sous forme de réunions informatiques à distance, gratuites. Ces sessions vous permettront de venir échanger avec les experts de l'institut sur les céréales à paille, le maïs, la pomme de terre, l'agriculture biologique, les fourrages, le sorgho et le lin fibre sans bouger de chez vous. Elles auront lieu du 17 novembre au 15 janvier 2021. 28 sessions de 1 h 30 vous seront proposées sur différentes thématiques travaillées par l'Institut. Inscrivez-vous dès maintenant avec le lien : https://www.weezevent.com/webinaires-arvalis-automne-2020.

Sapins de Noël Le département de la Côte-d'Or soutient les producteurs

François Sauvadet, le président du Conseil départemental de la Côte-d'Or a saisi, le 3 novembre, le Premier ministre Jean Castex et lui a fait part de ses inquiétudes relatives aux contraintes de distribution du sapin de Noël naturel dans le contexte de crise sanitaire et de confinement du pays. Pour le président du Conseil départemental *«Plus que jamais, les producteurs de sapins de Noël naturels ont besoin de recevoir l'assurance qu'ils pourront commercialiser leur production qui accompagne chaque année près de 6 millions de foyers à l'approche des fêtes de fin d'année et dont la filière représente un poids économique important dans plusieurs territoires ruraux de France. Garant des solidarités sociales et territoriales, le Conseil départemental de la Côte-d'Or demande au Préfet et aux maires de permettre aux producteurs de sapins de Noël naturels de bénéficier des circuits de commercialisation extérieurs habituels, à savoir les espaces de vente temporairement délégués par les enseignes nationales et les stands dédiés à la vente directe auprès des particuliers. Un protocole sanitaire spécifique a par ailleurs été mis en place par la profession afin d'assurer la commercialisation des arbres dans les meilleures conditions sanitaires au sein de ces espaces de vente. Les producteurs de sapins de Noël naturels sont déjà entrés dans la période d'exploitation et de préparation de leur saison. Ils ne peuvent attendre la fin du mois de novembre, correspondant à l'arrivée des premiers sapins sur les points de vente, pour être fixés sur les conditions qui leur seront accordées. Si ces espaces de vente leur restent inaccessibles, il est à craindre que la plupart des producteurs ne s'en relèvent pas»*.

EXPRESS KR
Combiné pour semis en toutes conditions



VOS CONCESSIONNAIRES EXCLUSIFS

BOUCHERON SAS
Lézinnes
03 86 75 63 22
BSA Cussy les Forges
03 86 33 11 24

DAFP
Toucy
03 86 44 00 77
venoy
03 86 44 00 19

EUROPAGRI
St Clément
03 86 83 02 01
Brienon
03 86 43 07 90

MALECOT POIRIER AGRI
Varennes-Vauzelles
03 86 71 62 90
St. Hilaire en Morvan
03 86 76 16 87

MANIÈRE SARL
Verrey/Salmaise
03 80 35 80 66

HORSCH
horsch.com

Herd Book Charolais

« Nous remettre en question pour répondre aux enjeux »

Le Herd-Book Charolais a tenu fin octobre son assemblée générale dans un contexte économique et sanitaire assez tendu pour l'association notamment dû en partie à l'annulation des concours. L'occasion d'interroger Sébastien Cluzel, son président, sur la manière avec laquelle la structure s'adapte à ces aléas. Entretien

■ **Terres de Bourgogne** « *Avez-vous mesuré l'impact des annulations des concours comme Cournon et surtout du Salon de l'agriculture entre autres ?* »

■ **Sébastien Cluzel :** « *L'impact financier est important car c'est un certain nombre de reproducteurs qui ne vont pas se valoriser sur ces événements-là. L'impact est plus important, je pense, en termes d'image car les concours sont des outils de communication auprès du grand public, notamment au Salon de l'agriculture, mais aussi de valorisation de la race auprès de la profession. Ensuite, il y a tous les concours de fin de saison comme à Moulin ou Charolles où il se valorise sur chaque événement entre 80 et 100 animaux quand même. C'est au bas mot 300 reproducteurs qui ne vont pas être valorisés sur site. L'incertitude se situe donc au niveau du commerce : les acheteurs vont-ils se reporter sur des achats en ferme ? C'est la grande inconnue* ».

■ **TDB :** ***«Vous avez justement lancé l'opération Cournon à la Ferme. Pouvez-vous en dire plus? »***

■ **SC :** « *L'idée est de valoriser les élevages qui s'étaient inscrits au Sommet de l'Élevage de Cournon. Pendant un mois, nous avons mis leurs animaux en photos sur notre site internet en insistant sur la manière avec laquelle ils sélectionnent leurs animaux afin qu'ils puissent susciter l'envie d'acheteurs potentiels. Il s'agit de supports alternatifs qui sont bienvenus dans cette période mais qui ne remplaceront jamais le contact sur site car n'oublions pas que nous travaillons avec le vivant. Sur la digitalisation, nous avons lancé un outil, il y a un an, baptisé E-cow qui est une aide à la sélection avec des lignées bien identifiées qui, économiquement, fonctionnent. Il peut représenter une alternative à l'indexation dans certains cas mais pas du tout un contre-pouvoir, c'est simplement un outil supplémentaire. Les premiers retours des éleveurs sont d'ailleurs positifs et cela contribue à l'amélioration de la sélection génétique»* .

■ **TDB :** « *Votre association a tenu son assemblée générale il y a quelques jours et le constat de la diminution de la certification a été identifiée. Quelles solutions sont envisagées par le HBC pour y faire face* » ?

■ **SC :** « *Cette baisse de la certification est due à plusieurs facteurs : économique, climatique et la pyramide des âges qui est propre à l'élevage allaitant en particulier. Notre première solution doit passer par la réforme du livre généalogique pour qu'il soit plus attractif en termes de coût, de services rendus pour maintenir l'activité, voire pour la développer si le contexte s'y prête dans les mois qui viennent. Il va nous falloir nous remettre en question pour arriver à répondre aux enjeux à un moment où pas mal de clignotants sont au rouge plutôt qu'au vert. La passion, certes importante, des éleveurs ne va pas suffire. Sur ce sujet du livre généalogique, je donne rendez-vous dès le début de l'année 2021 pour découvrir les évolutions majeures* »

■ **TDB :** ***«Quelles sont vos perspectives pour la fin de la saison?»***

■ **SC :** « *Elles sont compliquées à déterminer dans ce contexte. De plus avec le cours du broutard qui stagne lamentablement avec un niveau de prix qui n'avait pas été atteint depuis des années, ça réduit les perspectives d'avenir. Le cours du reproducteur a toujours été lié dans le grand Massif Central au cours du broutard, donc, oui, les inquiétudes sont bien présentes. Nous entendons d'ailleurs beaucoup de choses sur la conjoncture et c'est bien à l'interprofession de jouer son rôle. À mon niveau, je n'ai pas les compétences pour interférer dans ces discussions. J'ai bien peur que ceux qui sont aux manettes se heurtent à beaucoup d'obstacles au regard de la situation d'ensemble* ».

PROPOS RECUEILLIS PAR THÉOPHILE MERCIER

Résistant dans un contexte difficile

Les chiffres soulignent que le Herd-Book Charolais (HBC) résiste dans une tendance baissière globale. Le non-renouvellement des détenteurs de bovins au niveau national est multiplié par 2 depuis 3 ans ; à un contexte économique déjà difficile se greffe une sécheresse forte. La baisse des vaches allaitantes cotisantes est étroitement liée à la décapitalisation du troupeau allaitant français, décapitalisation très rapide ces quatre dernières années (-250 000 vaches allaitantes entre janvier 2016 et août 2020 soit -6,2%). Face à ce phénomène généralisé, le HBC résiste plutôt bien grâce sa volonté d'innovation et à son dynamisme sur des dossiers tels que la digitalisation, les nouveaux services proposés aux adhérents, le déploiement d'E-Cow. Dans le même temps, le HBC travaille pour l'avenir en misant sur les succès de la génétique (+1% de conformation par an entre 2008 et 2015), et par un travail sur la diversité. L'une des convictions portées par la structure est le maintien d'une diversité au sein de la race pour répondre aux besoins des marchés.

PHOSAGRO®

Le Green Label garantit la faible teneur en Cadmium des fertilisants PhosAgro

MINIMUM CADMIUM CONTENT < 5 MG/KG P_2O_5

GREEN CHOICE TODAY FOR A HEALTHY FUTURE*

*Un choix raisonné aujourd'hui pour un futur durable

Pour en savoir plus sur le Green Label, nous vous invitons à vous rendre sur le site internet ou à scanner le QR code

phosagro.com/fr/greenlabel

Une partie des engrais phosphatés disponibles sur le marché français se caractérisent par leur contamination en métaux lourds, notamment en Cadmium.

Cela représente un risque majeur de pollution des sols et de transfert du Cadmium vers la chaîne alimentaire. Or cet élément trace métallique est connu pour ses effets cancérogènes et mutagènes. Il est néfaste à la reproduction, et s'accumule dans l'organisme au fil du temps.

L'Agence Nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) préconise de limiter la teneur en Cadmium à 20 mg/kg de P_2O_5 dans les fertilisants.

« Ces seuils apparaissent indispensables pour réduire l'accumulation du Cadmium dans les sols et son transfert vers les cultures et les eaux superficielles et souterraines », selon l'ANSES.

Le futur règlement européen sur les fertilisants, qui entrera en vigueur en juillet 2022, retient toutefois, et malgré les recommandations de l'ANSES, une teneur maximale de 60 mg de Cadmium/kg de P_2O_5.

Contrairement à la plupart des phosphates disponibles sur le marché, les phosphates PhosAgro affichent de très faibles teneurs en Cadmium. Pour permettre de les identifier plus facilement, PhosAgro lance son logo vert : « Green Label » garantissant une teneur en Cadmium inférieure à 5 mg de Cadmium/kg de P_2O_5.

Il est donc désormais possible de choisir des produits PhosAgro : DAP 18:46, NPK(SO3) 15:15:15(27,5), Polyphosphate liquide (APP), NP(SO3) 14:40(17,5) porteurs du Green Label.

Soja

Hausse des surfaces cultivées en France



Sojaxa, l'association pour la promotion des aliments à base de soja, se félicite de la progression de cette culture en France. Une tendance qui entre en résonnance avec les volontés de relance et le plan protéine national.

Face aux enjeux climatiques, à la déforestation en Amérique du Sud pour développer des terres agricoles, et à la nécessité de concevoir de nouveaux modes de production pour assurer une alimentation durable, les premiers chiffres de la récolte 2020 de soja en France sont encourageants.

Pour Olivier Clanchin, président de Sojaxa (association de promotion des aliments au soja) : *«Les données de récolte annuelle sont toujours très importantes pour les membres de Sojaxa qui ont tous développé des filières de soja cultivé en France. L'augmentation des surfaces cultivées permet de répondre à la demande croissante de produits au soja destinés à l'alimentation humaine tout en permettant de réduire la dépendance protéique principalement liée à l'alimentation animale»*. Ce point est d'autant plus important que la réduction de cette dépendance est aujourd'hui reconnue comme une priorité nationale. Qu'il s'agisse du nombre d'hectares cultivés ou du rendement moyen à l'hectare, les dernières données Agreste montrent une nette progression de la culture du soja en France. En effet, la production du cru 2020 s'établit à 490 000 tonnes soit plus 14,3% par rapport à 2019. Dans le détail, cette augmentation de la production est essentiellement liée à l'augmentation des surfaces cultivées, celles-ci progressant pour atteindre 186 000 hectares.

Sécuriser les approvisionnements

Depuis près de 30 ans, les membres de Sojaxa ont développé leur propre filière tracée. Ces filières spécifiques au soja destiné à l'alimentation humaine permettent de sécuriser les approvisionnements en bâtissant des partenariats durables avec les agriculteurs et les coopératives et garantissent ainsi à chaque consommateur un soja de haute qualité, sans OGM et sans risque de contamination. Chaque membre de Sojaxa a développé un cahier des charges qui lui est propre mais avec pour point commun le respect de l'origine France, de la terre à l'assiette. Produire du soja selon le modèle français apparaît comme l'un des facteurs clés de la transition agricole et alimentaire durable : bon pour la santé, il l'est aussi pour le climat, le sol et la biodiversité. Sa culture ne nécessite pas d'engrais azotés.

Mieux, la plante restitue également de l'azote dans le sol, participant à sa qualité. Elle est très résistante aux maladies et n'a donc besoin que de très peu de traitements phytosanitaires et s'adapte parfaitement à une production biologique.

Le soja contribue ainsi à une bonne santé des sols mais aussi de l'air. Cultivé en rotation avec d'autres cultures sur des terres traditionnelles agricoles, le soja français n'entraîne aucune déforestation.

Sojaxa soutient l'interprofession des huiles et protéines végétales Terres Univia dans son objectif de parvenir à 250 000 hectares (soit 650 000 tonnes produites) de culture de soja en France en 2025.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ





Chronique juridique

Jusqu'à 4 000 euros pour l'embauche d'un travailleur handicapé

Un décret en date du 6 octobre institue une aide à l'embauche des travailleurs handicapés.

Après les aides mises en place pour l'embauche de jeunes de moins de 26 ans ainsi que celles relatives aux salariés en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation, le gouvernement instaure une nouvelle aide pour l'embauche de salariés bénéficiant de la reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapés. Cette aide est accordée pour l'embauche en CDI ou en CDD d'au moins trois mois d'un salarié bénéficiant de la Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) entre le 1er septembre 2020 et le 28 février 2021, lorsque sa rémunération est inférieure ou égale à deux fois le montant horaire du SMIC. L'employeur doit être à jour de ses obligations déclaratives et de paiement à l'égard, notamment, de l'administration fiscale et de la MSA, ou avoir souscrit et respecté un plan d'apurement. En outre, l'employeur ne doit pas bénéficier d'une aide de l'Etat à l'insertion, à l'accès ou au retour à l'emploi, versée au titre du salarié concerné. Il ne doit pas non plus avoir procédé, depuis le 1er janvier 2020, à un licenciement pour motif économique sur le poste concerné par l'aide. Par ailleurs, le salarié ne doit pas avoir appartenu aux effectifs de l'employeur à compter du 1er septembre 2020 au titre d'un contrat n'ayant pas ouvert droit au bénéfice de l'aide. En cas de nouveau contrat conclu avec le même employeur avant le 28 février 2021 ouvrant droit à l'aide, l'employeur continue de bénéficier de l'aide même si le salarié a perdu sa qualité de travailleur handicapé au cours du CDD précédent.

Modalités de versement

Le montant de l'aide s'élève à 4 000 € au maximum pour un même salarié. Cette aide est due à compter du premier jour d'exécution du contrat de travail. Elle est versée à raison de 1000 € au maximum par trimestre dans la limite d'un an. Le montant de l'aide est proratisé en fonction de la quotité de temps de travail du salarié et de la durée effective du contrat de travail. La demande de l'aide est adressée par l'employeur auprès de l'Agence de services et de paiement (ASP), https://www.asp-public.fr/, à compter du 4 janvier 2021 et dans un délai maximal de 6 mois suivant la date de début d'exécution du contrat. Il doit joindre à cette demande une attestation sur l'honneur indiquant qu'il remplit les conditions d'éligibilité susvisées. L'aide est versée sur la base d'une attestation permettant de justifier de la présence du salarié adressée par l'employeur à l'ASP avant les 4 mois suivant l'échéance de chaque trimestre d'exécution du contrat. Cette attestation doit mentionner, le cas échéant, les périodes d'absences du salarié n'ayant pas donné lieu au maintien de la rémunération. Enfin, il est à noter que l'entreprise devra tenir à la disposition de l'ASP tout document permettant de contrôler l'éligibilité de celle-ci à l'aide en question, sous peine de voir le versement de l'aide suspendu en cas de non-production desdits documents sous un mois.

CHRISTINE DOGBO-ROUSSE, SERVICE EMPLOI FDSEA 85

Des professionnels à votre service







Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Handicap

Agriculteur et autiste

Jeune homme ambitieux et travailleur, François, 22 ans, défie tous les préjugés. Passionné depuis toujours par les animaux, il réalise aujourd'hui son rêve malgré son autisme : monter son élevage de poules d'ornements.



Une poule Bantam de Pékin issue du cheptel du jeune homme autiste. François Bernard suit un parcours d'installation en volailles d'ornement.

François a été diagnostiqué autiste à l'âge de deux ans et avec l'aide de sa famille, il se bat pour surmonter chaque jour les difficultés afin de mener à bien son projet de création d'entreprise. « *Sa passion pour la faune et la flore est arrivée dès l'enfance* », raconte Mme Bernard, la maman de François. « *La nature, le contact avec les animaux l'apaisaient. Quand il a appris à lire, il a ensuite développé un engouement pour les magazines d'élevage avec une fascination particulière pour les poules.* » Les stages du jeune homme sur différentes exploitations n'ont fait que confirmer sa passion pour l'élevage de volailles. Mais avant de penser à s'installer, François a d'abord pensé au salariat. « *Quand la question du projet professionnel de notre fils s'est posée, nous avons pensé au salariat. Puis, nous nous sommes vite rendus compte qu'il y a très peu d'élevages de poules d'ornement dans la région. La plupart sont des petites exploitations et elles prennent peu de salariés. Avec son handicap c'était d'autant plus compliqué, ce qui se comprend.* »

Nécessité d'un cadre serein

En effet, l'autisme de François se manifeste de manières multiples. Cela réclame un accompagnement quotidien. Son hypersensibilité aux bruits, l'hypotonie (une faiblesse musculaire) dont il souffre, le manque d'autonomie et sa grande fatigabilité lui imposent de faire des pauses régulières pour se ressourcer. Certains environnements et situations sont encore compliqués à gérer.

Il a besoin d'un cadre serein. « *Nous avons donc fait le choix de l'accompagner dans la création de son entreprise pour lui permettre de réaliser son rêve. On l'aide à avoir un cadre dans lequel il puisse gagner en autonomie et s'épanouir dans les meilleures conditions* », confie Mme Bernard.

Vers un parcours d'installation

Cette année, soutenu par sa famille, il s'est lancé dans un parcours d'installation qui a malheureusement été perturbé par le confinement. Sans perdre le cap, François continue de constituer son cheptel qui compte désormais une cinquantaine de poules : Bantam de Pékin, Sussex et Marans se dandinent tranquillement dans les enclos de la Ferme des Princes. D'ici quelques mois, il espère pouvoir accueillir de nouvelles races de poules dont des Araucana. Il contribuera ainsi, avec l'aide de sa famille, à perpétuer ces races de poules atypiques et peu connues par le grand public. À force de volonté, de patience, d'apprentissage et l'aide de sa famille, François a réussi à surmonter bon nombre de difficultés pour réaliser son rêve. Un bel exemple de persévérance.

BATHILDE DUMAS DE LA TAILLE

Désherbage du pois d'hiver

Campagne 2020-2021 Nord-Est

Dès aujourd'hui, le désherbage du pois d'hiver doit s'anticiper en fonction des adventices régulièrement présentes dans sa parcelle. Les stratégies possibles incluent généralement une application de prélevée, repris par une application de post-levée en sortie d'hiver.



La prélevée : base essentielle du désherbage du pois. La prélevée est incontournable dans les parcelles à dicotylédones concurrentielles (gaillet, renouées, matricaire, éthuse) ou difficiles à maitriser en post-levée (éthuse, arroches, renouées, pensées, véroniques).

La gamme de solutions en prélevée est plus large que celle de post-levée et permet de faire face à de nombreuses situations de salissement. La prélevée doit s'effectuer au plus près du semis, sur un sol ressuyé et portant.
Avant toute application, il peut être nécessaire de faire un roulage (sauf en terres battantes) afin d'être sûr que les graines soient bien recouvertes et donc, peu exposées aux risques de phytotoxicité. Ne surtout pas rouler après un passage d'herbicide.
Quelques précautions : Les doses d'applications doivent être modulées dans les situations de sols filtrants. Le NIRVANA S est déconseillé dans ces types de sols.

L'aclonifen (Challenge 600, Colt/Papel) est la seule substance active qui peut s'appliquer au plus près de la levée (stade crosse sous terre). Toute application de Challenge 600 en prélevée ne permet pas sa réutilisation en post-levée. Attention, seul Papel/Colt peut être utilisé en postlevée après une application en prélevée (si la dose est inférieure ou égale 3 l/ha).

Infos réglementation des produits à base d'aclonifen sur le pois protéagineux :

	Prélevée uniquement		Prélevée + postlevée		Postlevée uniquement (sans application de prélevée)	
Type de pois	Hiver	Printemps	Hiver	Printemps	Hiver	Printemps
CHALLENGE 600*	3 l/ha	4 l/ha			0.5 l/ha	
	ZNT = 50 m DVP = 20 m	ZNT = 20 m DVP = 20m			ZNT = 20 m DVP = 20 m	
PAPER / COLT	4.5 l/ha		3 l/ha puis 0.5 l/ha (1)		0.5 l/ha (fractionnable en 2 applications) (2)	
	ZNT = 20 m DVP = 20 m		ZNT = 20 m DVP = 20 m		ZNT = 5 m DVP = 5 m	

*herbicide générique : CHANON, etc
(1) : respecter un délai de 25 jours entre les 2 applications pour pois d'hiver et 15 jours pour pois de printemps
(2) : respecter un délai de 10 jours entre les 2 applications de postlevée

La post-levée : le complément contre les relevées en sortie d'hiver

Si la prélevée est généralement efficace en entrée hiver, elle n'est pas toujours suffisante contre les relevées d'adventices en sortie d'hiver. Dans ces cas-là, un ou deux passages en post-levée peuvent être nécessaires en fonction de la flore présente.
Une unique application de post-levée sans prélevée est également possible dans un contexte de flore connue et facilement maitrisable sortie hiver.
L'application doit se faire lorsque les dicotylédones sont encore aux jeunes stades (cotylédons à 2-3 feuilles) et en conditions poussantes. Eviter les périodes de fortes amplitudes thermiques (en dessous de 15°C) amenant à des problèmes de sélectivité. Les nuits trop froides (<5°C) sont également défavorables.

Exemples de programmes (l/ha ou kg/ha)		
Stratégies	Prélevée	Post-levée
Pré	CHALLENGE 600 2l + NIRVANA S 3l	
Post		CORUM 1l + adjuvant
		CHALLENGE 600 0.5l + BASAGRAN SG 0.3kg
Pré + Post *dose si 2 passages en post-levée*	NIRVANA S 2-2.5l	CHALLENGE 600 0.25l*-0.5l + BASAGRAN SG 0.15kg*-0.3kg

La gestion des graminées résistantes est possible en pois d'hiver

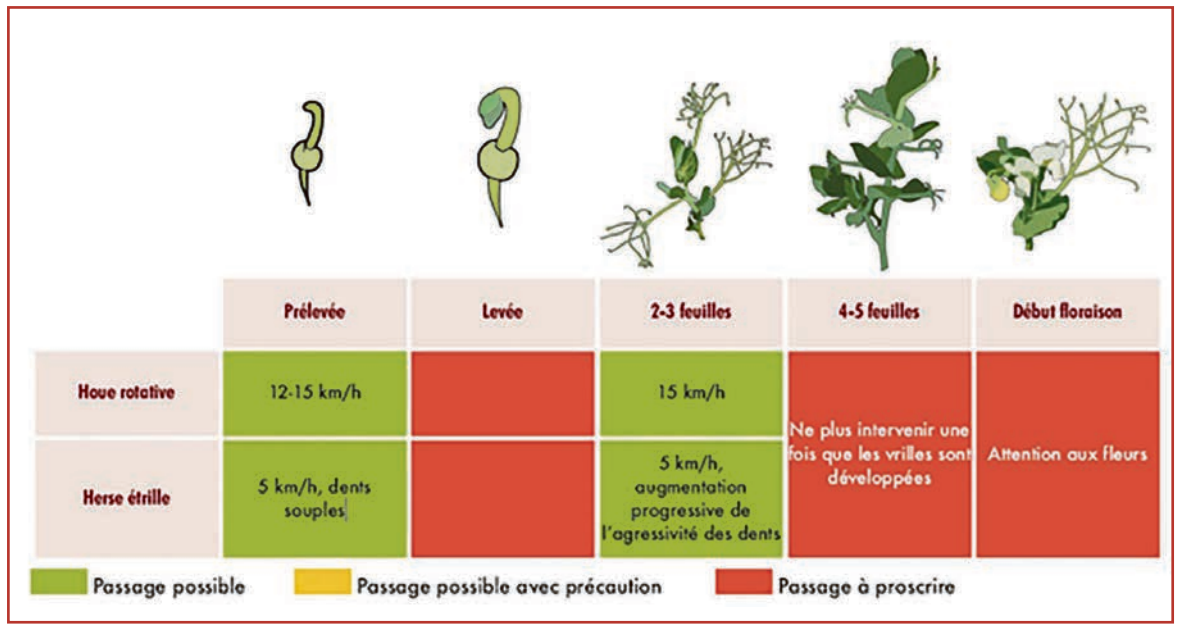
Il ne faut surtout pas négliger les opérations de faux semis et de destruction des levées avant semis.

Le pois d'hiver a l'avantage d'avoir accès au KERB FLO, produit racinaire à base de propyzamide, autorisé à 1.875l/ha jusqu'au stade 4 feuilles et permettant de gérer les graminées résistantes. Dans les cas avérés de résistances ou dans les cas de situation à risque de résistance (rotation céréalière), il est fortement recommandé d'utiliser ce produit. Dans les autres situations, une large gamme d'antigraminées foliaires existe, présentant tous de bonnes efficacités.

Une solution peu exploitée et pourtant efficace : le désherbage mécanique

Malgré son petit écartement interdisant le binage, le pois d'hiver peut se prêter à la herse étrille ou à la houe rotative en substitution ou complément du désherbage chimique.
Les passages conseillés sont :

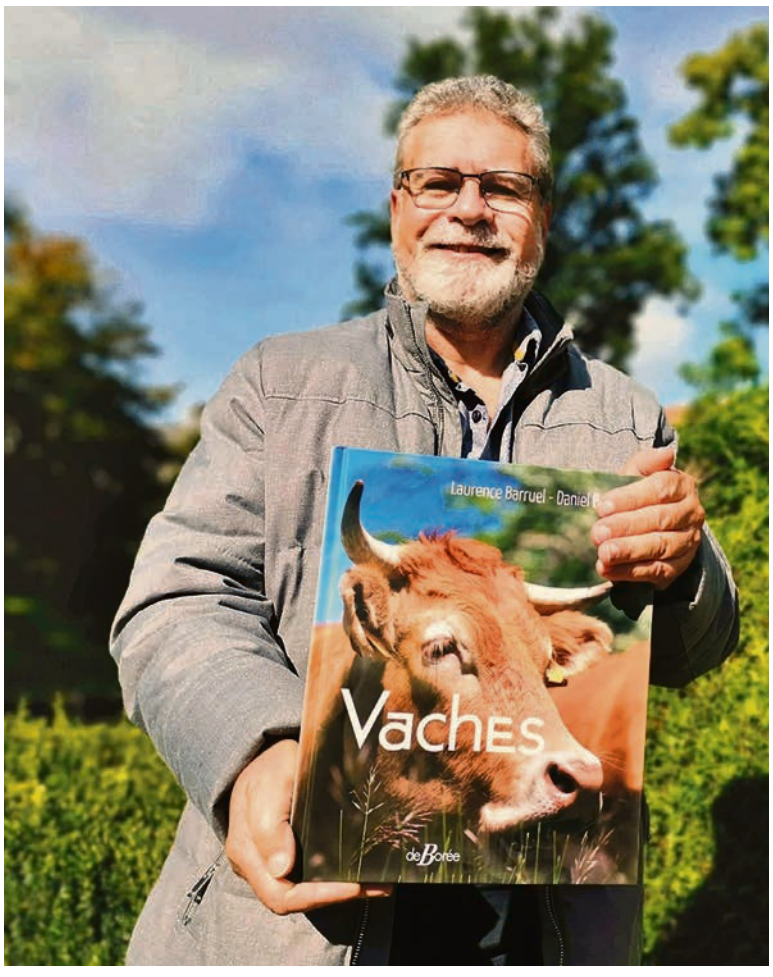
Avant la levée : un passage de herse étrille ou de houe rotative à l'aveugle, dès que la portance du sol est suffisante, est intéressant car les adventices sont très jeunes et donc faciles à détruire. Préférer des outils larges pour diminuer la surface des passages de roues pouvant entraver la germination des pois.



Livre

L'encyclopédie de la vache

Daniel Brugès et Laurence Barruel se sont associés pour éditer chez De Borée un livre sobrement titré Vaches. Il représente une mine d'informations sur toutes les races bovines que l'on peut trouver en France.



Bien sûr, tout le monde connaît les prim'holsteins, les montbéliardes, les salers, et autres aubracs ou charolaises... On sait aussi à quoi ressemblent les brunes, sans oublier les abondances, les jersiaises et autres ferrandaises. On sait les qualités des blanc-bleus et le côté décoiffé des highlands, envié par les blondes... Ce ne sont que quelques exemples car la liste des seules races bovines présentes sur le territoire français est longue comme le bras. Ou désormais, pourrait-on dire, épaisse comme un livre : celui de Daniel Brugès, illustré de splendides photos de Laurence Barruel.

Portrait de 46 races

«Vaches», qui vient de paraître aux éditions De Borée, brosse au fil de presque 200 pages le portrait de 46 races bovines présentes en France, jusqu'à celles aux effectifs quasi-confidentiels. Ainsi, qui a entendu parler de la betizu – prononcer *« bétissou »* – quasiment sauvage ? Ceux qui sont allés au Pays basque peut-être... Les auteurs se sont intéressés à tous les territoires, prenant des contacts aux six coins de l'hexagone, pour y glaner des informations et aussi des témoignages. Car, et c'est là l'originalité de cet ouvrage, pour chacune des races, un éleveur témoigne. Daniel Brugès, le Cantalien, ne pouvait pas faire autrement que d'adresser des clins d'œil à ses compatriotes. Alors évidemment, des éleveurs du Cantal apportent leur contribution à cette galerie de portraits, narrent leurs histoires, confient les raisons qui les ont poussés à choisir telle ou telle robe pour leur cheptel. Mais l'auteur sort des sentiers battus et ne sombre ni dans la facilité, ni dans le cliché : lorsque Marie-Claire et Jacques Rouchez de Paulhac, commune située entre Saint-Flour et Pierrefort, parlent d'abondances, dont le berceau est la Haute-Savoie, Marie-Pierre et Franck Paillon, en Haute-Loire, défendent, eux, la race salers, apportant un regard extérieur tout aussi passionné pour la belle rouge... ou noire ! La garantie que personne n'est oublié, les auteurs la tiennent d'une complicité nouée avec l'Institut de l'élevage.

L'abécédaire d'un fils de paysan

« Ce fut l'occasion de quelques découvertes », ne cache pas Daniel Brugès, fils de paysan. *« Il fallait surtout qu'il y ait de l'humain »*, insiste l'auteur, qui espère apporter ainsi sa contribution contre l'agri-bashing. C'est dans le même esprit qu'il a conçu en ouverture de l'ouvrage, un abécédaire. Il va du A comme *« Amour »* – forcément – à Z, franchement moins drôle, avec *« Zoonose »*. Mais on y trouve aussi le traditionnel F de *« Foin »* ou le très moderne W pour *« Webcam »*. Un mot aussi sur ceux qui, inspirés par les bovins, en ont fait de l'art, à travers une galerie qui va des fresques préhistoriques aux réinterprétations modernes, en passant par les écrits et les films où la vache tient le premier rôle. Dans cette véritable encyclopédie dédiée aux bovins, on trouve aussi quelques proverbes et dictons. Au cours des 120 pages on voyage entre textes et photos des séquences qui rythment la vie des éleveurs : traite ; transformation fromagère ; transhumance ; notions vétérinaires ; concours, rassemblements et foires aux bestiaux...

Un an de travail

Au total, un an de travail a été nécessaire, en tandem avec Laurence Barruel, qui a réalisé pas moins de 30 à 40 images par race, nécessitant des choix difficiles mais rigoureux, opérés avec l'éditrice et l'auteur avant de tomber d'accord sur un consensus pour n'en garder que le meilleur. Parmi les moments forts de la genèse, Daniel Brugès se remémore quelques anecdotes qu'on lui a confiées : un inséminateur obligé de retirer préalablement un thermomètre *« conservé »* par l'animal ; des touristes qui, lors de visites de fermes, prêtent plus d'attention à ne pas marcher dans une bouse qu'à ce qu'on leur explique ; etc. Plus sérieusement, il s'est ému de l'histoire de la marine landaise, vache que l'on croyait disparue après 1987, jusqu'à ce que l'on retrouve un tout petit troupeau. Un seul. La génétique a fait le reste, on en compte une bonne centaine désormais. Serait-ce le coup de cœur de l'auteur ? Pas sûr, tant l'aubrac, celle qu'élevait son père, tient une place à part. Sans doute secrètement sa favorite.

Renaud Saint-André

Notes : Vaches, paru aux éditions De Borée. 192 pages – 29,90 euros.

Chronique ovine

Acheter ses agnelles de renouvellement pour vendre d'avantage d'agneaux

Acquérir des agnelles chez un sélectionneur ou un multiplicateur représente certes un coût, mais qui peut se révéler payant.

L'achat des agnelles chez un sélectionneur ou un multiplicateur représente, a priori, un surcoût pour l'exploitation. *« Selon le type génétique, il varie de 10 à 50 € par animal par rapport au prix de vente d'une agnelle vendue à la boucherie »* explique Laurent Fichet, en charge d'une récente étude sur le sujet à la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire. Mais en raisonnant à plus long terme et à l'échelle du troupeau, l'intérêt économique s'inverse ! *« Les agnelles achetées ont une meilleure productivité numérique*,* poursuit Laurent. *Elle se situe à 1 agneau par brebis contre 0,9 pour les élevages en auto-renouvellement »*. En effet, si la prolificité est équivalente, la fertilité est améliorée et la mortalité des agneaux diminuée (22% contre 26%). *« L'estimation du gain réalisé sur la carrière d'une brebis en fonction du différentiel de performances, une fois le surcoût déduit, se situe entre 20 et 60 € par agnelle achetée »*, estime Laurent.

Et le sanitaire ?

Pour limiter les risques sanitaires liés à l'introduction d'animaux dans un troupeau, il est conseillé de s'approvisionner tous les ans dans le même élevage. Il est également fortement recommandé de mettre les animaux entrants en quarantaine, et de réaliser les contrôles appropriés. Il existe des documents de garantie sanitaire lors des ventes (ex : billet de garantie conventionnelle). Votre groupement de défense sanitaire saura vous renseigner. Enfin, réaliser une transition alimentaire est essentielle pour une bonne adaptation des agnelles. Prendre contact avec le naisseur pour connaître le mode d'alimentation des agnelles, les traitements est alors un plus indéniable.



(Photo Ciirpo).

Un gain de 20 à 60 euros par agnelle achetée sur sa carrière.

Equipe technique ovine de Bourgogne Franche-Comté et Laurence Sagot (Institue de l'élevage/Ciirpo)

Notes : *nombre d'agneaux vendus et conservés/nombre d'agnelles mises en lutte, étude réalisée par la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire avec la participation financière du Conseil régional. Comparaison en mouton vendéen.

Bovins

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79
Marché de Sancoins (18) du 04/11/2020

Effectif global : 175- Taux de vente : 100%

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 89- Taux de vente : 100%			COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)			
	Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	Variation
M charolais	U	250 - 300	2,48 €	2,66 €	2,58 €	-
		400 - 450	2,23 €	2,34 €	2,30 €	-
F	U	200 - 250	2,73€	2,86 €	2,81 €	-
		300 - 350	2,62€	2,74 €	2,72 €	-

Broutards : les acheteurs semblent un peu plus demandeurs de volumes cette semaine, les cours ne sont pas pour autant rémunérateurs. Laitonnes : La demande est toujours aussi forte et les cours sont reconduits.

BOVINS MAIGRES +18 MOIS Effectif total : 86- Taux de vente : 100%			COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)			
F	Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	Variation
F vaches charolaises	U	- 5 ans	1,88 €	2,14 €	2,00 €	-
		5 à 10 ans	1,82 €	2,21 €	1,95 €	-
		+10 ans	1,71 €	2,02€	1,78 €	-

Vaches / Génisses : Cours reconduits dans l'ensemble des catégories.

Ovins

OVINS / CAPRINS SICAFOME MOULINS-ENGILBERT 009/11/2020

Effectif total: 846 - Taux de vente: 99%

AGNEAUX : Bon approvisionnement cette semaine avec des acheteurs au rendez-vous. La vente est rapide avec des cours à haussiers car l'offre est de plus en plus rare. Aucun invendu.

BREBIS : Vente fluide, néanmoins on ressent un tassement des cours. En effet la marchandise est inférieure par rapport à celle du dernier marché. Le tout se traduit par un légère baisse. BELIERS : Bonne présentation et des cours reconduits.

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif total: 397 - Tx de vente : 92%				AGNEAUX de BOUCHERIE- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
		U	32 - 38 kg	3,68 €	3,82 €	3,75 €	-
			38 - 44 kg	3,32 €	3,91 €	3,73 €	-
			44- 50 kg	3,43 €	3,84 €	3,68 €	-
			> 50 kg	2,21 €	3,09 €	2,80 €	-
		R	32 - 38 kg	3,42 €	3,50€	3,48 €	-
			38 - 44 kg	2,91 €	3,44€	3,30 €	
			44 - 50 kg	3,28 €	3,43€	3,35 €	
Eff.total:71 - Tx de vente : 100%				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
			(M)	1,08 €	1,42 €	1,23€	-
		U	< 60 kg (F)	1,07 €	1,18 €	1,08€	-
			> 60 kg (F)	1,02 €	1,42 €	1,24€	-
		R	< 60 kg (F)	0,62 €	0,80 €	0,71€	-
			> 60 kg (F)	0,71 €	0,90 €	0,85€	-
Eff.total:23 - Tx de vente : 100%				CAPRINS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
F			0	12 €	21 €	17 €	-
Eff.total:30 - Tx de vente : 100%				AGNEAUX MAIGRES - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
R			25-35 KG	49 €	83 €	66 €	-

9 NOVEMBRE 2020 **TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE**

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : en mâles, meilleure dynamique à venir sur ces semaines où la demande JB est traditionnellement plus porteuse, et compte tenu par ailleurs d'une baisse du surstock résiduel et d'une demande active en Allemagne. En femelles, un équilibre insuffisant au niveau du prix, avec un manque de rémunération pour les éleveurs.
Bovins maigres : Les prix restent sous pression des acheteurs malgré des flux actifs vers Italie. Marché plus calme cette semaine avec le 11 novembre.

POLITIQUES

Alors que ce n'était plus le cas l'année dernière, la Région Hauts-de-France repasse à un régime sous autorisation concernant le retournement des prairies permanentes.
En effet, le ratio annuel régional est au-delà du plafond de 2,5% (3,04%) sous lequel seule une déclaration est nécessaire.

ENVIRONNEMENT

La Commission européenne vient de publier la feuille de route de la nouvelle stratégie pour la protection des sols, qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie européenne biodiversité 2030.
La nouvelle stratégie se base sur les objectifs suivants :

- Intensifier les efforts pour protéger la fertilité et réduire l'érosion des sols
- Augmenter la matière organique des sols et restaurer les écosystèmes riches en carbone
- Protéger et améliorer la biodiversité des sols
- Réduire le taux d'occupation des sols et l'étalement urbain
- Atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres

DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

En cohérence avec le Plan de Filière interprofessionnel, la FNB s'est mobilisée pour contribuer à 10 mesures concernant l'élevage dans le Plan de Relance France, portant sur le volet transition agricole, alimentation et forêt. La FNB souhaite que l'éligibilité des dossiers soit conforme avec les objectifs de la loi EGALIM et les actions prévues par les Plans filières bovins et veaux, notamment avec le développement du Label Rouge et de la filière bio.

FOCUS

France CARBON AGRI Association a lancé le 2 novembre son 2ème appel à projet, qui vise à associer les acteurs des filières agricoles qui souhaitent mettre en place des pratiques de réductions des émissions de GES ou d'augmentation du stockage de carbone.
Si vous êtes agriculteur et souhaitez mettre en place des pratiques bas-carbone sur votre exploitation, vous pouvez vous inscrire aux réunions d'information sur le site France-carbon-agri.fr, rubrique appel à projets, qui auront lieu les 12 et 13 novembre à 11h

EN REGION

Etant donné le contexte sanitaire et les mesures de confinement associées, **l'événement #OrigineFrance prévu par METRO** sur la date du 17 novembre prochain est donc annulé.

Cet événement sera, selon les premières informations, reporté et mis en œuvre sur l'année 2021, quand les conditions sanitaires le permettront.

FAIT DE LA SEMAINE

Le médiateur désigné par le ministre sur la **situation de l'export des Broutards** a adressé le 6 novembre au ministère une synthèse des discussions, au terme des 3 semaines fixées.
Les éleveurs sont désormais en attente de la réaction du ministre, qui avait souligné l'urgence à redresser la situation des prix.
La position des acheteurs de broutards s'est résumée à ce stade à proposer des mesures techniques de moyen terme, pour beaucoup déjà identifiées.

CHIFFRE DE LA SEMAINE

72%

C'est le pourcentage de consommateurs de produits carnés qui déclarent **manger de la viande bio**, au moins de manière occasionnelle, selon un sondage réalisé par l'IFOP pour la Commission Bio d'INTERBEV.
Pour ce qui est de leur fréquence de consommation : 3 % disent manger de la viande uniquement en version bio et 23 % dès qu'ils en trouvent

Equipe FMBV

Compte tenu du mercredi 11 novembre, voici l'agenda des marchés concernés pour cette semaine :

Agen : fermé
Arras : maintenu
Château-Gontier : fermé
Chateaubriant : décalé au mardi, aux horaires habituels.
Le Monastier s/ Gazeille : maintenu
Parthenay : cadrans ovins et bovins le mardi 10/11 (ovins à 8h30 ; bovins à 13h30)
St Christophe : maintenu
Sancoins : décalé au 10 novembre : ovins à 11h, bovins à partir de 13h30

Tendances des Marchés aux Bestiaux Semaine 45 – du 02 au 08 nov 2020

SYNTHESE GENERALE

Broutard(e)s : Le commerce reste morose malgré des effectifs globalement réduits sur l'ensemble des places. L'export vers l'Italie reste très limité et porte davantage sur les femelles que sur les mâles. Les sujets légers et valablement vaccinés se placent plus facilement à des cours reconduits. Les ventes pour le reste de la catégorie sont difficiles à des tarifs souvent revus à la baisse. Coté laitonnes, les transactions sont régulières à prix fermes face à des volumes encore justes.
Gros bovins maigres : Les besoins restent réguliers en animaux plutôt jeunes et de bonne qualité à engraisser rapidement. Les tarifs sont globalement reconduits et restent fermes. L'écart continue de se creuser avec les sujets plus âgés et plus maigres qui demanderont plus de travail à l'approche de l'hiver.
Boucherie : Les volumes présentés restent stables face à une demande très calme. Les cours plafonnent toujours en races à viande avec des écarts toujours importants selon les modalités d'achat. Les sujets manquant de finition sont davantage triés. Les races mixtes et laitières d'entrée de gamme cèdent quelques centimes.
Veaux : Les effectifs se réduisent un peu cette semaine, sans pour autant avoir un impact sur la fluidité des transactions. Les intégrateurs limitent leurs commandes face à un marché saturé, l'export vers l'Espagne ne tire plus l'activité. Les veaux supérieurs trouvent encore preneurs facilement ; la marchandise moyenne voire trop maigre fait encore l'objet d'un tri sévère. Les cours plafonnent à des niveaux très bas en toute catégorie.
Ovins : En agneaux, les acheteurs sont toujours présents à l'achat avec des besoins importants. Les effectifs présentés sont modérés, accentuant encore davantage ce déséquilibre à l'avantage des éleveurs. La marchandise reste de bonne qualité d'ensemble permettant de tenir fermement les prix à des niveaux très élevés. Les sorties d'agnelets s'étoffent sur le bassin laitier à des tarifs plus discutés. En brebis, les venets restent dynamiques à cours fermes.

BROUTARDS :
Le commerce reste morose malgré des effectifs globalement réduits sur l'ensemble des places. L'export vers l'Italie reste très limité et porte davantage sur les femelles que sur les mâles. Les sujets légers et valablement vaccinés se placent plus facilement à des cours reconduits. Les ventes pour le reste de la catégorie sont difficiles à des tarifs souvent revus à la baisse. Coté laitonnes, les transactions sont régulières à prix fermes face à des volumes encore justes.
Sur le grand Ouest, à Cholet, la vente reste calme en mâles ; c'est fluide en femelles de races à viande et de qualité. A Châteaubriant, le marché enregistre de fortes baisses aussi bien en mâles qu'en femelles. A Parthenay, le commerce reste calme en toute catégorie. A Guerlesquin, malgré l'offre limitée et de qualité hétérogène, la vente demeure laborieuse avec peu de demande en toute origine et conformation.
Dans le Nord-Est, à Rethel, les ventes sont mauvaises face à peu de demande : les cours reculent. En Centre-Bourgogne, à Chateaumeillant, les apports sont moins importants mais cela ne suffit pas à dynamiser la vente. Les bons lots tirent leur épingle du jeu tandis que la vente est plus sélective dans le reste de la catégorie. Sur Corbigny, le commerce est toujours difficile avec quelques invendus.
Sur Moulins, le commerce reste calme notamment dans les catégories traditionnellement prisées par les acheteurs Italiens, faute de besoins et de débouchés. Les cours sont plus facilement reconduits dans les légers, notamment s'ils sont vaccinés 4 et 8 > 60 jours. A Sancoins, les acheteurs semblent un peu plus demandeurs de volumes cette semaine, les cours ne sont pas pour autant rémunérateurs. A St Christophe, les apports sont réguliers cependant la vente est toujours compliquée dans les broutards et taurillons de plus de 350 kg. Les cours se reconduisent difficilement.
Sur Bourg, les ventes sont toujours difficiles en toutes catégories, avec très peu de demande à l'export.
Sur le Massif Central à Mauriac, les volumes sont réduits avec une présentation très moyenne. Les cours sont reconduits dans les broutards légers vaccinés de 60 Jours. Le commerce transalpin est toujours saturé avec des besoins limités dans les broutards croisés et Salers. Les prix des croisés et des Salers de 350 à 420 kg sont revus à la baisse.
A Laissac, les prix sont stables sur un marché difficile. A Ussel, les volumes sont réduits mais la vente devient très compliquée avec des cours en légère baisse.
Sur Agen, les apports sont plus conséquents en vue de la fermeture mercredi prochain. On note un léger écrêtement des cours en bons mâles Blonds vaccinés, faute de débouchés en volumes sur l'Italie. Le marché est toujours très difficile en marchandise légère ou non valablement vaccinée.

Matériel

Tracteur

01 - Vends cause retraite tracteur John Deere 6120 H variation continue relevage avant pont suspendu 1400 heures prix 68000 Ð
✆ **04 74 52 94 33**

01 - Vends cause retraite tracteur 90-34, 1995, 7000 h + fourche avant prestige 100 de 2005
✆ **06 85 66 02 18**

10 - Vends tracteur Deutz K100 112 CV avec chargeur Stholl 5000 heures très bon état vidangé complet + semoir Kuhn Premia 300 comme neuf
✆ **06 07 61 82 64**

18 - Cultivateur de la région recherche un tracteur Fiat 130.90, 140.90 ou éventuellement un 160.90.
✆ **06 21 49 50 89**

38 - Vends tracteur Ceres 75 avec chargeur 4 vérins + remorque 6T pneus 13.65.18 bon état
✆ **07 80 56 62 57**

42 - Vends Zetor 60 cv 4000 h fourche repeint révisé - factures - cabine en deux roues - beau - 8000 euros
✆ **06 80 32 10 36**

42 - Achète brebis chèvres réforme agneaux toutes catégories
✆ **06 07 96 23 40**

74 - Vends tract Deutz Agrotron 120 2007 4300 H dérouleuse balle ronde Emily Paill Kuhn Primor 2060 toutes options.
✆ **06 83 07 05 77**

Travail sol

21 - Vends combine semi Kuhn accord 3m traceur prélevé bon état. Epandeur engrais Sulky 1500L 24m Bon état
✆ **06 75 32 63 24**

26 - Vends semoir à engrais Vicon 400Kg 1000 euros, charrue HB2 350 euros, cultipacker Trainé 200 euros, charrue Bi-socle déportable 150 euros, 12 masses avant 26 Kg 30 euros l'unité.
✆ **06 85 95 64 19 après 20H**

Récolte

42 - Vends cause retraite faucheuse conditionneuse Claas Disc03050TC + 2010 - bon état 5800 Ð
✆ **06 71 94 83 55**

Forestier

38 - Vends cable forestier diamètre 12 - 80 m de long état neuf : 80 euros.
✆ **06 74 16 54 76 - 04 76 95 15 72**

74 - Vends latil avec treuil dans l'état 1000 euros chaîne sur roue dim 16 9R34 300 euros
✆ **06 73 27 07 44**

Manutention

42 - Vends plateau fourrager jp constuction 3essieux 14t 10metres+1.5m de rallonges pneus routiers 445/50/19.5.prix11500
✆ **06 17 91 45 82**

Taille

69 - Vends compresseur de taille pneumatique Lacmé 500 l. porté 3 points TBE avec 2 dérouleurs automatiques + sécateur gaucher et droitier. Prix 1000 euros.
✆ **06 13 52 27 12**

Agri. divers

01 - Vends char plateau pneus échelettes tracteur cheval crochet remorque coffre très bon état 200 euros
✆ **06 10 93 21 15**

Remorques Lambert Votre partenaire transport

Remorque Lambert 16T
Tandem 110 colaert
Roues Kargo Radial
Année 2020
18 200 € - Démo
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com

01 - Vends cause cessation tracteur 6230 John Deere - presse Variant 180 - logettes + matelas barrière - caillebotis béton prix à débattre
✆ **06 68 52 01 45**

19 - AV ancien tombereau attelage vaches construction bois be roues bois cerclées fer
✆ **05 55 75 22 45**

19 - AV 4x4 Suzuki Grand Vitara gris, de 2004, 215000 km, diesel, 8 CV, pneus avants neufs, 5 portes, , boule attelage, bon état, CT OK
✆ **07 70 26 51 82**

21 - Vends Nissan qashqai de 06/2018 toutes options 49500 kms tbe cause double emploi 18500 Ð
✆ **06 62 32 99 18**

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Site e-commerce
www.central-pieces-agri.com

21 - Recherche mois batteuses, tracteurs, presses moy densité et à balles rondes Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres
✆ **06 30 11 59 25**

39 - Télescopique JCB 531-70 1 130 h, 2016, 3 t, 7 m, t.b.é. 48 000 euros, cause cessation
✆ **06 37 07 36 72**

58 - Round-baller filets ficelles Kuhn 2160 TBE, pailleuse Silofarmer Herbivor distributrice 8m3 toutes options, faucheuse GMD 800 Kuhn 3,20m, herse de prairie Agram repliable 6m emousseuse plateau de 8m Leboulch 2013, (Tout TBE) remorque épandeur Agrimat hérissons horizontaux 7T, fanneuse 4 toupies 5.30m Mora repliable hydraulique, vibroculteur Ebra, vis sur chariots Denis, petits matériels rabot Lerin, épareuse broyeur Ferry à bras T480, broyeur Bromex à marteaux , semoir a maïs Monosem, semoir à grain 3m, semoir à grain 2m, une mule Kubota avec cabine 1650 heures 4RM TBE, couloir de contention Maréchal mobile 2017 TBE, broyeur Vicon, Bromex dépotable, épareuse, 5 rateliers galvanisés, 2 nourrisseurs Reveret parc trémie 1T, 1 nourrisseur
✆ **06 36 50 16 41**

26 - Vends R19 pour pièces détachées. Bon état. 480 euros
✆ **04 75 04 42 13**

71 - Vends 407 2.0 HDI 136 executive, an. 2006, véhic. propre, 1er main, tjrs ent. garage, options ++, 3.000 Ð à déb.
✆ **06 85 48 05 28**

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale


71 - Vends 1 caméra Farcman neuve, évacuateur Albert 8 mètres, 86 m chaîne, 1 ent. Doucet hydro, 2 cornadis 4 m, 6/7 places, 1 lame niveleuse 2 m, état neuf, 1 démarreur Bosch neuf.
✆ **06 14 23 83 37**

Véhicule

Tourisme

01 - Vends moto trail Kawasaki 125 KMX 11325 km année 1987 révision faite 1500 euros
✆ **06 10 93 21 15**

Achat-Vente

Récolte

21 - Cherche foin 2020 BC/BR paiement à la livraison, faire offre au 06 08 60 64 10
✆ **06 08 60 64 10**

38 - Vends foin regain 2020 bottes rondes stockées à l'abri, bonne qualité.
✆ **06 89 89 28 63**

38 - Vends foin balles rondes prairies naturelles récoltes fin mai 2020 à l'abri départ ferme.
✆ **06 76 32 1 99**

Fourrage

26 - Vends luzerne 2 coupes C2 AB Bal rond 15T, 180 euros Tonne.
✆ **06 48 88 40 98**

42 - Vends maïs épis - ms élevée - maïs type grain indice 400 - irrigué - livraison possible
✆ **06 47 61 45 50**

69 - Vends paille bottes rectangulaires, foin BR ou HD, ray gras, luzerne. Livraison par 10 T. 15 T. ou 20 T.
✆ **06 68 93 44 60**

74 - Vends foin balle ronde récolte Mai 2020, 120/120, (NB 30) 25 Ð la balle.
✆ **06 77 33 60 64**

74 - Vends luzerne de bonne qualité en petite botte de 30-35 kg mise en paquets de 14
✆ **06 66 57 06 20**

74 - Vends enrubanné de 4ème coupe de jeune prairie en botte carrée, environ 60% MS
✆ **06 66 57 06 20**

Pépinière

38 - Vends sapin noël Nordmann en grosse quantité de 100 à 170 cm laisser un message sur le portable
✆ **06 47 06 67 25**

Propriété

38 - Vends ferme 90m2 habitable grandes possibilités aménagements bordé par 3 ruisseaux avec 3ha noyers prix 250 000 euros négociable
✆ **04 75 47 17 36 HR**

69 - Vends propriété viticole en cru Fleury avec maison cuvage + parcelles de vignes en cru Chiroubles Regnié
✆ **06 10 43 35 81**

71 - Vends ferme bressane, hangar 400 m2, étable 220 m2, 13 Ha prairie d'un seul tenant, libre.
✆ **03 85 74 84 48**

71 - Vends ferme d'élevage, maison + bât. + 25 hec., 250.000 Ð, curieux s'abstenir.
✆ **06 48 13 15 74**

Terrain

69 - Vends cause retraite vignes AOP Fleurie 5 parcelles libres mécanisantes total 2 ha 32 divisible.
✆ **06 10 90 94 37**

Divers

18 - Vends copeaux déchiquetage bois pour litière, départ du 18, livraison assurée.
✆ **06 03 07 54 83**

30 - AV chalet mobilhome sur camping 3 étoiles 15 mn de la mer dept Gard tout équipé terrasse couverte 53000 euros.
✆ **06 88 24 91 74**

Professeur MARC voyant-médium
Résout tous problèmes passé-présent-futur, quelque soit nature ou durée : amour, malchance, travail, santé, protection danger, justice, relance entreprise, mariage, timidité, jalousie, réussite affaires, problèmes familiaux, maladie inconnue et chronique, attraction clientèle, argent, succès et chance tous domaines, examen et concours, jeux, problème voisinage, etc.
Travail efficace, résultat surprenant, rapide
Sur rdv, par correspondance, se déplace
06 44 92 19 54 Discrétion absolue / Parle français et espagnol

42 - Urgent vds poules pondeuses BIO 6 euros/pièces + dessileuse cubes piquets chataigniers fendus main.
✆ **04 77 27 98 29 ou 06 50 27 01 30**

74 - Vends chaudière bois, foyer fonte AFX 8 buches 50 x 60 25 KW
✆ **06 15 97 98 84**

Location

Agricole

87 - A louer 35 km sud Limoges ferme 173 ha, isolée un seul tenant bâtiments agricoles 8000 m2, habitation 120 m2 sur sous-sol très bien desservi. Produit rare à voir.
✆ **06 30 05 09 22**

Offre

Emploi

07 - Exploitation caprine recherche salarié(e) CDI traite soins aux animaux, motivé(e), expérience souhaitée, permis B. Contact tel ou envoyer cv à : earl-comte@nordnet.fr
✆ **06 26 58 04 90 ou 06 82 14 98 01**

26 - Rech salariés pour taille pêchers avec expérience, région St Donat (26).
✆ **06 03 90 61 31**

58 - Exploitation agricole polyculture élevage région Morvan recherche salarié.e agricole plein temps CDI possible si compétent.e, connaissance du milieu agricole
✆ **06 83 57 20 65**

69 - Recherche ouvrier viticole secteur Villefranche / Saône.
✆ **06 80 73 62 27**

74 - Exploitation familiale, polyculture élevage bovin et caprin, cherche salarié/e plein temps secteur Albanais remplacement congé mat. CDI à la clé.
✆ **06 21 51 05 01**

74 - Expl. lait transfo fermière reblochon Thônes cherche salarié/e fabric traite, expert, débutant motivé.
✆ **07 81 99 41 67**

Service

01 - Boucher pour découpe toutes carcasses, cochon à la ferme à l'ancienne avec remorque frigo
✆ **06 79 35 85 07**

Animaux

Divers

89 - Plaquettes forestières pour litière, humidité entre 20 et 30 %, prix 35 eurosT départ
✆ **06 80 47 51 76**

Bovin

18 - Vends 2 taureaux limousins, 24 mois, dont 1 sans cornes et veaux reproducteurs limousins, dont 3 homozygotes sans cornes, HBL. GAEC de Forêt vieille.
✆ **02 48 96 09 80 ou 06 65 68 06 68**

21 - Elevage Charolais Inscrit vend 15 Taureaux de 18 mois et veaux HZ sans corne vêlage facile TGS livraison assuree - Gaec Lechenault Frères.
✆ **06 24 24 69 93**

21 - Elevage Baudot Pont et Massène 21140, vd taureau adulte 3 ans recommandé pour velages génisses, 30 taureaux de 2 ans, 40 veaux mâles, le tout a un prix attractif. Elevage ayant selectionné depuis des décennies, facilités de vélages, toutes garanties apportées et livraison toute distance, selection de père en fils depuis longtemps
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc 06 67 58 18 03 Michel 06 74 69 62 41 Bertrand**

21 - Vends taureaux reproducteurs charolais HBC 20 mois TGS élevage Moreau Patrick
✆ **06 81 80 68 23**

26 - Vends pour reproduction, mâle blanc bleu belge croisé, bonne conformation.
✆ **06 11 17 01 91**

32 - Vends très bons taurillons charolais, utilisation en pur ou croisement, animaux dociles TGS, photos disponibles. Possibilité de livraison.
✆ **06 75 98 11 75**

38 - Vends vache Limousine avec veau ou vêlage prévu novembre/décembre
✆ **06 22 53 60 94**

42 - Vends vaches au lait MO génisses prêtes MO ind. IBR BVD - CL
✆ **06 35 19 36 21**

42 - Vends taureau Charolais de 13 mois 700 kg environ génotypé vêlage facile laitier et docile - prix raisonnable - origine IA
✆ **06 81 57 59 16**

42 - Vds taureau Herd Book Lim 2 ans très bonne origine
✆ **06 73 66 11 84 ou 06 70 86 97 21**

42 - Vends 2 génisses +1 mois Holstein gène rouge. Origine +10000l - Prix 350 euros
✆ **06 88 71 55 18 ou 04 77 65 53 15**

58 - Vends taureaux charolais HBC 8 de 2 ans, 2 de 3 ans, 2 de 5 ans - GAEC Marion - Luzy 58170
✆ **06 24 42 29 42 - 06 07 51 04 99**

58 - Vends taureaux charolais 20 mois type viande finesse d'os velage facile indemne IBR, Livraison possible
✆ **06 68 67 23 23**

58 - Vends TB veaux reproducteurs HBC HBL T HBC 18 mois GAEC de Selins Bazolle
✆ **06 78 97 54 52 - 06 72 26 48 55**

58 - Vends 10 taureaux charolais Culards18 mois IND IBR
✆ **03 86 50 21 31**

63 - Elevage charolais inscrit HBC vend taureaux 18 mois - 2 ans issus parents vêlage facile.
✆ **04 70 59 01 30]**

69 - Vends causes cessation génisse terme 28/11 vaches taries et salle de traite 13 ans entière ou pour pièces Bol.
✆ **06 23 86 72 13**

69 - Vends génisses Prim'Holstein cause cessation
✆ **06 81 10 38 94**

71 - Vends taureaux HBC jeunes et adultes OR Alloiteau Bonnichon Bernardet Champeau Fassier Pigoury - Gaec Goulliard
✆ **06 74 09 49 89**

71 - C. ret., vend cheptel charo., vaches pleines génisses 18 mois, veaux mâles 8 mois, biens équilibrés, taille et viande dociles, TGS, b. orig.
✆ **06 80 34 74 12**

71 - Vends génisses charolaises gestantes, terme décembre cause cessation, TGS, livraison possible.
✆ **06 16 50 72 21**

71 - Autunois, vend cause retraite vaches charolaises gestantes, echo, 6 mois.
✆ **06 76 85 28 97**

71 - Vends 16 génisses charolaises gestantes, HBC, termes 01/2021, TGS, vaccins 8-4, 2 taureaux de 30 mois, Ducert Cl., Martigny.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Vends HBC taureaux 18 mois, veaux 1 an, prix raisonnable, DVPT et viande VF, Gaec Mathieu Chevalier.
✆ **03 85 70 40 88 ou 06 99 12 71 56**

71 - Vends génisses holstein, terme 31/12/2020, Gaec de Massan.
✆ **06 16 54 40 25**

71 - Vends très bons taureaux 2 ans, HBC, TGS, liv., orig. Huguet36 et Virely21, fils d'Isola, vêlage facile.
✆ **06 07 08 76 39**

71 - Vends 30 trx, HBC, repro., TB qualité et origine, liv. assurée, Gaec Bonnot, 71220 La Guiche (Guy).
✆ **06 81 89 18 52**

73 - Vends des génisses Abondance, terme novembre décembre. Indem IBR BVD docile.
✆ **06 28 74 25 63**

74 - Vends cause retraite vaches charolaises gestantes + taurillons bêtes à l'attache.
✆ **06 19 33 56 77**

88 - Vends broutards et broutardes Aubrac avec de bonnes origines IND IBR ET BVD
✆ **06 82 77 93 15**

89 - 20 trx charolais 2 ans HBC, 80 mâles repro 2020 1 taureau 30 mois-Vaches, TGS - Livraison possible, GAEC CADOUX Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

Elevage Charolais
DESSERT Maurice
« Les Sillets » - 03210 MARIGNY
"Le bien-naître à votre portée"
E.C.D.M.
POUR L'ACCOUPLEMENT DE VOS GÉNISSES
nous vous proposons, à un prix raisonnable, une gamme de taureaux sélectionnés depuis plus de 40 ans sur la facilité de naissance. (8e année consécutive sans césarienne). Ces reproducteurs issus d'IA, améliorent en plus le lait, le potentiel de croissance, l'aptitude au vêlage et la fécondité.
Contact : 06 86 61 32 22 • 06 88 96 23 63

Caprin

42 - Vends 60 chèvres Saanen pleines - m.b. 15 janvier - livr. assurée.
✆ **06 86 57 38 41**

Ovin

19 - AV brebis, béliers Corse Sarde Basque, chèvres boucs Pointevin Massif Central dpt Corrèze
✆ **06 31 19 62 28**

58 - Vds agenellesTexels pour reproduction
✆ **03 86 58 36 05 - Louvrier Daniel - 58330 St Franchy**

Chien

07 - Particulier vend chiots type Border Collie (portée de 4) nés le 22/09/20 non lof. A réserver. Mère n°250268732524214. Parents travail sur ovins. SIREN 44 783 328 0016.
✆ **06 87 83 07 21**

26 - Recherche chien truffier bâtard ou autre.
✆ **06 32 10 58 91**

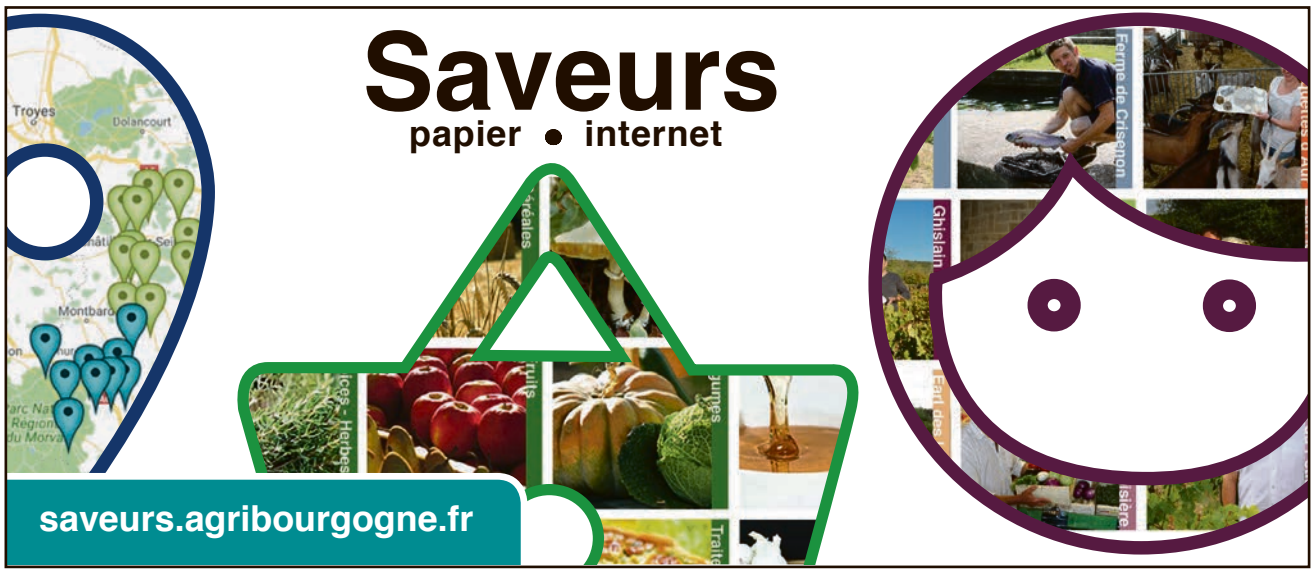
38 - Vends 2 chiots Briquet Vendéen 4mois 1/2 non LOF N° Siret 42501686200020 Numéro mère 250269404142594
✆ **06 84 11 95 33**

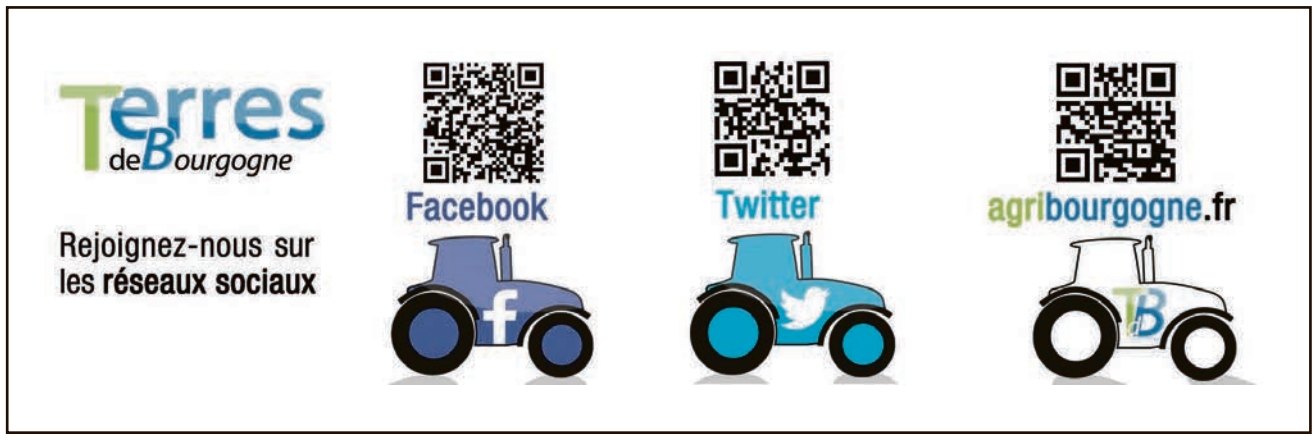
57 - Vends chiots Parson Russel Terrier, Lof, portées de 7, nés le 02/10/2020, n°mère : 250 269 811 346 296, n∞ dossier : 2020040689, parents chasseurs sangliers, vendus vaccinés, pucés, Lof et avec certificat de bonne santé établi par le vétérinaire. Disponible en Lorraine.
✆ **06 62 42 26 32 ou agnes.bouvet@aol.fr**

69 - Cherche chiots Beagle Fox Cocker Epagneul Teckel Jack Russel.
✆ **06 80 74 41 42**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins de garenne repris en parc adaptation garantie et livraison. Documentation.
✆ **06 82 28 12 19**





PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

SUCCESSION

16 HUGO NOTAIRES
BRUCHON - de VREGILLE - CHANUT

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Société Civile Professionnelle «Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés» titulaire d'un Office Notarial à DIJON (21000), 16 avenue Victor Hugo

Suite au décès de Madame Marie Claire Emilienne JANIN, retraitée, célibataire majeure, née à LYON (69004), le 03 décembre 1926, survenu à DIJON (21000), le 02 janvier 2020, Maître Clémentine COURLET de VREGILLE, notaire à DIJON (21000), 16 avenue Victor Hugo, est chargée du règlement de cette succession.

Il est précisé qu'il existe un testament contenant un legs universel.

Les oppositions éventuelles seront reçues en l'étude de Maître Clémentine COURLET de VREGILLE, notaire susnommée.

Pour avis.

Maître Clémentine COURLET de VREGILLE

AL214628972

TRANSFERT DE SIÈGE

SOCIETE CIVILE PARTICULIERE BONDY VAILLANT

Société Civile au capital de 22 867,35 euros Siège social : 31 rue Edouard Vaillant 93140 Bondy 432 655 587 RCS BOBIGNY Par AGE du 9/10/2020, le siège social a été transféré au 5 impasse du Moulin de Nantilles 21640 Gilly les citeaux. La durée reste fixée à 20 ans et l'objet demeure « l'achat en pleine propriété de tous locaux à usage quelconque mais livrés nus et non agencés ; l'achat de droit sociaux de sociétés immobilières ayant pour objet l'attribution à leurs nombres d'immeubles par fractions divises ; la prise à bail de locaux d'habitation.». Les statuts ont été modifiés en conséquence. Immatriculation au RCS de DIJON

AL214628948

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination sociale :
TEMERAIRES CITADELLE
Forme : SAS - Au capital de 200.000 €
Siège social : 4 rue de Bruges, 21000 DIJON
N° RCS et lieu d'immatriculation :
890 276 850 RCS, DIJON

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 2 novembre 2020, il a été pris acte de transférer le siège social de la société, à compter du 3 novembre 2020 **au 40 avenue de la 7ème Armée Américaine, 25000 BESANCON.**

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BESANCON et sera radiée du registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

AL214628951

HOLDING SYMBIOLOGIC

SARL unipersonnelle au capital de 8.000 €
Siège social : Za Les Ecugnières
Route De Semur En Auxois
21390 PRECY SOUS THIL
491522892 RCS de DIJON

Par l'AGE du 10/10/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 25 Quai St Michel 75005 PARIS 05, à compter du 10/10/2020.

Mention au RCS de DIJON

AL214628968

MODIFICATION DE CAPITAL

SECLIN DASSAULT

Société civile au capital de 10 000 €
Siège social : 15 place Grangier
21000 DIJON
438 023 095 R.C.S DIJON

Modifications

Le PV des DAU en date du 30/06/2020 a constaté l'augmentation de capital social d'une somme de 8 106 euros, par voie de création de 8 106 parts nouvelles de 1 €, pour le porter à la somme de 18 106 euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au R.C.S. de DIJON.

AL214628949

HATIKVA

Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
porté à 133 000 euros
Siège social : 29 G rue Léon Veil Picard
21120 DIENAY
851 683 359 RCS Dijon

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 20 octobre 2020 que le capital social a été augmenté de 132 000 euros par voie d'apport en nature.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à mille (1 000 euros).

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à Cent Trente Trois mille euros (133 000 euros).

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis

La Gérance

AL214628954

MODIFICATIONS

Selon décisions du 25/09/2020 du Président de **YMAG DEVELOPPEMENT**, Société par actions simplifiée au capital de 15.509.800 €, Siège social : Dijon (21000) - 8E, rue Jeanne Barret Parc Valmy, 853 529 154 RCS Dijon, le capital a été augmenté de 811.320 € le portant ainsi à 13.321.120 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Pour avis.

AL214628961

MODIFICATIONS

Selon décisions du 19/10/2020 du Président de **YMAG DEVELOPPEMENT**, Société par actions simplifiée au capital de 16.321.120 €, Siège social : Dijon (21000) - 8E, rue Jeanne Barret Parc Valmy, 853 529 154 RCS Dijon, le capital a été réduit de 71.688 € le ramenant ainsi à 16.249.432 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Pour avis.

AL214628962

BRET BREMENS | AVOCATS

RADIOLOGIE MEDICALE VALMY

LYON CITE INTERNATIONALE 45 QUAI CHARLES DE GAULLE 69006 LYON RADIOLOGIE MEDICALE VALMY SCI au capital de 38.900 euros Siège : 3 Rue Louis Néel 21000 Dijon RCS DIJON : 819 576 398 L'assemblée générale réunie le 1er octobre 2020 a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 1.000 euros pour le porter à 39.900 euros par l'émission et la création de 1.000 parts nouvelles d'un euro chacune entièrement souscrites. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon. Pour avis.

AL214628964

LES VIGNES BLANCHES

Société à responsabilité limitée
au capital de 905.000 €
Siège social :
20, rue Paul Laneyrie – 21200 BEAUNE
808 338 404 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une AGE du 28.10.2020, le capital social de la société a été augmenté par apports en numéraire d'une somme de 100.000 € pour le porter à 1.005.000 € par la création de 200 parts nouvelles d'une valeur nominale de 500 € chacune émises au pair, entièrement libérées. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

RCS DIJON

AL214628970

RECTIFICATIF

AVIS RECTIFICATIF

Dans l'annonce du journal Terres de Bourgogne n°1601 publié le 23/10/2020 (ref AL214328481), concernant la cession de fonds de la SELARL QUIROVET au capital de 20.000 €, RCS DIJON n° 790 214 506 dont le siège social est 17 rue Jean-François CHAMPOLLION 21200 BEAUNE, il y a lieu de lire :

D'une part :

- Fond exploité 17 rue Jean-François CHAMPOLLION 21200 BEAUNE (principal) et 23 rue de Fontaine Les Dijon 21000 DIJON (secondaire)

Et non pas :

- Fond exploité 23 rue de Fontaine Les Dijon 21000 DIJON (principal) et 17 rue Jean-François CHAMPOLLION 21200 BEAUNE (secondaire)

D'autre part :

Prix de 240.000 € réparti de la façon suivante :

- éléments incorporels 237.000 €
- éléments corporels 3.000 €

Et non pas :

Prix de 140.000 € réparti de la façon suivante :

- éléments incorporels 137.000 €
- éléments corporels 3.000 €

Pour avis,

AL214628953

CHANGEMENT DE NOM

SCP David BELOU,
Véronique VARLET,
Guillaume LORISSON,
Charles-Alban PRIEUR,
Clémence BAILLY,
Notaires associés
1 Pl de l'Europe – Simone Veil,
21000 DIJON

AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Guillaume LORISSON, Notaire à DIJON, le 4 novembre 2020, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par M. Jacques Henri Daniel VAN de CASTEELE, né à né à DIJON

(21000) le 4 octobre 1953, et Mme Martine Michèle Andrée SAINT-REMY, née à

LUNEVILLE (54300) le 6 décembre 1954, mariés à la mairie de BESANCON (25000) le 23

juillet 1976 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de

contrat de mariage préalable, demeurant ensemble à MARLIENS (21110) 13 rue des Jonquilles.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Me LORISSON

AL214628955

MODIFICATION DE STATUTS

SASU OENOPHILIA

au capital de 5 000 euros
Siège social : 4 Rue Hippolyte Michaud
21200 BEAUNE
498 943 281 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30/10/20, l'associée unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de : Conseil, coaching, aide ou accompagnement individuel ou collectif au développement personnel et au mieux être. Participation ou organisation de toute manifestation ou événement ou stage. Formation. Vente de tout article ou produit lié directement ou indirectement à l'objet social. Modelages « bien être ». L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

POUR AVIS La Présidente

AL214628969

MK AUTO

SAS au capital de 1 000€, 270 rue de la Pièce Cornue, 21160 Marsannay La Cote, 879 514 396 RCS Dijon. L'Associé unique a décidé, le 8/9/2020 : - d'élargir l'objet social de la société à « La réparation, l'entretien et le nettoyage, le dépannage, le passage au marbre, la carrosserie, la tôlerie, la peinture de véhicules ». - de changer la dénomination qui devient MK AUTO 21. A compter du 1/10/2020. Mention au RCS de Dijon

AL214628971

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL DE LA CROIX MICHAUD

Au capital de 85 584,88 euros, siège social : Bezouotte 21310 MIREBEAU SUR BEZE, 341 858 488 RCS DIJON, AGE du 05/10/2020 : nomination cogérants M. Daniel BOLLOTTE (Route de Tanay 21310 MIREBEAU SUR BEZE) et M. Alexandre BINET (8 Rue des Murgers 21310 MIREBEAU SUR BEZE) en remplacement de M. François BINET gérant démissionnaire, à effet 01/06/2020, prorogation de la durée de la société de 99 ans, expirant le 03/08/2126. Pour avis.

AL214628469

SCI CALAJEWA

Societé civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social :
25 B Route de Fontaine Francaise
21490 VAROIS ET CHAIGNOT
RCS DIJON 827 484 221

AVIS DE PUBLICITE

Suivant décision collective des associés en date du 21 octobre 2020, il résulte que :

Monsieur Jérôme WAEBER, demeurant 25 B Route de Fontaine Française -21490 VAROIS ET CHAIGNOT a été nommé Gérant à compter du 21 octobre 2020 en remplacement de Madame Caroline LANOIZELEZ, demeurant 25 B Route de Fontaine Française -21490 VAROIS ET CHAIGNOT, démissionnaire.

Mention sera faite au RCS de DIJON

Pour Avis

AL214628952

SARL WAFFLE STORE 21

Le 15/09/2020, l'AGO de la SARL WAFFLE STORE 21, capital de 5 000euros, 14, Rue du Golf 21800 QUETIGNY, 830 306 809 RCS DIJON a nommé en qualité de cogérante Gwendy CARDYN, demeurant 15, Montée du Vallon 69520 GRIGNY à compter du 01/10/2020.

AL214628958

SARL QUETIWAF

Le 15/09/2020, l'AGO de la SARL QUETIWAF, capital de 10 000euros, 14, Rue du Golf 21800 QUETIGNY, 481 051 449 RCS DIJON a nommé en qualité de cogérante Gwendy CARDYN, demeurant 15, Montée du Vallon 69520 GRIGNY à compter du 01/10/2020.

AL214628959

NON DISSOLUTION

SARL BOLLOT-RUMMLER

SARL au capital de 5 000euros, Siège : Au Gravelin 21340 THURY, 452 162 381 RCS DIJON. L'AGE du 15/10/20, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL214628950

DISSOLUTION LIQUIDATION

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE CARLOS PERE ET FILS

Groupement foncier agricole
au capital de 1.524,49 euros
Siège social : 27 Boulevard Clémenceau
21200 BEAUNE
353 664 204 RCS DIJON

AVIS DE PUBLICITE

Suivant décision collective des associés en date du 15 juillet 2020, il résulte que : les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 15 juillet 2020 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Patrice CARLOS, demeurant 17 Rue de la Cave – 21190 VOLNAY, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Le siège de la liquidation est fixé 27 Boulevard Clémenceau – 21200 BEAUNE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Mention sera faite au RCS : DIJON.

AL214628465

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE CARLOS PERE ET FILS

Groupement foncier agricole en liquidation
au capital de 1.524,49 euros
Siège social : 27 Boulevard Clémenceau
21200 BEAUNE
353 664 204 RCS DIJON

AVIS DE PUBLICITE

Suivant décision collective des associés en date du 17 juillet 2020, il résulte que les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Patrice CARLOS, demeurant 17 Rue de la Cave – 21190 VOLNAY et déchargé ce dernier de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS : DIJON.

AL214628466

SCI LES PRES DU CHATEAU

L'AGO du 31/10/2020 de la SCI LES PRES DU CHATEAU, capital de 1 000euros, siège social 67, Route de Dijon 21910 SAULON LA RUE et siège de liquidation 34, Rue Pasteur 21000 DIJON, RCS DIJON 507928315, a approuvé le compte de liquidation, déchargé Lionnel PETITCOLAS de son mandat de liquidateur, lui ont donné quitus et constaté la clôture de la liquidation à compter du même jour. RCS DIJON

AL214628956

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 08/10/2020 : forme : SAS, dénomination : MAXELEC, siège : 20 Avenue Charles de Gaulle 89000 AUXERRE, durée : 99 ans, capital : 5 000 euros, une voix = une action, objet : réalisation de tous travaux d'électricité générale, pose d'alarme, climatisation, pose et l'entretien de chauffage électrique, domotique, cession : agrément en AGE et libre entre associé, Président : M. Maxime BORBOUSE (20 Avenue Charles de Gaulle 89000 AUXERRE), dépôt légal RCS AUXERRE. Pour avis

AL214628462

ANNONCE DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société :

MSCK BOSSUET
Forme : SAS
Capital : 1.000 Euros
Durée : 99 ans
Siège social : 10, rue Bossuet – 21000 Dijon
Objet social : Restauration rapide – vente à emporter.
Président : M. Mehdi BEN SLAMA RECHAD : 3, rue Paul Cavaré – 93110 Rosny-sous-Bois.

Immatriculation au RCS de Dijon.

AL214628960

AVIS DE CONSTITUTION

(Décret n° 80.720 du 15 Décembre 1980)

DENOMINATION SOCIALE : GAEC DE L'AUMONT

Siège social : 9 grande rue du dessus – 21430 SAVILLY

Date d'agrément par le Préfet du département de la Côte d'Or : 25 juin 2020

N° d'agrément : 1355

Ledit GAEC sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés du Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Pour avis et mention

AL214628965

NIÈVRE

ANNONCES LEGALES

legales@terres-de-bourgogne.net

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

JUGEMENTS RENDUS À L'AUDIENCE DU 02/11/2020

Le 02/11/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de :

PIECES AUTO CHARITOISE (SARL)

avenue du Maréchal Leclerc Lieudit Champs de Donzy 58400 La Charité-sur-Loire

RCS de Nevers n° B 822 468 781 (2016B00249)

Le 02/11/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de :

SARL LITTLE HEAVEN KIDS

11 rue des Ardilliers 58000 Nevers

RCS de Nevers n° B 823 558 093 (2016B00303)

Le 02/11/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de :

LUCAS Frédéric, Etienne

20 rue du Docteur Duret 58110 Chatillon-en-Bazois

RCS de Nevers n° A 432 381 085 (2015A00030)

Le 02/11/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de :

SARL DARENNE (SARL)

16 rue du Père Castor 58420 Brinon-sur-Beuvron

RCS de 'Nevers n° B 418 908 125 (2000B00317)

Le 02/11/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de :

IMPRIMERIE MARC POUSSIERE (SA)

14 Et 14 Bis rue la Fayette 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

RCS de Nevers n° B 311 138 176 (1977B00080)

Le 02/11/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de :

SARL VILLATTE

13 rue des Courlus 58150 Tracy-sur-Loire

RCS de Nevers n° B 339 691 339 (1987B00002)

Le 02/11/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de :

TROIS QUART (SARL)

5 rue Anatole France prise en la personne de sa gérante 58200 Cosne-Cours-sur-Loire

RCS de Nevers n° B 478 181 209 (2004B00207)

Le Greffier,

AL584628962

NOMINATION

LOOK CYCLE HOLDING

Société par actions simplifiée
au capital de 16.172.030 euros
Siège social :
27, rue Docteur Léveillé
58000 Nevers
RCS de Nevers : n° 820 040 285

Par décisions du comité de surveillance du 23 octobre 2020, il a été décidé de nommer en qualité de Président Giro Invest, société à responsabilité limitée unipersonnelle, au capital de 10.000 euros dont le siège social sis 2, rue du Jourdain - 75020 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 888 791 662 à compter du 23 octobre 2020 en remplacement de Monsieur Federico MUSI.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Nevers.

Pour avis,

AL584628967

TRANSFERT DE SIÈGE

R.V.D.L

SARL au capital social de 7000 Euros
Siège social :
8 route de la Fontaine le Grand Senais
18300 CREZANCY-EN-SANCERRE
SIREN 529 466 658
R.C.S. BOURGES

Le 26/10/2020, l'AGE de cette société ayant pour gérant Monsieur Mathieu GAUTHIER demeurant 8 route de la Fontaine le Grand Senais 18300 CREZANCY-EN-SANCERRE a décidé de transférer le siège social au ZI 5 allée du Tremblât 58200 COSNE COURS SUR LOIRE. En conséquence elle sera immatriculée au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL584628969

MODIFICATION DE STATUTS

S.J.B. Société d'Avocats

ESSJ

Avis

Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros, Siège social : Avenue de la Grande Demoiselle, 89170 ST FARGEAU, 813 791 308 RCS AUXERRE. Aux termes d'une décision unanime en date du 5 octobre 2020, la collectivité des associés a décidé : - d'étendre l'objet social à l'activité de vente à emporter, à compter du 1er novembre 2020, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. - de transférer le siège social de l'Avenue de la Grande Demoiselle, 89170 ST FARGEAU au 49 Grande Rue – 58310 SAINT AMAND EN PUISAYE à compter du 1er novembre 2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le numéro 813 791 308 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de NEVERS. Présidente : Mme Emilie SAUNIER, demeurant 5 Route de Puisaye – 58310 BOUHY.

AL584628956

NON DISSOLUTION

EGB 2B

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 10 000.00 euros
Siège social : 6 Rue du Docteur Faucher
58320 POUGUES LES EAUX
834 678 989 RCS NEVERS

D'un procès-verbal de l'associé unique et Président du 30 octobre 2020, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du Code du commerce, l'associé unique a décidé de ne pas dissoudre la société.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis, le représentant légal.

AL584628959

DISSOLUTION LIQUIDATION

MANZARA

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 10 000.00 €
Siège social :
29 Avenue du Champ du Seigneur
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
524 439 387 RCS NEVERS
Avis de dissolution EURL MANZARA

L'associée unique a décidé aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2020 la dissolution anticipée de la société à compter du 30 septembre 2020 suivie de sa mise en liquidation. A été nommé comme liquidateur Madame Claire TABBAGH demeurant à LA CHARITE SUR LOIRE (NIEVRE) 29 Avenue du Champ du Seigneur, a qui ont étés conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Le siège de la liquidation est fixé au siège social à LA CHARITE SUR LOIRE (NIEVRE) 29 Avenue du Champ du Seigneur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS. Pour avis, le liquidateur.

AL584628951

LES THORINS

Société Civile Immobilière
au capital de 500 €
Siège social : Lieudit Les Thorins
58310 ARQUIAN
505 236 398 RCS NEVERS

Avis de dissolution

Suivant Assemblée Générale Extraordinaire du 29 septembre 2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date et sa mise en liquidation. Il a été nommé, en qualité de liquidateur et pour la durée de la liquidation, Monsieur Christophe BERTRAND demeurant Lieudit Les Thorins - 58310 ARQUIAN et il lui a été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé : Lieudit Les Thorins - 58310 ARQUIAN. C'est à cette adresse que la correspondance, ainsi que tous les actes et documents concernant la dissolution, devront être envoyés ou notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du

Tribunal de Commerce de NEVERS. Pour avis, le liquidateur,

AL584628952

ERIC ALBERT

SARL au capital de 3 000 €
Siège social : 12 Rue de Boudières
58290 VANDENESSE
RM 58 / Siret 488 538 620 00011

CLOTURE DE LA LIQUIDATION

L'AGO du 28 octobre 2020 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé de son mandat de liquidateur Mr. Eric ALBERT, dt 4 route de Fours - 58290 VANDENESSE, donné a ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS de NEVERS

AL584628961

IMMOTECH

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 2 000,00 euros
Siège social et en liquidation :
Le Chaillou - 58700 PREMERY
510 884 174 RCS NEVERS

L'assemblée générale du 19/10/2020 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat, et prononcé la clôture de la liquidation de la société au 31-07-2020. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis, le liquidateur.

AL584628963

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par assp du 22/04/2020 constitution de la SCI: MONIN. Capital: 1000€. Sise 22 rue du pont jaune 58210 la chapelle-st-andré. Objet: gestion immobilière. Gérance: Pascal Monin, 22 rue du pont jaune 58210 la chapelle-st-andré. Cession soumise à agrément. Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Nevers.

AL584628592

Maître Dominique MARTIN,
Notaire à NEVERS (58000),
1 Rue Saint Martin

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Dominique MARTIN, Notaire à NEVERS, 1 Rue

Saint Martin, le 28 septembre 2020, a été constituée une société civile immobilière ayant

les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés,

l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction,

l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et

droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire,

l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : SOMMER-FRISCHE.

Le siège social est fixé à : SAUVIGNY-LES-BOIS (58160), Château de Marigny.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Le capital social est fixé à la somme de : CENT EUROS (100,00 EUR).

Cessions de parts : toute cession est soumise à agrément.

Le premier gérant est : Monsieur Matthias THOMA, demeurant à CRANS-MONTANA

(SUISSE) 10 rue Louis Antille.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de

NEVERS.

Pour avis et mention.

Le Notaire.

AL584628957

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SC ALIDEL ; Siège social : 7 Bis, Boulevard de la République – Immeuble Les 3 R - 58000 NEVERS ; Objet social : Acquisition, gestion, détention de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers - Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés, entreprises, groupements ou associations, français ou étrangers, créées ou à créer - Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 1 000 € ; Gérance : M. Stéphane HOUBE dt à PARIS (75016) – 36, avenue Bugeaud ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL584628965

AVIS DE CONSTITUTION

LES ORMOUSSEAUX
Société Civile au capital de 10 000 euros
Les Ormousseaux 58200 SAINT PERE
Société en cours d'immatriculation
au RCS de NEVERS

Par acte sous seing privé en date du 06/11/2020, il a été constitué une société civile aux caractéristiques suivantes :

Raison sociale :LES ORMOUSSEAUX

Objet social : Gestion de participations, opérations de placements ou d'investissements mobiliers et immobiliers, gestion de son propre patrimoine.

Siège social : Les Ormousseaux 58200 SAINT PERE

Capital : 10 000 euros

Gérance : Monsieur JOLIVET Clément demeurant 15 Rue du 14 Juillet 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Durée : 50 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

Pour avis.

AL584628968

YONNE

➜ DÉMISSION

ALSTOM IBRE

SAS au capital de 445 000 euros
Siège Social : 5, Rue Henri Cavallier
89100 SAINT DENIS LES SENS
484 980 073 RCS SENS

L'Associé Unique en date du 16 octobre 2020 a pris acte de la démission de la société DAVION INVEST de ses fonctions de Directeur Général à effet au 18 octobre 2020.

Mention sera faite au RCS de SENS

Le représentant légal

AL894629018

ESCALIERS DECORS - ESCA INDUSTRIE

Sigle : ED-EI-
SAS au capital de 264.060 €
Siège social : ZA DE CRAIN
89480 COULANGES-SUR-YONNE
312 213 077 R.C.S. Auxerre

Par AGO du 25 septembre 2020, il a été approuvé la démission du Commissaire aux Comptes Titulaire, la SAS IN EXTENSO IDF AUDIT sise 63 ter Avenue Edouard Vaillant 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et de son suppléant, Mr MIQUEL Bertrand, né le 02/11/1940 à Orléans, 47 Rue de Courcelles 75008 PARIS.

MENTION AU RCS AUXERRE

AL894629036

➜ SUCCESSION

Notaires

SELARL Julien MILLARD -
Laure BERTHELIN
NOTAIRES & CONSEILS
Notaires à Saint-Florentin
(Yonne)
et à Auxerre (Yonne)
26, rue Dilo et
22, rue du Puits des Dames

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Avis de saisine de légataire universel

Suivant testament olographe en date du 15 février 1984,

Monsieur Maurice Robert VALLET, en son vivant retraité, demeurant à BOUILLY (89600) 24 rue des sables, né à BOUILLY (89600), le 28 avril 1932, célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité, décédé à AUXERRE (89000) le 15 avril 2020, a consenti un legs universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt-descriptif reçu par Maître Julien MILLARD, Notaire à SAINT-FLORENTIN (89600), 26 rue Dilo, référence CRPCEN 89017, le 27 octobre 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Les oppositions à l'exercice de ses droits pourront être formées par tout intéressé auprès de Maître Julien MILLARD, notaire chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

AL894629008

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE

Jugement du Tribunal de Commerce de LILLE-MÉTROPOLE en date du 26-05-2020 ouvrant une procédure de redressement judiciaire au profit de la **SAS CAMAÏEU INTERNATIONAL** CCial Casino local 14 -15, Les Clairions 89000 Auxerre et 53-55 rue du Temple 89000 Auxerre (vente de tous articles sous toutes ses formes) RCS LILLE-MÉTROPOLE 345.086.177. Date de cessation des paiements le 19-05-2020. Administrateurs : SELARL BCM en la personne de Me BAULAND Eric 7 Rue de Caumartin 75009 Paris / SELARL AJC en la personne de Me METALLIER Colins et SELARL AJC en la personne de Me MERCIER Jean-Luc 4 avenue de Flandre 59700 Marcq en Baroeul, avec pour mission : d'assister. Les créances sont à déposer entre les mains des Mandataires judiciaires : SELARL MJ VALEM ASSOCIES en la personne de Me Emmanuel LOEUILLE 445 Bd Gambetta Tour Mercure 6ème étage 59200 Tourcoing / SELAS M.J.S. PARTNERS en la personne de Me Nicolas SOINNE 65 Bd de la République 59100 Roubaix, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

Jugement du Tribunal de Commerce de LILLE-MÉTROPOLE en date du 17-08-2020 arrêtant le plan de cession de la SAS CAMAÏEU INTERNATIONAL RCS LILLE-METROPOLE 345.086.177.

AL894629006

Jugement du Tribunal de Commerce de PARIS en date du 30/10/2020 prononçant la liquidation judiciaire après cession de la **SAS LA HALLE** Les Petits Jumériaux 965 rue Georges Pompidou 89700 Tonnerre - 17-19 rue du Général Leclerc 89200 Avallon - Zac les Clairions 14 rue des Fourneaux 89000 Auxerre - (achat vente textiles, chaussures) RCS PARIS 413 151 739. Désignant Liquidateurs : la SCP BTSG en la personne de Me Stéphane Gorrias 15 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine / et la SELARL AXYME en la personne de Me Didier Courtoux 62 boulevard de Sébastopol 75003 Paris. Maintenant la SELARL AJRS en la personne de Me Catherine Poli 8 rue Blanche 75009 Paris / et la SELARL FHB en la personne de Me Hélène Bourbouloux 176 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine, dans leurs fonctions d'Administrateurs judiciaires.

AL894629007

Etude de Maître Damien
FONTENEAU
Notaire à Saint-Bris-le-Vineux
(89530)
9, rue de Paris

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Art 1007 du Code civil,
1378-1 Code de procédure civile,
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 12 avril 2018, M. Germain Roger LECOMTE, demeurant à AUGY (89290) 10 Bis rue des Bleuets, né à AUXERRE (89000), le 18 juillet 1928, décédé à AUXERRE (89000), le 18 septembre 2020, a consenti un legs universel.

Suite à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du PV d'ouverture et de description de testament reçu par Me FONTENEAU notaire à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89530), 9, rue de Paris, le 3 novembre 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me FONTENEAU, notaire à ST BRIS LE VINEUX, référence CRPCEN 89007, dans le mois suivant la réception par le greffe du TGI d'AUXERRE de l'expédition du PV d'ouverture du testament et copie de ce dernier.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL894629011

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 22 octobre 2019,

Monsieur Alain Claude Yves CHEVREUIL, en son vivant retraité, demeurant à JUSSY (89290) 4 ruelle des Vergers.

Né à NOGENT-SUR-SEINE (10400), le 21 octobre 1960.

Célibataire.

Ayant conclu avec Madame Josette Danièle NAUDIER un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, le 18 avril 2011, enregistré de AUXERRE le 18 avril 2011.

Décédé à AUXERRE (89000) (FRANCE), le 17 novembre 2019.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître LAMBERT TAPIE Marie-Alice, Notaire à COULANGES-LA-VINEUSE (Yonne), 1 Place de l'Eglise, le 10 janvier 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître LAMBERT-TAPIE, notaire à COULANGES LA VINEUSE 1, place de l'eglise, référence CRPCEN : 89010, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL894629019

TESTAMENT OLOGRAPHE

Madame Marie TROU veuve de Monsieur André ROULIER, née à VERLIN (89330), le 16 mai 1921, demeurant à l'EHPAD de SAINT JULIEN DU SAULT (89330), 2 Avenue Wilson 89330, est décédée à JOIGNY (89300), le 27 novembre 2019.

Suivant testament olographe en date du 6 avril 2007, dont la copie authentique accompagnée d'une copie du testament ont été adressées au Greffe le 6 novembre 2020, a institué plusieurs légataires universels.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Caroline LAMBERT , 33 Avenue Gambetta 89300 Joigny, le 6 novembre 2020.

Dans le mois suivant cette réception, l'opposition à l'exercice par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Caroline LAMBERT. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL894629043

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

EDE

SARL au capital de 20€ Siège social: 2 Rue Des Rouges Gorges 89470 Monteau 752529727 RCS AUXERRE. L'AGE du 28/10/2020 a décidé : de transférer le siège au 59 Rue Henri Beque 78160 Marly Le Roi à compter du 28/10/2020. Dépôt RCS VERSAILLES.

AL894628966

SCI J.C.V.

SCI au capital de 198400€ Siège social: 2 Rue Des Rouges Gorges 89470 Monteau 429253677 RCS AUXERRE. L'AGE du 31/10/2020 a décidé : de transférer le siège au 59 Rue Henri Beque 78160 Marly Le Roi à compter du 31/10/2020. Dépôt RCS VERSAILLES.

AL894628986

LEGA SPHERE

BAURENOV

Dénomination : BAURENOV. Forme : SASU. Capital social : 5000 euros. Siège social : 21 Rue GASTON PERROT, 89100 SENS. 828552513 RCS de Sens. Aux termes d'une décision en date du 5 octobre 2020, l'associé unique a décidé, à compter du 5 octobre 2020, de transférer le siège social à 3 rue Jules Guesde, 91130 Ris Orangis. Radiation du RCS de Sens et immatriculation au RCS d'Evry.

AL894629000

SIIYA

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
au capital de 1.600 €
Siège social : 85 Rue du Souvenir Francais
ZI DES SALIGUES - 64300 ORTHEZ
421 862 046 R.C.S. Pau

Par délibérations de l'AGE du 16 octobre 2020, les Associés ont unanimement décidé, à compter du même jour : De transférer le siège social et l'établissement principal à - ZI Les Manteaux 89330 SAINT-JULIEN-DU-SAULT ; De réduire le capital social à hauteur de 960 € pour le ramener ainsi à 640 € ; De désigner en qualité de nouveau Gérant M. Douwe Waldo SCHELHAAS, demeurant à ZWOLLE - Spiekerbrink 6 - 8034RB (Pays Bas) en remplacement de M. Emmanuel GUILLOUT, démissionnaire. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Durée : 99 ans. Objet : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Le dépôt légal sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de PAU et de SENS.

AL894629017

SCI LA FINANCIERE

L'AGE des associés du 25.9.2020 de la SCI LA FINANCIERE, capital 100 €, siège social à VERMENTON (89270) 2 rue de la Paix, 511 322 109 RCS AUXERRE, a décidé de transférer son siège social à compter du même jour. SIEGE SOCIAL : ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : VERMENTON (89270) 2 rue de la Paix NOUVELLES MENTIONS : AUXERRE (89000) 15, avenue de Worms.

AL894629031

KRC TRANSPORT

SASU au capital de 100€
Siège social: 6 Rue Edouard Manet,
93420 VILLEPINTE
843 619 099 RCS de BOBIGNY

Le 06/11/2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 16 Bis Boulevard de Verdun, 89100 SENS. Président : BOUAOUN Lassaad, 6 Rue Edouard Manet, 93420 VILLEPINTE.

Radiation au RCS de BOBIGNY et réimmatriculation au RCS de SENS.

AL894629042

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

Etude de Maître Johanna
COFFRE SANCHIS-AOUSTIN,
Notaire à NOYERS-SUR-SEREIN
(Yonne), 65 rue Franche.

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

Suivant acte reçu par Maître Johanna COFFRE SANCHIS-AOUSTIN, Notaire à NOYERS-SURSEREIN (Yonne), 65 rue Franche, le 31 juillet 2020 a été effectuée une augmentation de capital social par :

Madame Denise Marie **BARDET**, retraitée, demeurant à PREHY (89800), 3 Rue du Tot, veuve de

Monsieur Gaston Roger **SAUVAGEOT**,

Et la société dénommée **GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DU PUITS DE LA LOGE**, au capital de 194010,00 EUROS, ayant son siège social à NOYERS (89310), ferme de la Borde, identifiée au SIREN sous le numéro 394691646 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE, dont le capital social avant augmentation était de : CENT QUATRE-VINGT QUATORZE MILLE DIX EUROS.

Madame Denise SAUVAGEOT a apporté au GFA du PUITS DE LA LOGE :

. une parcelle en nature de Vigne ayant droit à l'appellation « CHABLIS » sise à PREHY (89800) lieudit Les Joiges

. une parcelle en nature de Vigne ayant droit à l'appellation « PETIT CHABLIS » sise à PREHY (89800) lieudit Les Temps Perdus

. une somme d'argent de **DEUX CENT SOIXANTE-DIX-NEUF EUROS ET HUIT CENTIMES (279,08 €).**

Ces apports donnent lieu à une augmentation de capital à concurrence de 62.060 € et à une prime d'émission pour une valeur de 11.260,68 €.

Le capital social est désormais fixé à la somme de DEUX CENT CINQUANTE SIX MILLE SOIXANTEDIX EUROS (256.070,00 EUR) et dorénavant divisé en 1 766 parts sociales de cent quarante-cinq euros (145,00 eur) chacune, entièrement souscrites et libérées, numérotées de 1 à 1766 attribuées à :

. Monsieur Alexandre BARDET : la nue-propriété de 1 part portant le numéro 1, l'usufruit appartenant à Monsieur Michel BARDET ;

. Monsieur Romaric BARDET : la nue-propriété de 668 parts portant les numéros 2 à 500 inclus et 1 001 à 1 169 inclus, l'usufruit appartenant à Monsieur Michel BARDET ;

. Monsieur Damien BARDET : la nue-propriété de 1 part portant le numéro 501, l'usufruit appartenant à Monsieur Philippe BARDET ;

. Monsieur Florian BARDET : la nue-propriété de 668 parts portant les numéros 502 à 1 000 inclus et 1 170 à 1 338 inclus, l'usufruit appartenant à Monsieur Philippe BARDET ;

. Madame Denise SAUVAGEOT : la pleine propriété de 428 parts portant les numéros 1 339 à 1 766 inclus.

Seuls associés du GFA du PUITS DE LA LOGE.

Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.

Pour avis. Le notaire.

AL894629012

DLF 1

Par assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 29 juin 2020, les associés de la société DLF 1, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé au 35 rue de Vincelles à Val de Mercy, 89580, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 882 594 278, ont décidé d'augmenter le capital social de la société d'une valeur de 1.000 euros au profit d'une valeur de 201.000 euros, par création de 20100 actions nouvelles de dix euros chacune entièrement libérées, attribuées en totalité en rémunération de l'apport en nature réalisée à la société de 1.725 parts sociales détenues dans la société SCEA Fosseprez, société civile d'exploitation agricole au capital de 68.990 euros, ayant son siège social situé à Laignes (21330) au 26 rue de la Roche, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dijon sous le numéro 321 760 522 et selon valorisation contrôlée par le Commissaire aux apports le même jour. Par décision du même jour, les associés ont décidé de désigner Damien Fosseprez, né le 27 février 1979 à Châtillon sur Seine (21) domicilié au 35 rue de Vincelles à Val de Mercy (89580), co président de la société pour une durée illimitée.

AL894629021

EARL BAS LE ROY

EARL au capital de 250 000 €. Siège social : chemin des Saints Pères - 89100 SENS. 529 017 329 RCS SENS. Par une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 20 octobre 2020, la collectivité des associés a décidé de réduire le capital social de la société de 22 500 €, ce qui le ramène à 227 500 €, et a pris acte de la démission de M. Vincent DENIS de ses fonctions de gérant.

Pour avis, la gérance.

AL894629037

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

AMÉNAGEMENT DU RÉGIME MATRIMONIAL LÉGAL

Suivant acte en date du 5 novembre 2020 dressé par Maître Patricia GOUJON-YOH, Notaire à PONT-SUR-YONNE (89140), 9, rue de la Gare.

Monsieur Pierre JACQUET né(e) le 4 décembre 1950 à SAINT SEROTIN (89140).

Et

Madame Elisabeth JACQUET née MARTIN. né(e) le 19 janvier 1956 à PARIS (13ème arrondissement).

Demeurant ensemble 2 La Friperie, 89140 St Serotin.

Mariés le 26 avril 1980 par devant l'officier de l'Etat civil de SAINT SEROTIN sous le régime de la communauté réduite aux acquêts.

Ont décidé d'aménager leur régime matrimonial légal de la communauté réduite aux acquêts.

Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication en l'étude de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet, conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil.

AL894629024

➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SELAS Cabinet DREVET
Société d'Avocats inscrite
au Barreau de DRAGUIGNAN
Y demeurant Les Hellènes II
Quartier Saint Léger
83300 DRAGUIGNAN
Tél 04.98.10.64.37
Mail : selas@cabinet-drevet.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR LICITATION

AU PLUS OFFRANT
ET DERNIER ENCHERISSEUR –
- EN DEUX LOTS –

Sur la Commune de THEIL-SUR-VANNE Les Vallées de la Vanne (89320 YONNE) :

> PREMIER LOT :

Une maison d'habitation située 13 Rue de Grève Chemin, Départemental 27, lieu-dit « Le Village » cadastrée section A n° 82 pour une contenance de 7a 10 ca

La maison se compose comme suit :

Rez-de-chaussée : entrée et pièce principale, salon sur la gauche depuis l'entrée, dégagement + couloirs, WC, local chaufferie, dégagement au pied des escaliers, chambre,

Première étage : pièce palière, couloir, première chambre située en face de la montée d'escaliers, deuxième chambre, troisième chambre, quatrième chambre située au bout du couloir, de cette pièce une deuxième chambre en enfilade, bureau, salle-de-bains,

La superficie globale habitable de la maison, au sol est d'environ 195.43 m².

Extérieur : Il s'agit d'une maison donnant directement sur la rue. La maison est à l'état d'abandon.

Sur la mise à prix de : 30 000 €uros –
-TRENTE MILLE EUROS –
AVEC FACULTE DE BAISSE du QUART EN CAS DE CARENCE D'ENCHERES

> DEUXIEME LOT :

Un terrain constructible situé 13 Rue de Grève, Chemin Départemental 27, lieu-dit « Le Village » cadastrée section A n° 84 pour une contenance de 20a 58ca

Le terrain est entretenu. Celui-ci peut être accessible depuis la Rue de la Tuilerie.

Sur la mise à prix de : 18 000 €uros
-DIX HUIT MILLE EUROS-
AVEC FACULTE DE BAISSE du QUART EN CAS DE CARENCE D'ENCHERES

Cette adjudication aura lieu à l'audience des criées du Tribunal Judiciaire de DRAGUIGNAN (Var) au Palais de Justice de ladite ville Rue Pierre Clément

Le VENDREDI 18 DECEMBRE 2020 à 9 heures 30

VISITE

La SCP LEGOUGE & MARAIS huissiers de justice à SENS (89104) fera visiter les lieux le

MERCREDI 9 DECEMBRE 2020 de 11hà12H

-Rendez-vous sur place

Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de Draguignan qui devra s'être fait remettre, préalablement aux enchères, une caution bancaire irrévocable ou chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3000 €.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution Immobilière du Tribunal de Grande Instance de DRAGUIGNAN – RG n° 20/06231 – et au Cabinet de l'Avocat poursuivant.

Pour la SELAS Cabinet DREVET

Signé Serge DREVET

AL894629034

➜ MODIFICATION DE STATUTS

S.J.B. Société d'Avocats

ESSJ

Avis

Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros, Siège social : Avenue de la Grande Demoiselle, 89170 ST FARGEAU, 813 791 308 RCS AUXERRE. Aux termes d'une décision unanime en date du 5 octobre 2020, la collectivité des associés a décidé : - d'étendre l'objet social à l'activité de vente à emporter, à compter du 1er novembre 2020, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. - de transférer le siège social de l'Avenue de la Grande Demoiselle, 89170 ST FARGEAU au 49 Grande Rue – 58310 SAINT AMAND EN PUISAYE à compter du 1er novembre 2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL894629001

RIVE GAUCHE ANTIQUITES

Société à responsabilité limitée au capital de 40 000 euros Siège social : 81 Rue du Pont 89000 AUXERRE RCS AUXERRE 341 544 153 Aux termes d'une délibération en date du 22 octobre 2020, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'objet social de la société comme suit : l'achat-revente d'objets anciens, de collection et d'armes anciennes, l'achat-revente d'argenterie et de bijoux neufs ou anciens, l'achat-revente de métaux précieux, la fabrication et réparation en sous-traitance de bijoux et argenterie. Pour avis La Gérance.

AL894629010

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

AVIS DE FIN DE LOCATION-GERANCE

Suivant acte SSP en date du31/01/2017, il a été décidé de résilier la location-gérance du fonds de commerce de BAR, sis et exploité 63 GRAND RUE, 89200 SERMIZELLES, consentie depuis le 01/12/2015 par M. franck MOINARD, mairie de SERMIZELLES sermizelles, 89200 SERMIZELLES, au profit de Mme Patricia SEDILLIERE, 121 avenue JEAN MOULIN VALROS, 34290 VALROS. La résiliation a pris effet à compter du 31/01/2017.

AL894629009

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 octobre 2020 de la Société Civile Immobilière SCI DE LA CURE, au capital de 57.351,32 €, inscrite au SIREN sous le numéro 333 684 975 00027, immatriculée au RCS AUXERRE, l'ensemble des associés a décidé de nommer en qualité de nouveaux co-gérants pour une durée illimitée, et ce à compter du 1er novembre 2020 :

- M. Claude Louis BACHELET, demeurant à LA GARENNE-COLOMBES (92250), 23 rue Jeanne d'Arc ;

- Et Mme Brigitte Marthe Blanche Christine BACHELET épouse de M. Jean-Louis BAUDOUIN, demeurant à COURBEVOIE (92400), 58 Bis rue Franklin.

Mme Huguette GOLL veuve de M. Marcel Louis BACHELET, demeurant à PARIS (18ème), 28 rue Firmin Gémier, demeure associée co-gérante.

Les trois co-gérants ont chacun la faculté d'agir ensemble ou séparément.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Dépôt légal sera effectué au RCS AUXERRE

Pour avis

La Gérance

AL894629025

➜ NON DISSOLUTION

CONTINUATION DE LA SOCIÉTÉ MALGRÉ LA PERTE DE PLUS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL ET NOMINATION D'UN CO-GÉRANT

Dénomination : JM2 SARL. Capital social : 7 500 euros. Siège social : 19 Rue du Collège, 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE. 482 097 342 RCS de SENS. Aux termes de l'AGE en date du 16/10/2020, les associés ont décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société. De plus, l'Assemblée générale en date du 16/10/2020 a pris acte de la nomination de Julien ROGER, demeurant 63 Rue de la République à VILLEVALLIER (89330), avec effet au 01/11/2020, comme co-gérant. Monsieur Mathieu ROGER demeurant 5 Grande Rue, Vauguillain, à SAINT JULIEN DU SAULT (89330) reste co-gérant.

La gérance

AL894629040

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

FAST FOOD JOIGNY

SAS au capital de 1000 €
Siège social : 5 Place Colette
89300 JOIGNY
879 183 424 RCS de SENS

Par AGO du 02/11/2020, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. BELMEHAREM Mounir 3 Bd De Goldaming 89300 JOIGNY pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 02/11/2020

Radiation du RCS de SENS

AL894628996

BEMAT INDUSTRIE

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 16 000 euros
Siège social et de liquidation :
34 route de la Forêt d'Othe - Le Fays
89570 TURNY
485 240 162 RCS SENS

Par décision du 30/06/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Laurent BOURGOIN demeurant 34 route de la Forêt d'Othe Le Fays 89570 TURNY pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 34 route de la Forêt d'Othe - Le Fays 89570 TURNY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis.Le Liquidateur.

AL894629004

BEMAT INDUSTRIE

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 16 000 euros
Siège social et de liquidation :
34 route de la Forêt d'Othe - Le Fays
89570 TURNY
485 240 162 RCS SENS

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 15/09/2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Laurent BOURGOIN demeurant 34 route de la Forêt d'Othe – Le Fays – 89570 TURNY de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis. Le Liquidateur.

AL894629005

MK

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 622 euros
Siège social :
3 Grande-Rue Aristide Briand
89200 AVALLON
351619366 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 30 Octobre 2020, la société HK, Société par actions simplifiées au capital de 274 190 euros, dont le siège social est 1 RUE BEURDELAINE 89200 AVALLON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 447514241 RCS a, en sa qualité d'associée unique de la société MK, décidé la dissolution anticipée de ladite Société.

Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société MK peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce d'AUXERRE.

Pour avis

AL894629013

CENTRALE OPTIQUE POULAIN

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 622.45 euros
Siège social : 10 Place du Général de Gaulle
89200 AVALLON
311853758 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 30 Octobre 2020, la société HK, Société par actions simplifiées au capital de 274 190 euros, dont le siège social est 1 RUE BEURDELAINE 89200 AVALLON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 447514241 RCS a, en sa qualité d'associée unique de la société CENTRALE OPTIQUE POULAIN, décidé la dissolution anticipée de ladite Société.

Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société CENTRALE OPTIQUE POULAIN peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce d'AUXERRE.

Pour avis

AL894629014

AVOCATS VIGNET ASSOCIES
SCP d'AVOCATS
INTER-BARREAUX
1 Place du Palais de Justice - 89000 AUXERRE
18 rue du Général Leclerc - 89100 SENS
Tel : 03.86.52.60.00

AF BURO

Société par actions simplifiée en liquidation Au capital de 1 000 euros Siège social : 1 Rue de l'Europe - 89100 MAILLOT Siège de liquidation : 1 rue de l'Europe - 89100 MAILLOT 853 971 299 RCS SENS _ L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 18 octobre 2020 au siège social, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Frédéric AMARAL, demeurant 9 rue Pasteur - 89100 MALAY-LE-GRAND, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis, le Liquidateu

AL894629015

EARL DE LA VALLEE DES COQS

EARL en liquidation
Capital social : 22 685 Euros
Siège de liquidation :
5 route des Carbiers - Le Saudurand - 89570 TURNY
SIREN 798 816 096 R.C.S. SENS

Clôture de liquidation

Le 31 octobre 2020, l'AGO, réunie 5 route des Carbiers - Le Saudurand - 89570 TURNY, a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé M.Didier LOMBARDO demeurnat 5 route des Carbiers - Le Saudurand - 89570 TURNY de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation au 31 juillet 2020.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés

Pour avis.

AL894629035

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SARL SHOOT'EMOTIONS PHOTOGRAPHIE

FORME : Société à responsabilité limitée

CAPITAL : 1 000 euros

SIEGE SOCIAL : 11 BIS RUE SAINT ELOI 89600 VERGIGNY

OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- Prise de photographie, retouche de photographie toute propriété, vente sur support numérique et papier (format divers) de photographie ;

- Location de matériels divers liés à la photographie (fond de studio, petits matériels, accessoires) et/ou liés à l'évènementiel (accessoires de décoration, petit ameublement), vente de prestations type évènementiel (préparation de mariage civil, intervention en tant que maître de cérémonie lors de l'évènement privé, prestations type Weeding Planer

- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ;

- La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

DUREE : 99 années

GERANCE :

- Stéphanie JAVELAS demeurant 11 BIS Rue Saint Eloi 89600 VERGIGNY

- Damien JAVELAS demeurant 11 BIS Rue Saint Eloi 89600 VERGIGNY

IMMATRICULATION : au RCS de AUXERRE.

Pour avis,

AL894628931

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.

FORME : Société Civile Immobilière

DENOMINATION : CGM2L

SIEGE SOCIAL : 20 Chemin de l'Ormée – 89250 GURGY

OBJET :

- L'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

DUREE : 99 années

CAPITAL : 100 euros

APPORTS EN NUMERAIRE : 100 euros

GERANCE : Mme. Gaëlle LOUIS, sis 20 Chemin de l'Ormée – 89250 GURGY

M. Charly MARTORY, sis 20 Chemin de l'Ormée - 89000 AUXERRE

CESSION DE PARTS

Librement cessibles entre associés ou époux ; agrément dans tous les autres cas.

IMMATRICULATION au RCS d'Auxerre.

Pour avis,

AL894628993

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Benjamin AUDEUX, , dont le siège est à SERGINES (89140), le 29 octobre 2020, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes: La dénomination sociale est: SCI SYLVIAP. Forme: Société civile immobilière régie par les dispositions du titre IX du livre III du Code civil. Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le siège social est fixé à : GISY-LES-NOBLES (89140), 29 grande rue. Durée: 99 années. Le capital social est fixé à la somme de MILLE SIX CENTS EUROS (1.600,00 EUR). **Les parts sont librement cessibles entre associés,** toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par une décision extraordinaire. Les premiers gérants de la société sont: Monsieur Antonio José PINTO, et Madame Marie Philomène FRANCISCO, demeurant ensemble à GISY LES NOBLES (89140), 29 grande rue.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS.

Pour avis Le notaire.

AL894628999

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date à AVALLON du 20 octobre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Dénomination : SCHIEVER TECH

- Forme : Société par Actions Simplifiée

- Siège : Chez Ets SCHIEVER – Zone industrielle – rue de l'étang – 89200 AVALLON

- Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

- Capital : 10 000 euros.

- Associés :

- S.A.S. ACT-DEV

- Monsieur Vincent PICQ

- Monsieur Gautier PICQ

- Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger : la promotion et le développement d'activité dans le domaine du numérique, notamment dans le domaine de la grande distribution. Par conséquent, cela comprend notamment l'achat, la promotion, la vente et la livraison via internet et applications mobiles, de tous produits de grande consommation, notamment alimentaires et boissons alcoolisées, ainsi que toutes formes d'opérations et tous services pouvant s'y rattacher.

- Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

- Agrément : Les cessions d'actions à un tiers à quelque titre que ce soit sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

- Président : SA ANCIENS ETS GEORGES SCHIEVER & FILS, représentée par son Directeur Général Unique, Monsieur Vincent PICQ.

La société sera immatriculée au R.C.S. d'AUXERRE.

Pour insertion. La Présidence

AL894629016

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 23 octobre 2020, à TONNERRE.

Dénomination : **APEX METAL.**

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Siège social : Route de Tanlay ZI de Vauplaine, 89700 Tonnerre.

Objet : - La fabrication de pièces métalliques diverses, de tôlerie, l'étude et le montage de pièces métalliques.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1000 euros divisé en 1000 actions

Cession d'actions et agrément : Les cessions suivantes sont libres: entre associés, donation aux ascendants ou descendants, apport à une société contrôlée. Pour les autres, la demande d'agrément est notifiée à la Société. Les associés disposent de 3 mois pour agréer le candidat. A défaut l'agrément est réputé donné. A défaut d'agrément le Président a 3 mois pour faire acquérir les titres par un tiers ou la société..

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :

Dans les conditions statutaires et légales.

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix.

Ont été nommés :

Président : APEX INC. SAS

Route de Tanlay ZI de Vauplaine 89700 Tonnerre immatriculée au RCS d'Auxerre sous le numéro 851519108.

Représentant permanent : Christophe-Edouard MARCI.

La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.

AL894629020

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 15 septembre 2020, il a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : MURMURE

Le siège social est fixé à : AUXERRE (89000), 5 rue Marcelin Berthelot.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : CENT EUROS (100,00 EUR).

Les apports sont en numéraires.

toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est : Madame Sylvie HURET-FERRAND demeurant professionnellement à AUXERRE (89000), 5 rue Marcelin Berthelot.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.

Pour avis

AL894629023

Etude de Maître
Sylvie HURET-FERRAND
Notaire à Auxerre (Yonne)
5, rue Marcelin Berthelot

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sylvie HURET-FERRAND, Notaire à AUXERRE (Yonne), le 4 novembre 2020, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : M&M.

Le siège social est fixé à : QUENNE (89290), 21 rue du Vaux-de-Nangis.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : CENT EUROS (100,00 EUR).

Les apports sont en numéraires.

toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant est : Madame Dominique LEURET demeurant à QUENNE (89290), 21 rue du Vaux-de-Nangis.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.

Pour avis

Le notaire.

AL894629026

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 05 novembre 2020, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : « ATLAS »

Forme : Société par actions simplifiée

Enseigne commercial : « BARAKA – LE VIEUX PONT »

Capital : 15 000 €uros

Siège social : 4 RUE DU PONT – 89140 PONT SUR YONNE

Objet social : BAR – RESTAURANT SUR PLACE ET A EMPLORTER, vente directe et indirecte, de tous produits liés à l'activité de restauration

Durée : 99 années à compter de son immatriculation à la chambre de commerce et des sociétés

Président : Mr Abdelaziz LOUBANI, 144 rue d'Alsace-Lorraine, 89100 SENS

Immatriculation : RCS de SENS.

AL894629028

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 25/10/2020, il a été constitué une SCI dénommée : BATMAN. Capital : 20 000€. Siège : 2 Les Archies, 89470 Moneteau. Objet : L'acquisition par voie d'achat, d'échange ou autrement de tous immeubles bâtis ou non, leur détention, leur administration pour ses associés, la restauration et la construction de tous immeubles, la mise à disposition de tout ou partie des immeubles au bénéfice des associés et/ou la location de tout ou partie des immeubles de la société. Durée : 99 ans. Gérance : Mr CIMENDAG Ibrahim, 2 Les Archies, 89470 Moneteau. Mr AYHAN Halil, 51 Rue Louis Braille, 89000 Auxerre. Immatriculation au RCS de Auxerre

AL894629030

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 14/10/2020, il a été constitué une SCI dénommée :

GMAC

Siège social : 1 avenue Foch et 21 Boulevard du 11 Novembre, Résidence Foch, 89000 AUXERRE

Objet : Acquisition, par voie d'achat, d'échange, d'apport ou autre, de tous immeubles bâtis et non-bâtis, leur détention et leur administration pour ses associés, la restauration et la construction de tous immeubles, la mise à disposition de tout ou partie des immeubles au bénéfice de ses associés et/ou la location de tout ou partie des immeubles de la Société ; L'ouverture et la gestion de tous comptes bancaires ; La conclusion de tout emprunt, hypothécaire ou non et, à titre exceptionnel, le cautionnement hypothécaire des associés ; La vente, l'échange, l'apport et l'arbitrage, de tout ou partie des éléments immobiliers et mobiliers du patrimoine de la Société, à condition de respecter strictement le caractère civil de la Société

Durée : 99 années

Capital : 1 040 €

Cogérance : M. Gérard GAUFFRE, Allée des Tilleuls, 71150 REMIGNY et Mme Monique GAUFFRE-BRELIERE, 9 rue du Temple, 89000 AUXERRE

Cession de parts : Cessions libres entre associés, au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Cession à des tiers qu'avec l'autorisation préalable de l'AGE.

Immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL894629032

S.J.B.
Société d'Avocats

CONSTITUTION SCI

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LINDRY (Yonne), du 30 octobre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière Dénomination sociale : SCI JULIA Siège social : 50 Rue de la Petite Vallée, 89240 LINDRY Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Gérance : Madame Mathilde GOURIER, demeurant 50 Rue de la Petite Vallée, 89240 LINDRY Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas, sauf pour les cessions entre associés ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL894629033

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 12 septembre 2020, à CHAMPLAY. Dénomination : SCI DE L'HIRONDELLE. Forme : Société civile immobilière. Siège social : 23 grande rue, 89410 Beon. Objet : L'acquisition d'un ou plusieurs immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location meublée ou autrement desdits immeubles et de tous immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 100 euros Montant des apports en numéraire : 100 euros. Cession de parts et agrément : Les cessions de parts sociales sont libres entre associés, conjoints, ascendants et descendants et agrément des 3/4 des associés pour cession à des tiers.. Gérant : Monsieur Dimitri PICARD, demeurant 13 rue des vignes, Le Grand Longueron, 89300 Champlay La société sera immatriculée au RCS de Sens.

Pour avis.

Le gérant

AL894629038

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : FOSTIER GRAPHIQUE

FORME : Société par actions simplifiée

SIEGE SOCIAL : 31 les favereaux – 89330 Saint-Martin d'Ordon

OBJET : Imprimerie, édition et arts graphiques, toutes activités de fabrication, distribution et représentation commerciale dans le papier, l'emballage et le matériel

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 500 euros

PRESIDENT : Monsieur Thierry FOSTIER – 31 les favereaux – 89330 Saint-Martin d'Ordon

IMMATRICULATION : au RCS de SENS

AL894629039



Fruits et légumes

L'emballage plastique interdit dès 2022

Le projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, adopté le 30 janvier dernier, prévoit une interdiction des emballages plastiques autour des fruits et légumes au 1er janvier 2022. Le point sur une nouvelle réglementation qui inquiète les producteurs.



Photo : AP

Au 1er janvier 2022, l'emballage plastique de lots de fruits et légumes, de moins de 1,5 kg sera interdit.

Le projet de loi porté par Brune Poirson, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, et relatif à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire (loi AGEC), a été définitivement adopté le 30 janvier 2020. Cette loi entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter le nombre de déchets et préserver les ressources naturelles. L'un des grands axes consiste à sortir du plastique jetable. Selon plusieurs études mondiales (Plasticseurope, Elipso, Universités de Géorgie et de Californie), 8,3 milliards de tonnes de plastique ont été produites sur terre depuis 1950, dont 6,3 milliards se trouvent dans la nature ou sont stockées dans des décharges. La France, quant à elle, produit 5 millions de tonnes chaque année dont la moitié pour fabriquer des emballages.

Vers une réduction du gaspillage alimentaire

Dans le texte voté par le gouvernement au début de l'année figure notamment l'interdiction des emballages plastiques de fruits et légumes. D'abord prévue au 1er janvier 2021, l'application de cette loi a finalement été prolongée d'une année, pour s'appliquer au 1er janvier 2022. La loi prévoit ainsi une réduction du gaspillage alimentaire d'ici 2025, de 50 % par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective et, d'ici 2030, de 50 % par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale. La loi prévoit également que *« chaque consommateur pourra, dès le 1er janvier 2021, apporter un contenant réutilisable dans les commerces de vente au détail »*. Pour autant, cette interdiction d'emballages plastiques ne concernera pas tous les lots.

Le vrac : grand vainqueur ?

L'article 77 de ce projet de loi indique qu'*« à compter du 1er janvier 2022, tout commerce de détail exposant à la vente des fruits et légumes frais non transformés est tenu de les exposer sans conditionnement composé pour tout ou partie de matière plastique. Cette obligation n'est pas applicable aux fruits et légumes conditionnés par lots de 1,5 kg ou plus ainsi qu'aux fruits et légumes présentant un risque de détérioration lors de leur vente en vrac dont la liste est fixée par décret »*. Toutefois, le Conseil national de l'alimentation (CNA) s'est vu demander de fournir aux professionnels des recommandations sur la liste des fruits et légumes qui pourraient être exemptés de l'interdiction. Il faut dire qu'en l'état, il s'avère difficile pour certains d'entre eux de se passer d'emballage plastique. C'est le cas notamment des produits dits *« mûrs à point »*. Le CNA par ailleurs fait savoir dans son avis intermédiaire n° 86 que *« la liste initiale serait évolutive dans le temps jusqu'à devenir une liste plus réduite de produits en 2025 »*.

Les étiquettes sur les fruits et légumes également interdites

Entre contraintes des professionnels et aspirations de la société civile, le sujet est loin de faire consensus. L'interprofession Interfel, qui avait apporté de nombreuses propositions pour parvenir le plus rapidement possible à des alternatives quant à l'utilisation du plastique dans les emballages des fruits et légumes concernés, regrette aujourd'hui de ne pas avoir été entendue. Dans un communiqué, l'organisme déplore que *« le groupe de concertation du CNA n'ait pas été réuni préalablement à l'adoption de la loi, ce qui aurait permis à tous les acteurs de prendre le temps d'un débat argumenté et de conduire une véritable étude d'impact couvrant l'ensemble des enjeux environnementaux, économiques et sociétaux et d'étudier finement les alternatives envisageables et éligibles »*.



Photo : SD

Le texte de loi vise également la fin de l'apposition d'étiquettes directement sur les fruits ou les légumes, sauf les étiquettes compostables et constituées, pour tout ou partie, de matières biosourcées.

Ce projet de loi fait d'autant plus réagir les professionnels de la filière que celle-ci est concernée avant d'autres secteurs, qui auront quant à eux jusqu'à 2040 pour éliminer toute trace de plastique. *« Les fruits et légumes frais représentent, sur le champ de la loi, moins de 1 % des emballages plastiques du secteur alimentaire »*, rappelle d'ailleurs Interfel dans une lettre ouverte destinée à Brune Poirson en février 2020. Précisons que ce texte de loi vise également la fin de l'apposition d'étiquettes directement sur les fruits ou les légumes, sauf les étiquettes compostables et constituées, pour tout ou partie, de matières biosourcées. *« Les nombreuses étiquettes déposées directement sur le fruit ou légume pour simplement signaler une marque, un producteur ou un label sont rarement compostables. Elles empêchent de fait le compostage des restes des fruits et légumes ou viennent polluer la matière organique »*, vient compléter à ce sujet l'amendement de l'Assemblée nationale.

AMANDINE PRIOLET

INNOVATION Des alternatives au plastique

Alors que le plastique a depuis longtemps pris une place considérable dans les rayons de nos supermarchés, certaines sociétés ont d'ores et déjà anticipé son interdiction à venir et développé des solutions innovantes et ce, bien en amont du projet de loi anti-gaspillage et économie circulaire (AGEC).

Rendez-vous international réunissant des acteurs des filières fruits et légumes, le salon MedFel a recensé certaines de ces initiatives. Le développement des emballages en carton – qui peuvent être recyclés – devrait notamment connaître un développement important dans les années à venir. L'entreprise italienne Fimat est à l'avant-garde dans ce domaine. À sa création en 1990, elle pénétrait déjà sur le marché de l'emballage de produits alimentaires et plus particulièrement des produits frais et périssables. Avec un seul credo : l'utilisation de matériaux écologiques et recyclables. Elle propose d'ailleurs des barquettes en carton avec poignées, certifiées PEFC et FSC pour l'emballage des lots de fruits et légumes. L'usine de production est engagée dans des programmes de développement d'emballages du secteur agroalimentaire.

Composants naturels

Mais pour bannir le plastique, il est également possible de changer son mode de conditionnement. C'est ce que permettent les techniques de bottelage et de ficelage, traditionnellement utilisées pour la mise en bottes de légumes ou d'herbes aromatiques. La société ARC, basée en Normandie, assure la fabrication et la commercialisation de ce genre de machines depuis plus de vingt-cinq ans. D'autres process sont également disponibles sur le marché. La société Algopack, située à Saint-Malo, travaille actuellement sur un matériau rigide à base de déchets industriels d'algues bretonnes. Une solution sans plastiques, qui exclut tout emploi de dérivé du pétrole dans sa composition. De son côté, la start-up industrielle ligérienne Lactips développe son usine de fabrication de granulés de plastiques issus des protéines du lait, la caséine. Le fabricant de polymère biodégradable vise, par ce biais, les marchés de l'emballage hydrosoluble durable, des plastiques à usage unique et des emballages alimentaires.


©Lactips

La start-up Lactips est spécialisée dans la production de bioplastique soluble à partir de protéines de lait.

Les alternatives sur le marché sont nombreuses en direction du *« zéro plastique »* et tout laisse croire, au vu des enjeux pour l'environnement, qu'elles seront amenées à se développer.

AMANDINE PRIOLET

Performances énergétiques

Le bois, un matériau taillé pour la construction

Victime de certains préjugés comme le risque d'incendie, le bois a longtemps été marginalisé dans la construction. Depuis plusieurs années, les constructeurs semblent redécouvrir ce matériau performant au niveau énergétique et environnemental, bien adapté aussi aux bâtiments agricoles.



©Lignatech

Le bois permet toutes les audaces architecturales

En 2020, la filière construction-bois a mobilisé quelque 4,8 millions de m3 de bois. Dans ce secteur, c'est aujourd'hui le douglas qui se taille la part du lion en raison de sa capacité à éloigner champignons et insectes mais aussi à pousser rapidement ce qui permet d'envisager des cultures par cycles de 30 à 35 ans. D'autres résineux comme le sapin ou l'épicéa sont aussi mobilisés pour la construction des charpentes, en revanche les feuillus restent encore peu utilisés hormis pour la fabrication de planchers. En progression constante depuis une quinzaine d'années, le bois représente aujourd'hui environ 10 % du marché de la construction et espère parvenir à bousculer l'hégémonie du béton dans les années à venir.

Des qualités énergétiques exceptionnelles

En moyenne, une maison construite en bois est 10 à 15 % plus chère qu'une maison classique. Pour autant, les qualités énergétiques exceptionnelles de ce matériau permettent sur le long terme de faire des économies. *« Au bout de 10 à 15 ans, on parvient à rattraper le surcoût à la construction du bâtiment en bois. Les qualités intrinsèques du bois nous permettent d'obtenir des bâtiments passifs dont la consommation énergétique se limite à une cinquantaine d'euros par an, soit quatre fois moins que pour une maison en béton classique »*, explique Thomas Chabry, cogérant de l'entreprise de fabrication d'ossatures en bois Lignatech, dans la Loire.

Dans la fabrication en bois, même les déchets sont recyclés, ils peuvent d'ailleurs être utilisés pour fabriquer de la fibre de bois, un matériau isolant qui laisse échapper l'humidité tout en retenant la chaleur. Solide et léger, le bois permet également de satisfaire toutes les audaces architecturales. Il s'adapte d'ailleurs très bien aux bâtiments agricoles, auxquels il donne un aspect authentique très apprécié. *« Contrairement aux idées reçues, le bois ne représente pas un risque d'incendie plus important. Même lorsqu'il brûle, il tient debout quand d'autres matériaux se cassent au-delà d'une certaine température. Même si sa couleur change avec les années, c'est aussi un matériau qui vieillit très bien, il n'y a qu'à voir les temples millénaires en Chine »*, ajoute Thomas Chabry.

De nouvelles perspectives de développement

Si de nombreux constructeurs sont aujourd'hui attachés à utiliser du bois local et à faire travailler de la main-d'œuvre non-délocalisable, on estime encore qu'en 2020, plus de la moitié du bois de construction utilisé en France est importée depuis l'étranger. S'il tient à alerter l'opinion publique sur la fragilité des forêts face au changement climatique, Olivier Picard du CNPF rappelle aussi que le développement de la construction bois en France peut permettre de mieux stimuler nos forêts et donc de contribuer à leur préservation. *« Sur le principe, la construction permet de créer un marché du bois à longue durée de vie et donc un stockage du carbone sur le long terme. Aux forestiers ensuite de cultiver et récolter ces bois dans de bonnes conditions »*. Et d'ajouter : *« Ce qu'il manque aujourd'hui, c'est un réseau industriel français capable de répondre à la demande, que ce soit en résineux ou en feuillus. Le pin d'Alep, bientôt le cèdre, sont de nouvelles essences locales qui pourraient entrer dans la cour des espèces bois-construction. Si ces marchés se développent, la sylviculture suivra »*. La construction en bois n'a décidément pas fini de se réinventer.



Thomas Chabry, cogérant de l'entreprise de fabrication de maisons en bois Lignatech basée à Saint-Haon-le-Vieux (Loire).

PIERRE GARCIA



©Lignatech

Grâce au bardage, le bois peut passer inaperçu sur n'importe quel bâtiment.



©Lignatech

Un bâtiment en bois réalisé par Lignatech pour un bûcheron.